



Michel Lorblanchet

La grotte ornée de Pergouset (Saint-Géry, Lot) Un sanctuaire secret paléolithique

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Chapitre 2. Les motifs pariétaux

2 The pariétal motifs

2 Los motivos pariétales

Michel Lorblanchet

DOI : 10.4000/books.editionsmssh.48093

Éditeur : Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2001

Date de mise en ligne : 14 avril 2023

Collection : Documents d'archéologie française

EAN électronique : 9782735126330



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

LORBLANCHET, Michel. *Chapitre 2. Les motifs pariétaux* In : *La grotte ornée de Pergouset (Saint-Géry, Lot) : Un sanctuaire secret paléolithique* [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (généré le 16 avril 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmssh/48093>>. ISBN : 9782735126330. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.editionsmssh.48093>.

Ce document a été généré automatiquement le 16 avril 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chapitre 2. Les motifs pariétaux

2 *The pariétal motifs*

2 *Los motivos parietales*

Michel Lorblanchet

DOCUMENT 7 – Méthodes de relevé

- 1 Pour réaliser le relevé des gravures, tout contact avec les parois, extrêmement fragiles, était bien entendu exclu. Le calque rapproché, tendu sur une armature épousant les sinuosités de la paroi, n'était pas non plus approprié : la grotte est exiguë et les parois sont très tourmentées. La meilleure, sinon la seule méthode de relevé applicable dans la grotte de Pergouset s'est avérée être le calque sur photographie réalisé dans la grotte, devant l'original, puis mis au propre en laboratoire.
- 2 Comme à l'accoutumée, une couverture photographique en noir et blanc et en couleur a été réalisée sur la totalité des parois ornées. Le calque utilisé est un film d'acétate de cellulose insensible aux variations de température et d'humidité et transparent comme une vitre.
- 3 L'importance des volumes des parois à Pergouset et leur fréquente intégration dans la création paléolithique imposaient de les traduire sur les relevés. Diverses méthodes ont été testées :
 - représentation symbolique et schématique habituelle par des tracés linéaires conventionnels (*cf.* légende graphique ci-contre) ;
 - représentation par estompage : les volumes principaux sont figurés par des ombres réalisées à la mine de plomb ;
 - relevé des formes de la paroi au théodolite afin d'obtenir des cartes en courbes de niveau ; cette opération délicate et longue, étant donné les conditions de travail à Pergouset (pour 1 m² de paroi, deux journées de travail et environ 400 points de mesure), permet une restitution graphique informatisée (*cf. infra, fig. 60*).
- 4 Les relevés ont été généralement réalisés grandeur nature. La publication des plus grands dessins au format d'un livre nécessitait une forte réduction. Un document

intermédiaire a dû être établi en renforçant les traits les plus fins pour qu'ils demeurent visibles sur le document publié.

Légende graphique des relevés



2.1 Salle I : la salle du Bouquetin

5 FIG. 24

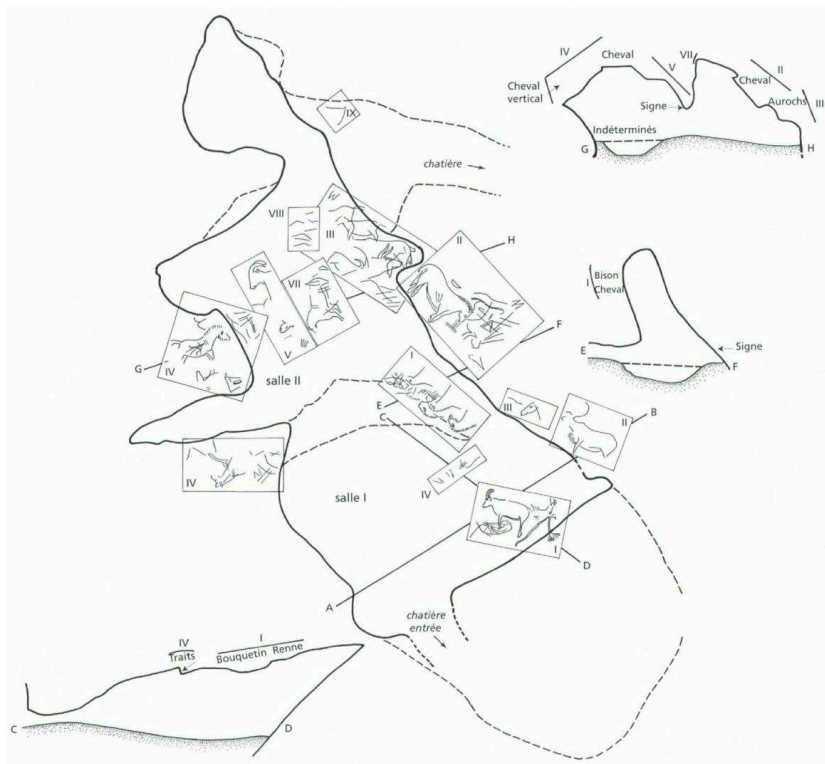


Fig. 24 – Salles I et II : situation des panneaux de gravures. On remarquera la très forte concentration de gravures sur un petit espace.

Panneau I

6 FIG. 25, 26

- 7 Les gravures sont situées sur la voûte, à 80 cm au-dessus du sol actuel. Le premier motif gravé de ce panneau a été, en bas à droite, le motif ovalaire (n° 2) ; le bouquetin central (n° 1) a été superposé ensuite, puis les deux motifs latéraux ; le renne (n° 3) et l'animal sans tête (n° 8).



Fig. 25 – Salle I, panneau I. Le bouquetin central n° 1 est superposé au motif ovalaire n° 2 ; il est associé au renne n° 3 dont le nez est prolongé par le signe en zigzag n° 6 ; le cou du renne porte un signe gravé en Y n° 4 et deux ponctuations rouges (= R) n° 5 ; un animal sans tête n° 8 occupe la marge du panneau en haut.

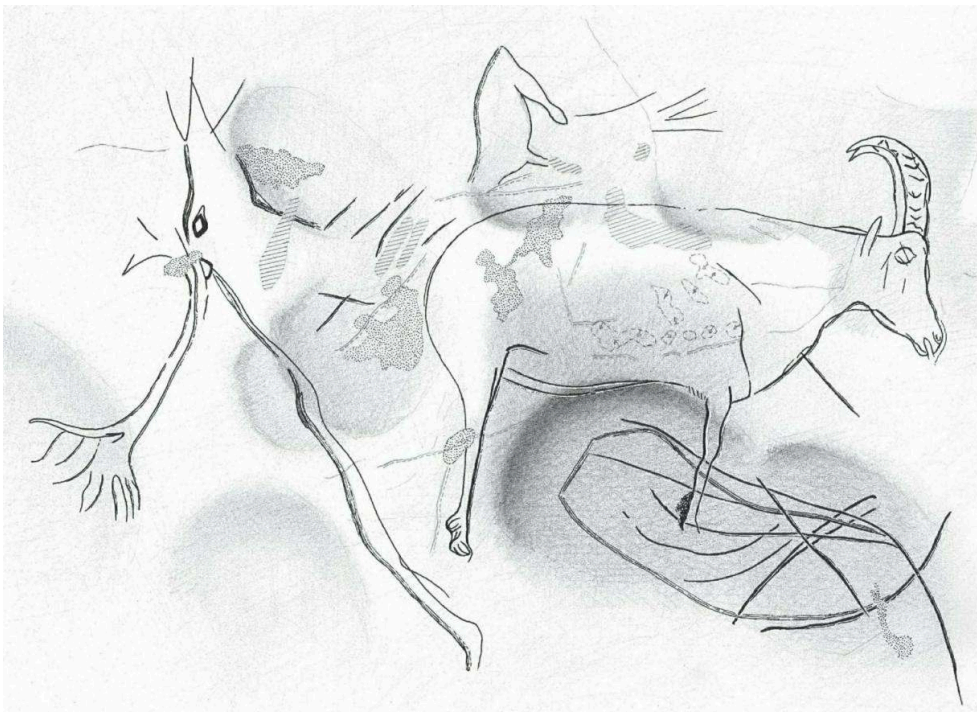
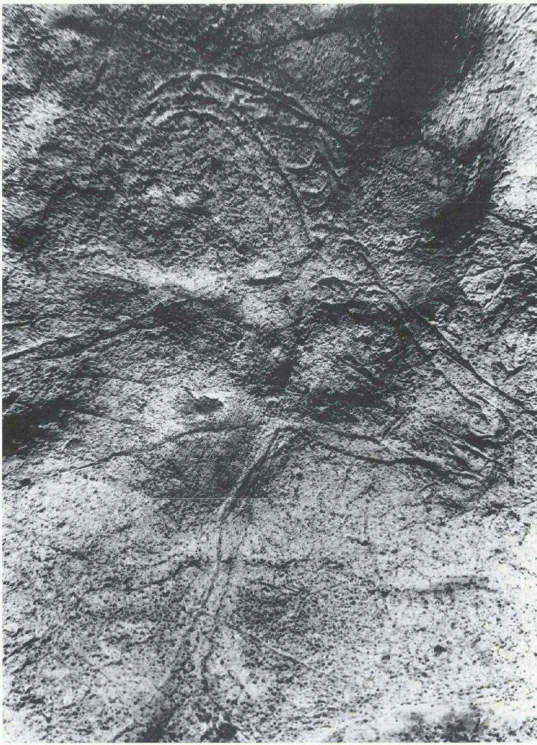


Fig. 26 – Salle I, panneau I. Dessin à l'estompe montrant la façon dont les gravures exploitent et intègrent les reliefs de la voûte ; le volume du corps du bouquetin est figuré ainsi par une saillie de la roche.

N° 1 Bouquetin (63 x 58 cm)

- 8 Le corps de l'animal, qui regarde vers le fond de la grotte, investit une protubérance du plafond de forme allongée, un peu anguleuse, évoquant parfaitement un corps de capridé. Par contre la tête (surtout les cornes) et les pattes se trouvent sur une surface régulière correspondant à un plan de strate dégagé par l'érosion. La tête, très détaillée, est un des plus beaux dessins préhistoriques du Quercy (**fig. 27**). Elle exploite un léger bombement du calcaire qui donne du relief à la joue. L'œil, en amande, comporte une caroncule lacrymale dans l'angle des paupières ; il est traversé par des barres verticales délimitant peut-être l'iris. Les naseaux sont représentés ainsi que les lèvres. La bouche semble s'ouvrir sur une rangée de dents qui ne sont pas figurées dans le détail. Un double profil du nez peut être interprété soit comme une reprise, soit comme un tracé intentionnel destiné à suggérer la vie et le mouvement de la tête. La barbe n'a pas été figurée.



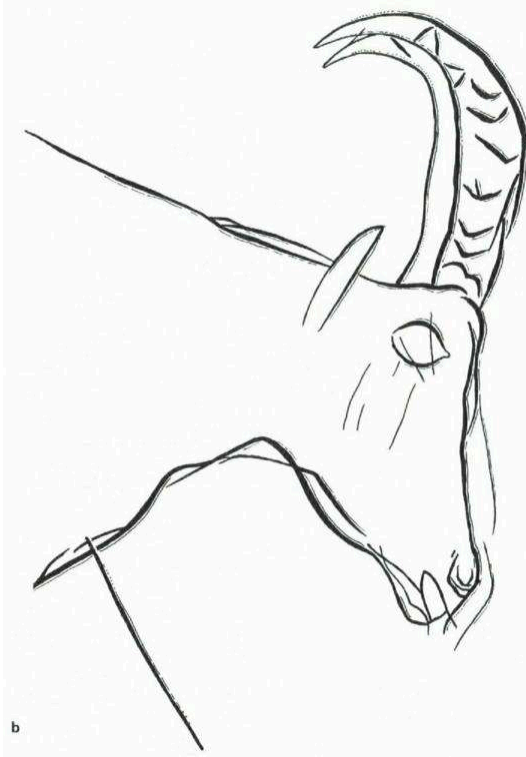


Fig. 27 – **A** et **B** salle I, panneau I : tête du bouquetin n° 1, **B** détail du relevé).

- 9 Les cornes sont doubles, l'une recouvrant partiellement l'autre. Les nodosités sont figurées par des courbes étagées verticalement. L'oreille, longue et fine, se dresse en arrière des cornes.
- 10 Le corps est délimité par un trait unique se dédoublant au niveau de la croupe. La queue est absente. Le tracé des pattes, dont une seule est représentée dans chaque paire, est modelé et plus accusé que celui du reste du corps. Les sabots sont minutieusement détaillés, l'articulation du boulet est proéminente. L'attache des membres est située assez haut à l'intérieur du contour du corps. Le tracé double du ventre suggère probablement une différence de coloration entre les flancs et l'abdomen qui est plus clair.
- 11 Un trait long de 11 cm est fiché dans le poitrail ; il représente probablement une sagaie. Deux autres traits à l'intérieur du corps participent peut-être au dessin de l'épaule.
- 12 Malgré l'absence du sexe et de la barbe sur ce dessin, il est évident qu'il s'agit ici d'un mâle, reconnaissable à la robustesse des cornes et à la présence des nodosités qui n'existent pas chez la femelle. En outre on peut avancer qu'il s'agit bien d'un ibex et non d'un bouquetin pyrénéen, ce qui confirme la présence exclusive de l'ibex dans l'art pariétal du Quercy.

N° 2 Motif ovalaire (58 x 17 cm)

- 13 La patte avant du bouquetin surcharge ce motif ovalaire qui est donc bien antérieur au capridé. Il occupe un à-plat correspondant à un plan de stratification. Il est empli de lignes qui se recoupent. La superposition des traits a été déchiffrée, ce qui a permis de distinguer les différentes phases d'exécution du motif (**fig. 28**).

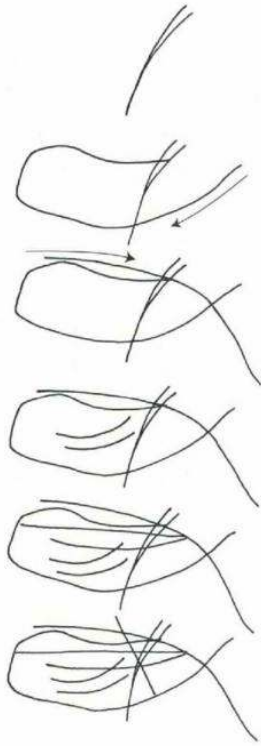


Fig. 28 – Salle I, panneau I : phases d'élaboration du motif ovalaire n° 2.

- 14 Autant qu'un tectiforme ou signe géométrique élaboré, on peut voir dans ce motif une représentation de piège. Il semble en effet entretenir une relation avec la patte du bouquetin. Il est donc possible que nous ayons affaire à un bouquetin à la fois blessé et piégé.

N° 3 Renne (65 x 45 cm)

- 15 Disposé transversalement et non plus dans l'axe de la voûte comme le bouquetin, il regarde vers la droite. Le profil dorsal double, avec une ligne supérieure raclée, se termine par le toupet de la queue. Le cou est puissant, le fanon est formé de quelques larges traits parallèles. La tête épaisse comporte un œil losangique, en tracé raclé, étiré en avant au niveau du larmier. Le museau ouvert est inachevé. Les bois se développent largement dans une concavité du plafond.
- 16 Il s'agit bien d'un renne comme l'indiquent les bois palmés à leur extrémité, l'absence d'andouiller le long de la perche qui est nue et recourbée en avant et la palmature de l'andouiller d'œil ; comme le montrent également le gros mufler non terminé en avant, le cou épais orné d'un fanon développé et le profil horizontal du dos interrompu par la proéminence de l'épaule.
- 17 Ainsi que le motif ovalaire sous le bouquetin, ce renne est exécuté à la fois en tracé incisé monolinéaire et en tracé raclé.
- 18 L'absence du ventre et des pattes de l'animal s'explique par la volonté de respecter le dessin du bouquetin qui a dû le précéder sur la roche. Le renne occupe d'ailleurs une position excentrique : il a été gravé dans une position difficile, en haut du panneau, le graveur s'étant engagé dans le dièdre formé par la voûte et le sol rocheux qui, à cet endroit, tendent à se rapprocher.

N° 4 Signe en Y (8 x 5 cm)

- 19 Ce signe est incisé fortement sur le cou du renne.

N° 5 Signes – ponctuations (3 x 1 cm et 5 x 1,5 cm)

- 20 Deux points rouges ovales diffus sur le cou du renne, au même endroit que le signe précédent (« R » sur le relevé, **fig. 25**).

N° 6 Signe en zigzag (9 x 9 cm)

- 21 Zigzag sur le nez du renne. Plusieurs autres signes de ce type se rencontrent dans la grotte, notamment à l'entrée de la salle IV (*cf.* signes n^{os} 23 et 36).

N° 7 Signe angulaire (9 x 6 cm)

- 22 À une dizaine de centimètres au-dessus du cou du bouquetin, un signe géométrique formé de quatre incisions disposées en V emboîtées.

N° 8 Animal indéterminé (20 x 14 cm)

- 23 Un animal sans tête (cervidé ?) au corps linéaire sans détail est placé sur un à-plat, à 8 cm de la croupe du bouquetin. Un trait courbe de 8 cm se trouve près de sa patte arrière.
- 24 Les dégradations subies par cette surface gravée comprennent à la fois des dégradations naturelles (écailllements) et humaines (frottements de casques de spéléologues et noir de fumée de lampes à acétylène).

Panneau II

- 25 **FIG. 29**

N° 9 Renne (32 x 33 cm)

- 26 Une concavité de la paroi septentrionale de la salle I, à 40 cm au-dessus du sol, est occupée par le corps d'un second renne dont la tête épouse une protubérance du calcaire. Il s'agit bien d'un renne puisque le profil dorsal plonge vers l'avant comme c'est souvent le cas dans les figurations de rennes paléolithiques.

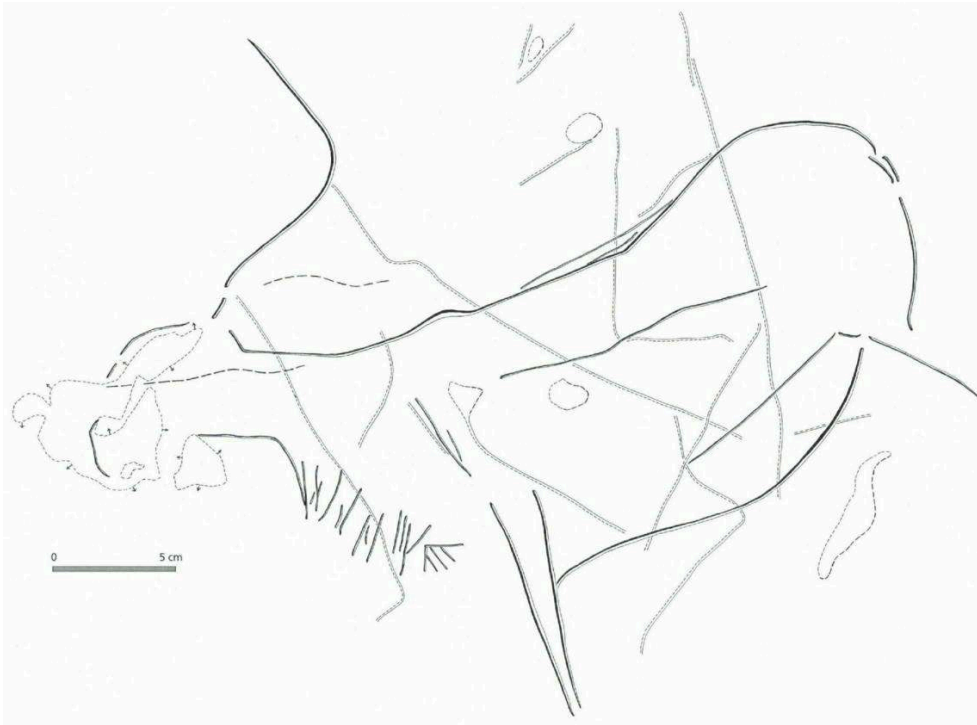


Fig. 29 – Salle I, panneau II : relevé du renne n° 9 ; la tête est mal conservée.
relevé J. Bournazel, Lorblanchet.

- 27 Le fanon développé, le bois nu coudé vers l'avant avec un simple andouiller d'œil et le gros mufler carré dont il subsiste peu de chose, la massivité générale du corps sont des caractères déterminants qui distinguent aisément cet animal des représentations d'autres cervidés. Le double tracé ventral et l'attache du membre antérieur, profondément implanté dans le poitrail, sont des conventions de tracé surtout fréquentes au Magdalénien.
- 28 Le dos présente un tracé multiple alors que les autres parties sont franchement délimitées par une incision linéaire unique à section en V.
- 29 La gravure a été exécutée sur une croûte de vieille calcite brune qui s'est localement écaillée. La destruction du support a ainsi emporté une partie de la tête. Ailleurs la surface blanchâtre et érodée de la paroi porte quelques pastilles d'argile plaquées ; elle est sillonnée par des filonnets de calcite en relief (**fig. 30**). À 10 cm sous les pattes du renne, une ligne horizontale brune que l'on suit jusqu'au panneau III atteste l'existence d'un niveau d'inondation. Cette salle a donc parfois été occupée par un lac.



Fig. 30 – Salle I, panneau II : renne n° 9.

Panneau III

30 **FIG. 31**

N° 10 Cheval (13 x 5 cm)

- 31 Sur une zone blanche de la paroi, la tête et l'avant du cou d'un cheval ont été finement incisés. Au sommet de la tête, une bande plus foncée correspond au niveau d'inondation remarqué sur le panneau précédent, et le nez du cheval, à 25 cm du sol, atteint une zone argileuse altérée par l'eau. La gravure semble avoir été noyée à certain moment.
- 32 La tête est de forme allongée. Les lèvres ont un tracé double. L'œil est très estompé.

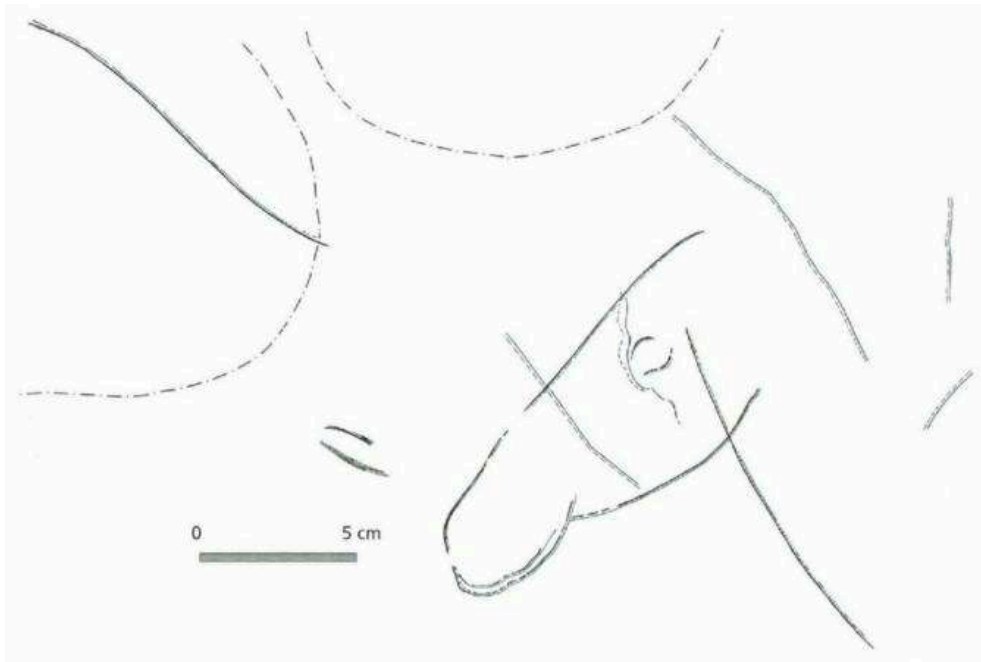


Fig. 31 – Salle I, panneau III : cheval n° 10 et traits indéterminés n° 11.

N° 11 Indéterminé

- 33 À 8 cm en avant se trouvent deux petits traits raclés et un trait fin de 10 cm de long dont la courbe évoque le sommet d'une encolure de cheval (?).

Panneau IV

- 34 FIG. 32

N° 12 Indéterminé (50 x 12 cm)

- 35 Au-dessus de l'entrée de la chatière donnant accès à la salle II, un pendant de la voûte en forme de bandeau, correspondant à l'épaisseur d'une strate, porte une série d'incisions. La surface est très altérée. On distingue quatre traits verticaux longs au maximum d'une dizaine de centimètres.

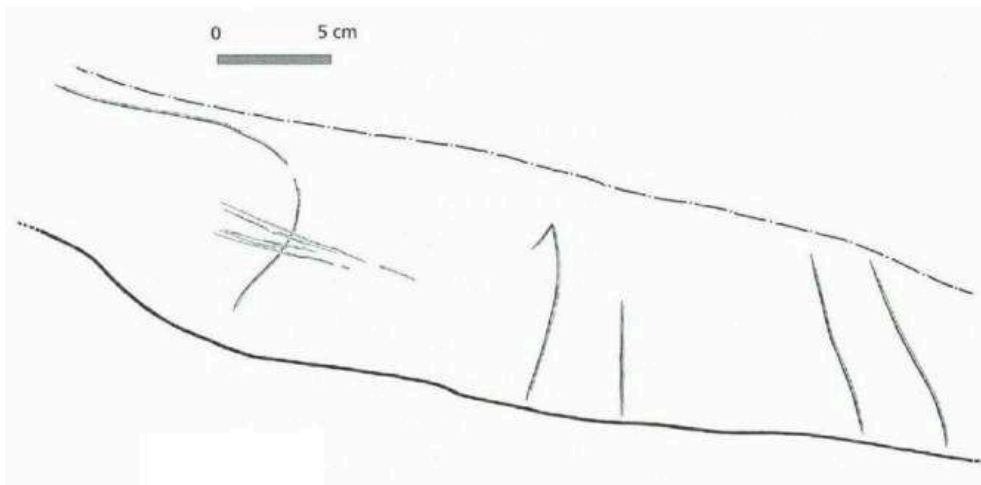


Fig. 32 – Salle I, panneau IV : indéterminé n° 12 et à gauche, animal indéterminé n° 13.

N° 13 Animal indéterminé

- 36 À gauche des traits parallèles verticaux se distingue une croupe arrondie d'animal indéterminé longue d'une douzaine de centimètres, recoupée horizontalement par des tracés plus légers.
- 37 L'ensemble du panneau se trouve à 55 cm au-dessus du sol et à 30 cm en avant de la tête du bouquetin. Entre le panneau IV et le bouquetin s'intercalent, en outre, quelques traits patinés dont il est difficile d'affirmer qu'il s'agit de gravures plutôt que de griffades anciennes.

2.2 Salle II : la salle des Chevaux

38 FIG. 24

Panneau I

39 FIG. 33

- 40 Situé dans une diaclase inclinée formant chatière entre les salles I et II, sur le côté gauche de la diaclase en entrant dans la salle II, le panneau (120 x 60 cm) occupe une grande concavité rocheuse à surface blanchâtre dans la partie supérieure, brune et argileuse dans la moitié inférieure. La base de la paroi servant de support au panneau ne touche pas le sol.



Fig. 33 – Salle II, panneau I logé dans une étroite diaclase : à gauche, tête de cheval n° 14 ; au centre, petit bison n° 15 et cheval n° 16 ; la série de barres verticales en avant du cheval constitue le signe n° 17 ; les indéterminés n° 18 sont à droite ; le cheval n° 19 est en bas, à droite.

N° 14 Tête de cheval (30 x 16 cm)

- 41 Cette tête regarde le fond de la grotte, dans une concavité plus accentuée, sur le bord gauche et dans la partie supérieure du panneau. Elle se trouve à 1,15 m au-dessus du sol. L'animal a été dessiné dans une position inconfortable dans le haut de la diaclase (inclinée) de 20 cm de largeur à cet endroit. L'artiste (probablement à genoux) a gravé son motif, le bras tendu, sans voir ce qu'il faisait puisqu'il n'avait pas la place de mettre la tête en face de son dessin. On peut dire qu'il était capable de dessiner un cheval « les yeux fermés ». Une longue crinière courbe aboutit à une oreille. Le toupet est bien marqué ainsi que la ligne du chanfrein et les naseaux. La bouche est ouverte, cinq traits divergents en sortent, figurant sans doute le souffle de l'animal. La ganache velue forme une sorte de barbe. L'œil est étonnant : il est gros, rond et pourvu de détails internes parmi lesquels se distingue l'iris.

N° 15 Bison (21 x 15 cm)

- 42 À 10 cm en avant et 5 cm plus bas est placé un petit bison, à 1,10 m au-dessus du sol (fig. 34, 35). La corne est nette, la barbe pointe en avant, le contour de la bosse est formé par une crinière hérissée, la croupe est barrée par un trait incliné de 5 cm de longueur. Le ventre pendant semble décalé à gauche. L'ensemble est obtenu par une incision unique.

N° 16 Cheval (32 x 24 cm)

- 43 Au-dessous, un cheval incomplet recouvre partiellement le bison (fig. 34, 35). Il regarde vers le fond de la grotte. La crinière érigée est constituée de petits traits parallèles. Le toupet est bien marqué ; l'oreille et l'œil sont fermement incisés. Le chanfrein est modelé, en tracé multiple. Les naseaux sont esquissés, la lèvre inférieure est un peu pendante. La ganache plus difficile à distinguer est pourvue d'une barbe rudimentaire. Le poitrail vertical est prolongé par l'amorce d'un antérieur. Le tracé multiple du dos paraît horizontal.



Fig. 34 – Salle II, panneau I : bison n° 15 ; cheval n° 16 et élan probable à l'intérieur.

- 44 Il semble que l'oreille et le chanfrein de ce cheval aient été réutilisés pour le dessin d'un autre animal : la tête du cheval est en effet barrée dans le sens de la longueur par une ligne dont le but apparent est de modifier les proportions de la tête en l'allongeant. Un dos incliné, finement incisé, a été ajouté et vient se rattacher à l'oreille. L'animal ainsi formé, logé à l'intérieur de la silhouette du cheval, évoque un élan femelle, à la longue tête sans bois et au mufle pendant (**fig. 35**).

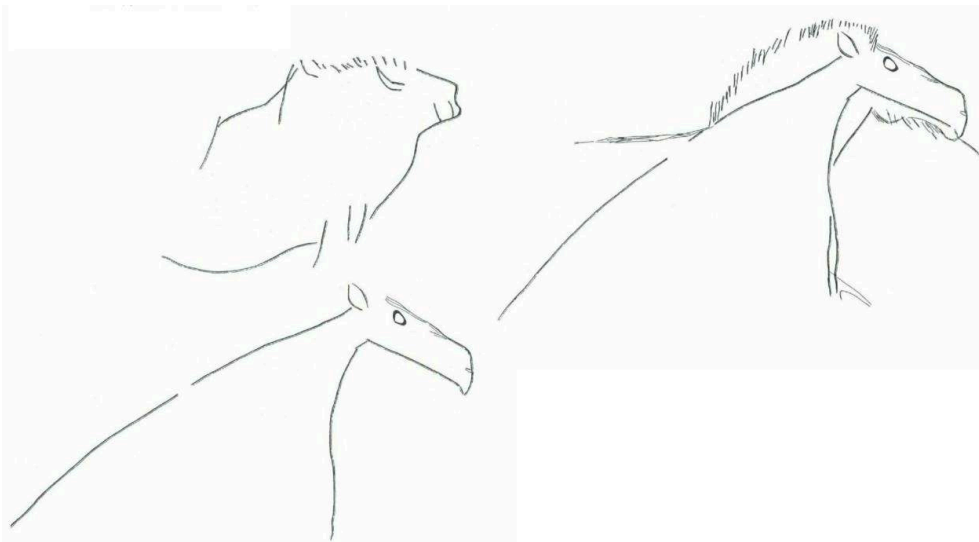


Fig. 35 – Salle II, panneau I, détails : bison n° 15 ; cheval n° 16 ; ci-contre, figure probable d'élan à l'intérieur du cheval n° 16 représentée ici isolément.

N° 17 Signe (20 x 2 cm)

- 45 En avant du cheval, est disposée une rangée de petites barres verticales approximativement parallèles qui ressemblent à une crinière horizontale. Un long trait incliné la recoupe et rejoint même au-dessous une nappe de traits légers parallèles et inclinés se développant sur 30 cm de longueur à 1 m au-dessus du sol.

N° 18 Indéterminé (50 x 40 cm)

- 46 À partir de 30 cm en avant du cheval jusqu'au bord droit du panneau, s'étend une nappe de traits profonds subverticaux et courbes évoquant des jambes humaines et des massifs fessiers enchevêtrés. On pense aux figurations de type Gönnersdorf-Lalinde, souvent incomplètes, dont trois exemplaires ont été découverts dans la grotte Carriot toute proche (Lorblanchet, Welté 1987) et qui sont présentes également parmi les gravures des grottes ornées de Pestillac et Lagrave dernièrement découvertes dans le Lot (Ipiens *et al.* 2000 ; Lorblanchet 2000 ; Sentis 1999). En réalité ces courbes, à 80 cm au-dessus du sol, sont de dimensions un peu grandes pour de tels motifs et ne sont pas suffisamment caractéristiques pour que leur identification soit indiscutable. Nous les considérons donc simplement comme des tracés indéterminés.

N° 19 Cheval (35 x 16 cm)

- 47 En bas à droite du panneau, à 70 cm au-dessus du sol, se trouve un cheval incomplet regardant à droite, comme toutes les figures animales du groupe. La tête dont le nez sur un saillant rocheux a été effacé par frottement, l'esquisse de l'œil, la crinière, le dos et le poitrail seulement ont été gravés.

N° 20 Petit signe (4 x 7 cm)

- 48 Constitué de deux angles inversés, il surmonte le panneau, à 1,15 m au-dessus du sol.
- 49 Des griffades de renards, certaines d'aspect frais et récent (bandes de quatre incisions de 3 cm de large) se voient en plusieurs points du panneau. D'autre part, la base concave de ce dernier, sur une zone d'une vingtaine de centimètres de hauteur, a été recouverte par une eau limoneuse. Quelques placages argileux ont même été conservés dans les parties creuses.
- 50 À la sortie de la diaclase constituant la chatière, un pendant rocheux de la voûte a été, jadis, intentionnellement cassé, probablement pour dégager la vue des panneaux I et II (**fig. 36**). Dans ce réduit exigu, le moindre obstacle pouvait gêner la perception des gravures. Cet acte avait peut-être en outre une fonction symbolique, puisque nous l'avons observé de façon systématique autour des peintures et gravures de la grotte Carriot, très proche de Pergouset. Quoi qu'il en soit, la cassure est ici très ancienne, puisqu'elle est recouverte d'un fort enduit stalagmitique.



Fig. 36 – Salle II, à la voûte, devant les panneaux I et II, pendant rocheux cassé ; la cassure est concrétionnée.

Panneau II

51 **FIG. 37**

52 En face de la partie droite du panneau I, sur l'autre côté de la diaclase, à l'endroit où elle débouche dans la salle II, commence le panneau II (110 x 70 cm). Il occupe une paroi inclinée en avant, offrant une surface de forme triangulaire entre une grande gouttière inclinée, dans le haut et un creux profond à la base.



Fig. 37 – Salle II, panneau II : gravures enchevêtrées dans lesquelles on distingue en bas, à gauche, le cheval n° 21 ; un animal indéterminé n° 22 est esquissé au-dessus de la crinière du n° 21 ; le signe en M n° 23 se trouve en haut du panneau ; le signe ovale n° 24 se voit au-dessus du dos du cheval n° 21 ; au centre, se trouvent les signes n°s 25 et 26 et les tracés indéterminés n° 28.

N° 21 Cheval complet (39 x 30 cm)

- 53 Il se loge dans le bec qui termine le panneau à gauche. Il regarde à droite vers le panneau I et vers l'entrée. L'ensellure du dos et la crinière sont soulignées par un saillant rocheux dominant de légères dépressions (**fig. 39**). La crinière, finement incisée, affecte une disposition en épi assez inhabituelle : elle est formée de traits croisés, les uns disposés en arrière, les autres en avant. Les antérieurs sont doubles, plus fortement incisés que le reste de la gravure. Sur l'antérieur gauche, le genou est indiqué mais le sabot est estompé car, comme son voisin, il est placé sur une aspérité usée par le passage des hommes et des animaux. L'antérieur droit, qui recouvre partiellement le gauche et se trouve au premier plan, est lui aussi modelé, le fanon et le paturon, notamment, sont bien visibles et le sabot est ici mieux conservé parce qu'il est profondément gravé. Or le sabot est bisulque ; il comporte une fente médiane profonde. Il ne s'agit pas d'un artefact ; cette fente est bien intentionnelle. Les sabots des postérieurs sont par contre parfaitement arrondis. Le paturon, le boulet et le fanon sont figurés clairement sur l'un d'eux. Mi-cheval, mi-bovidé ou cervidé, l'animal est donc hybride : il rappelle le cheval à sabot fendu peint à l'arrière de la grande vache noire de la Nef de Lascaux (*cf. infra*, § 3.3.2 et **fig. 135**). Les tracés du dos et du ventre sont doublés pour représenter peut-être des différences de coloration de la robe. De fines hachures parallèles sur le corps de l'animal sont sans doute une indication du pelage. La ganache est d'ailleurs velue et des poils sont figurés sur le bord externe de la cuisse, près de la queue.



Fig. 39 – Salle II, panneau II, photographie et relevé du cheval n° 21 : le sabot fendu de l'antérieur droit en fait un animal composite.

N° 22 Animal incomplet indéterminé (30 x 13 cm)

- 54 Au-dessus de la tête du cheval précédent, cette figuration se réduit à un profil dorsal, une queue et un contour de cuisse en tracé raclé évoquant davantage un cheval qu'un bovidé (**fig. 38a**).

N° 23 Signe (14 x 8 cm)

- 55 En haut du panneau, un signe en M est formé de plusieurs angles (**fig. 38b**). Il ressemble soit au signe en zigzag (n° 6) sur le nez d'un renne, soit au signe angulaire (n° 7) du premier panneau de la salle I.

N° 24 Signe (11 x 4 cm)

- 56 Un motif linéaire ovale surmonte horizontalement le dos du cheval n° 21 (**fig. 38c**).

N° 25 Signe (11 x 5 cm)

- 57 Un second ovale en tracé raclé, de même dimension, se cache dans les enchevêtrements de traits au-dessus de la tête du cheval n° 21 (**fig. 38d**). Il est accompagné par le signe suivant.

N° 26 Signe triangulaire (12 x 13 cm)

- 58 Deux des côtés sont doubles et la base est formée d'une bande en raclage. Il se trouve au centre du panneau (**fig. 38e**).

N° 27 Signe angulaire (18 x 10 cm)

- 59 Ce signe est placé dans une petite concavité à 70 cm du sol (**fig. 38f**).

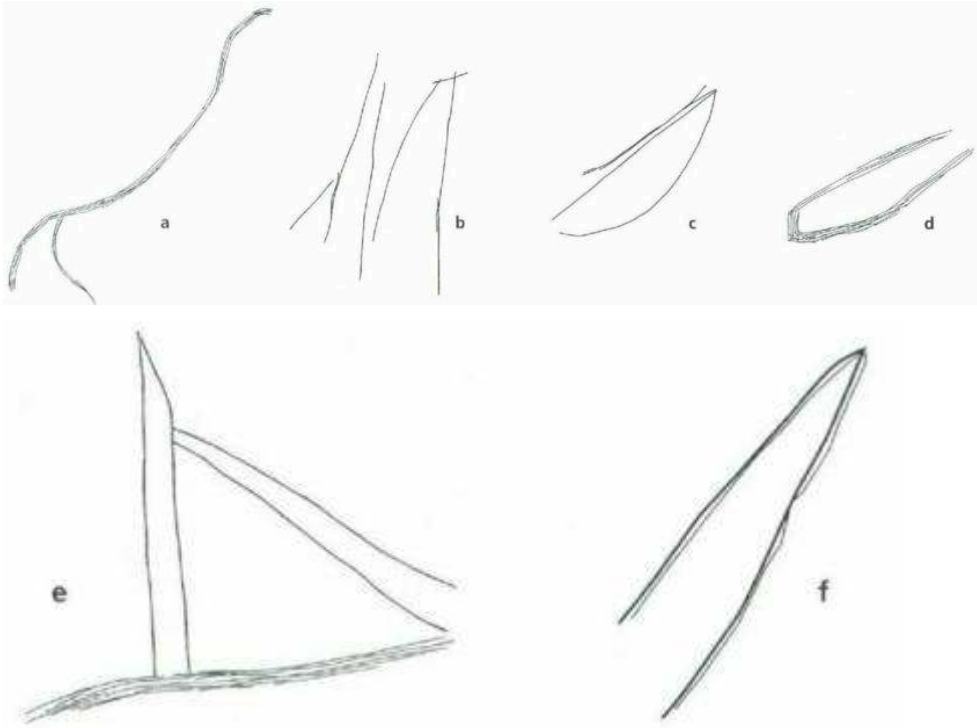


Fig. 38 – Salle II, panneau II, détails : **A** animal incomplet indéterminé n° 22 ; **B** signe n° 23 ; **C** signe n° 24 ; **D** signe n° 25 ; **E** signe triangulaire n° 26 ; **F** signe angulaire n° 27.

N° 28 Ensemble de tracés indéterminés (40 x 40 cm)

- 60 Cet ensemble de tracés enchevêtrés et complexes s'étend sur la moitié droite du panneau. Incisés ou raclés, ils s'estompent et disparaissent à droite, sous des surfaces calcifiées. Certains de ces tracés embrouillés, en particulier sous le nez du cheval n° 21, affectent des formes anguleuses et géométriques, mais ils demeurent trop confus pour que l'on puisse les classer parmi les « signes » qui sont habituellement des motifs organisés. La limite entre les tracés indéterminés et les signes n'est pas toujours facile à déterminer.

Panneau III

- 61 **FIG. 40**

- 62 Le panneau III (1 x 0,60 m) épouse une concavité de la paroi sous le panneau II, le long de la pente menant à la chatière qui se dirige vers la salle III. Les figurations de ce panneau se situent en moyenne à une cinquantaine de centimètres de hauteur ; la meilleure position pour les déchiffrer est de s'allonger sur le sol. L'ensemble est formé d'un réseau dense de traits plus ou moins profondément incisés, dans lesquels se reconnaissent des animaux incomplets et des signes.



Fig. 40 – Salle II, panneau III : enchevêtrement de gravures mal conservées et dessins partiels ; en haut, deux profils de chevaux n^{os} 32 et 33 ; au centre, profil dorsal du renne n^o 31 ; à droite, tête d'aurochs n^o 30 et animal indéterminé n^o 29 ; en bas, bouquetin n^o 34.

N^o 29 Petit animal indéterminé (20 x 14 cm)

- 63 Cette figuration est placée dans une cavité sous le rebord rocheux délimitant la base du panneau II. Le corps est incliné vers le haut ; il étire dans le fond du trou un museau de forme carrée (**fig. 41a**). Le contour de l'animal, sauf la cuisse, a été obtenu par un tracé raclé léger. Les pattes avant sont à peine esquissées. Un trait à l'arrière de la tête constitue peut-être l'amorce des bois ou des cornes. L'épaule est saillante, le museau épais ; peut-être s'agit-il d'un renne incomplet ?

N^o 30 Tête d'aurochs (23 x 20 cm)

- 64 Dans la même attitude que l'animal précédent, l'aurochs allonge le cou et place dans le fond de la cavité son mufler rond ; l'orifice des naseaux est indiqué (**fig. 41b**). Les cornes particulièrement développées, bien dégagées du contour de la tête, sont très caractéristiques avec leurs sinuosités suggestives (**fig. 42a et b**). Il s'agit bien d'un aurochs et non d'un bison dont les cornes seraient plus courtes, plus sinueuses, moins élancées, en grande partie dissimulées dans une tête plus massive. Le dessin en perspective sépare les plans des deux cornes ; l'une recouvre partiellement l'autre. La plus éloignée de l'observateur comporte une reprise à la pointe ; elle paraît avoir été raccourcie. Le haut du crâne est orné de traits légers, approximativement parallèles, simulant la toison que portent les aurochs à la base de l'encornure et sur le front.

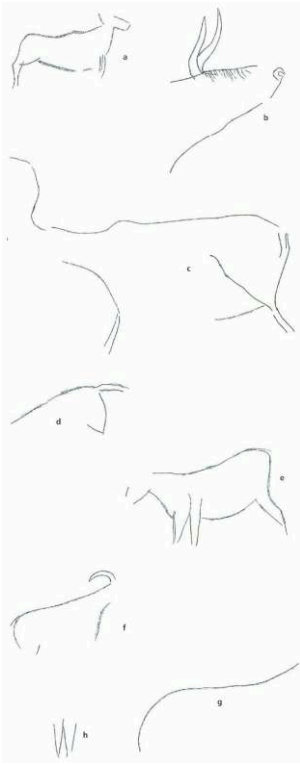


Fig. 41 – Salle II, panneau III, détails : **A** petit animal indéterminé n° 29 ; **B** tête d'aurochs n° 30 ; **C** renne n° 31 ; **D** arrière de cheval n° 32 ; **E** cheval n° 33 ; **F** bouquetin n° 34 ; **G** animal indéterminé n° 35 ; **H** signe n° 36. Tous les animaux sont soit des esquisses volontairement incomplètes (aurochs), soit des figures mal conservées.

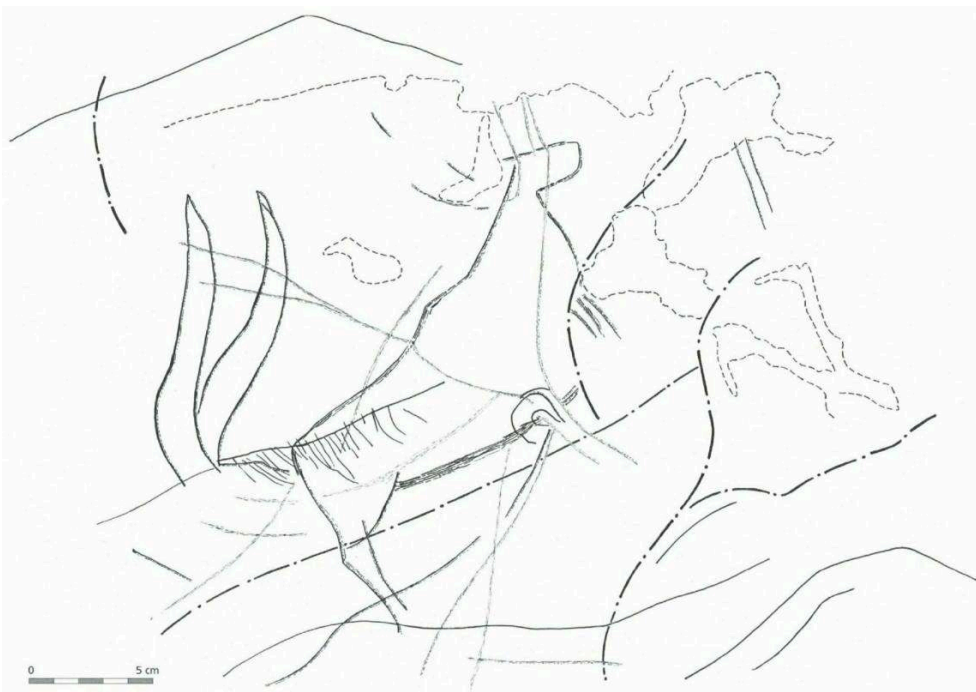


Fig. 42 – Salle II, panneau III, détails (relevé et photographie) : à gauche, cornes d'aurochs n° 30 ; le petit animal n° 29, superposé au museau de l'aurochs est indéterminé (peut-être s'agit-il cependant d'un renne aux bois peu visibles ? Le museau épais et le garrot proéminent font penser en effet au renne).

N° 31 Renne (40 x 30 cm)

- 65 Un cervidé incomplet se distingue au centre du panneau par son profil dorsal assez fortement incisé, une cuisse large, la queue rabattue sur la croupe, l'amorce d'un ventre large, le cou et l'avant des pattes. La tête semble avoir été effacée par l'érosion. Les bois sont réduits à une simple ligne et leur sommet se perd dans d'autres tracés. L'allure générale massive de l'animal, son attitude penchée en avant, son dos rectiligne, son épaule saillante, la forme des bois linéaires et recourbés en avant indiquent clairement qu'il s'agit d'un renne (**fig. 41c**).

N° 32 Cheval (20 x 10 cm)

- 66 À gauche, le long du rebord rocheux délimitant le panneau, l'arrière d'un animal plongeant en avant semble obéir aux lignes directrices du rebord qui lui prête son volume. L'avant est effacé par les frottements millénaires subis par l'aspérité rocheuse. Bien qu'il ne subsiste que peu de chose du sujet, l'allure arrondie de l'arrière-train et la queue flottante permettent d'identifier un cheval (**fig. 41d**).

N° 33 Cheval (23 x 13 cm)

- 67 Superposé aux pattes arrière du précédent, un autre animal présente un contour incisé légèrement ou en tracé raclé. Bien que la queue paraisse absente ou partiellement recouverte de calcite et que la croupe soit un peu anguleuse, les formes générales sont celles du cheval. Il accompagne le précédent dans son mouvement (**fig. 41e**).

N° 34 Bouquetin (18 x 15 cm)

- 68 Au bas du panneau à 40 cm du sol, un bouquetin massif se distingue encore, bien qu'il ait été partiellement effacé par les frottements. L'arc de sa corne est bien net. Son poitrail a été exécuté en raclage (**fig. 41f**).

N° 35 Animal indéterminé (28 x 15 cm)

- 69 En bas, à droite du panneau, se distingue la ligne dorsale d'un animal indéterminé, formée d'une incision linéaire modelée (**fig. 41g**).

N° 36 Signe (6 x 3,5 cm)

- 70 À l'extérieur et à gauche du panneau, à une dizaine de centimètres du rebord rocheux, un signe angulaire se trouve isolé sur le départ de la voûte, entouré de quelques stalactites. Il est semblable aux signes du panneau II de la salle II (n° 23) et du panneau I de la salle I (n° 6).

N° 37 Tracés indéterminés (50 x 40 cm)

- 71 Au centre et à droite du panneau, la paroi est sillonnée par des tracés indéterminés très embrouillés. Certains de ces tracés sont aujourd'hui indéchiffrables parce qu'ils ont été endommagés par l'érosion. D'autres sont sans doute complets, mais ne peuvent être classés ni parmi les motifs figuratifs ni parmi les signes.



Panneau IV

72 FIG. 43

73 Entre deux renforcements formant diverticules qui la mettent en évidence, une masse rocheuse de la paroi gauche (sud) de la salle II et une partie de la voûte portent un étonnant ensemble de gravures (100 x 70 cm) qui exploitent admirablement les volumes du calcaire.

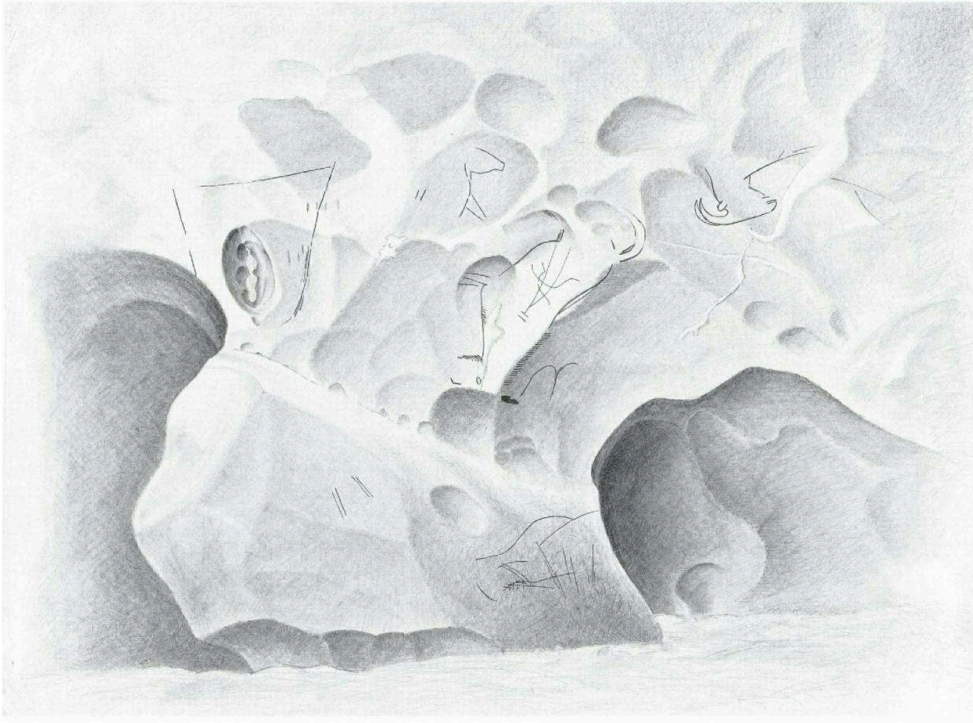


Fig. 43 – Salle II, panneau IV, dessin à l'estompe : la voûte et la paroi sont très accidentées ; les gravures exploitent tous les accidents rocheux.

N° 38 Vulve (25 x 27 cm)

- 74 À gauche, une grande vulve est formée d'une incision profonde triangulaire entourant un trou naturel de la paroi qui évoque étrangement l'anatomie d'un sexe féminin avec l'ouverture du vagin et les lèvres (**fig. 44, 45**). L'illusion est encore renforcée par le fait que le trou est situé près d'un rebord rocheux qui donne du relief à la grande lèvre de gauche. Ce détail a été exploité par le graveur préhistorique ; en utilisant les formes de la roche, il a su donner à son dessin, avec une grande économie de moyens, l'apparence frappante d'un sexe béant.



Fig. 44 – Salle II, panneau IV : vulve n° 38, utilisant un trou et un rebord naturels.

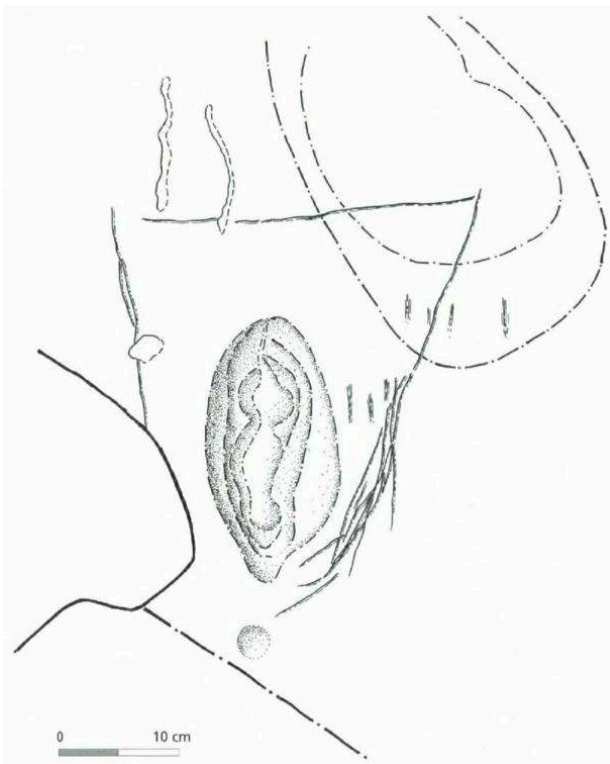


Fig. 45 – Salle II, panneau IV : relevé de la vulve n° 38.

N° 39 Signe (8 x 3 cm et 5 x 3,5 cm)

- 75 Sur la partie droite du motif précédent, se distinguent deux rangées étagées de petits traits raclés parallèles (quatre et trois traits). Ils portent une patine assez prononcée et ne semblent pas faire partie du dessin de la vulve.

N° 40 Cheval (58 x 30 cm)

- 76 Disposé verticalement la tête en bas, il épouse admirablement une protubérance calcaire qui transforme le motif en une sorte de bas-relief. Le contour de la tête (à 70 cm du sol), isolée par une profonde concavité à la base, est en partie naturel. Seuls ont été gravés le bout du nez, la ganache velue et l'œil (**fig. 46**). Ce dernier est formé d'une amande disposée verticalement comme si l'animal était horizontal, ce qui est probablement une erreur dans le graphisme. La crinière constituée de barres étagées suit un rebord de la roche, ainsi que le dos dont le tracé, double, a été repris pour figurer l'ensellure. Les deux antérieurs sont représentés en perspective. Quelques hachures sur le poitrail sont une évocation du pelage. Le ventre, un peu pendante, exploite un creux de la roche alors que les postérieurs sont formés d'un saillant rocheux à peine complété par quelques incisions. La queue, elle-même, est en relief sur un repli de la voûte.

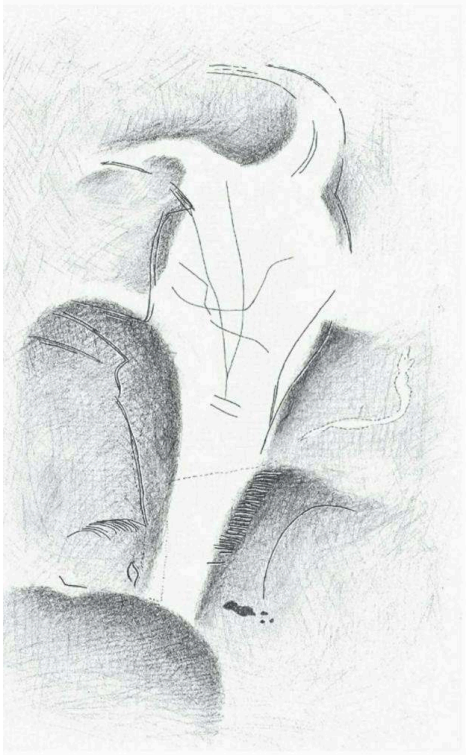


Fig. 46 – Salle II, panneau IV, dessin à l'estompe du cheval tombant n° 40 utilisant des reliefs rocheux. Noter le double trait d'épaule, le petit cerf schématique n° 41 à l'intérieur et le signe angulaire n° 42.

- 77 Comme certains chevaux de Pergouset, l'animal possède deux traits d'épaule particulièrement nets (deux incisions parallèles) figurant la croix scapulaire des équidés pléistocènes.

N° 41 Cerf (ou cervidé) schématique (12 x 13 cm)

- 78 Il se loge à l'intérieur du corps du cheval à 1 m au-dessus du sol. Par suite de l'inclinaison de la voûte il est à peu près horizontal. Il n'adopte donc pas l'orientation du cheval qui lui sert de cadre. Ce motif n'a peut-être pas de lien direct avec le cheval. Son schématisme est étonnant, les bois sont réduits à un dessin angulaire.
- 79 L'animal a été campé en trois coup de silex et bien que la tête soit omise l'identification ne pose aucun problème (**fig. 47**).



Fig. 47 – Salle II, panneau IV : **A** détail de la tête du cheval tombant n° 40 ; l'œil est à gauche de la concrétion verticale centrale ; **B** détail du cerf schématique n° 41 à l'intérieur du cheval tombant.

N° 42 Grand signe angulaire (23 x 5 cm)

- 80 Ce signe barre les flancs du cheval. Son sommet parvient jusqu'aux traits d'épaule de l'équidé.

N° 43 Indéterminé (6 cm)

- 81 À 4 cm à droite de la tête du cheval n° 40, sur le bord d'une concavité, se trouve une trace noire formée d'un enduit épais. Un échantillon de ce colorant a été prélevé et analysé (cf. document 11).

N° 44 Signe (13 x 18 cm)

- 82 La concavité à droite de la tête du cheval n° 40 contient un motif linéaire en arceau.

N° 45 Cheval (21 x 19 cm)

- 83 Bien cadré dans une sorte de lucarne de la voûte, formée par un plan de stratification dégagé par l'érosion, un autre cheval prend place entre le n° 40 et la vulve (**fig. 48, 49**). Seuls sont figurés la tête, le poitrail, l'amorce d'un antérieur et les deux traits d'épaule caractéristiques. Le contour supérieur de l'encolure est suggéré par le relief naturel constitué par le rebord de la plage horizontale au centre de laquelle l'animal a été gravé.



Fig. 48 – Salle II, panneau IV : cheval n° 45.

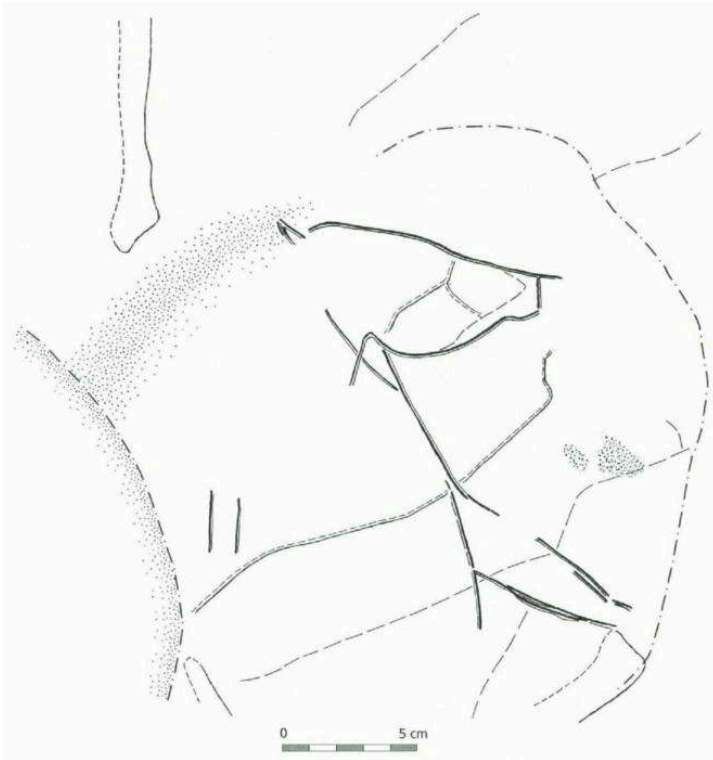


Fig. 49 – Salle II, panneau IV, relevé : avant de cheval n° 45 dans une lucarne de la voûte. Noter les deux traits d'épaule discrets à gauche, à la base de l'encolure.

N° 46 Signe

- 84 À 5 cm en avant du poitrail du n° 43 sont groupées deux petites ponctuations rouges de 1 et 2 cm de diamètre.

N° 47 Ensemble de tracés indéterminés (48 x 40 cm)

- 85 Le bas du panneau IV est constitué par une avancée de la paroi en forme de bloc encadré par deux dépressions. Il porte un ensemble de tracés indéterminés où l'on pourrait voir quelques lignes dorsales d'animaux non identifiables. La base de ces tracés disparaît sous le sol actuel. Elle est recouverte par 5 cm d'argile (**fig. 50**).

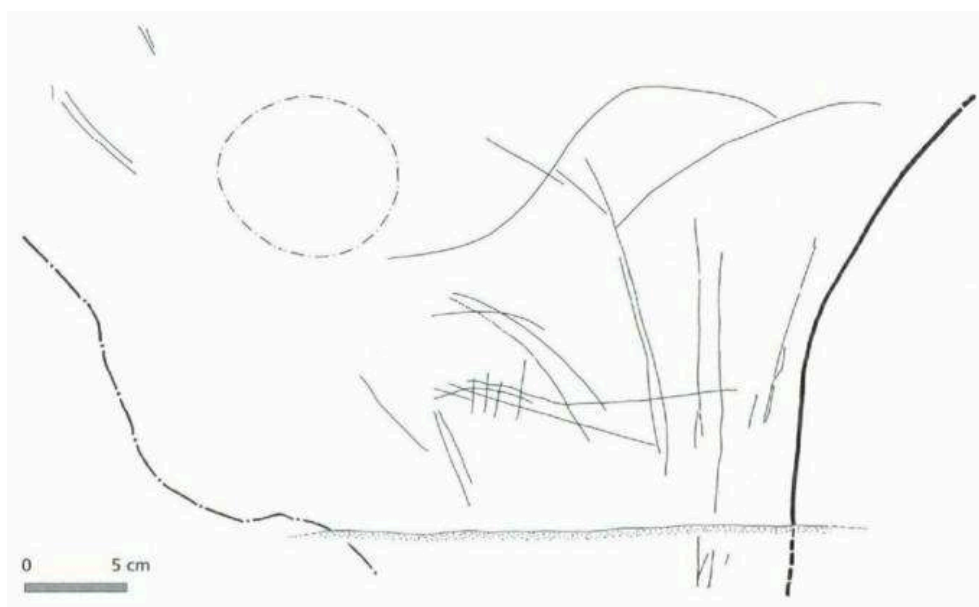


Fig. 50 – Salle II, bas du panneau IV : tracés indéterminés n°s 47 et 48.

N° 48 Indéterminé

- 86 Sur ce bloc de base, à gauche, se voient deux traits doubles d'une dizaine de centimètres de longueur séparés par un intervalle de 8 cm (**fig. 50**).

Panneau V

- 87 **FIG. 51**

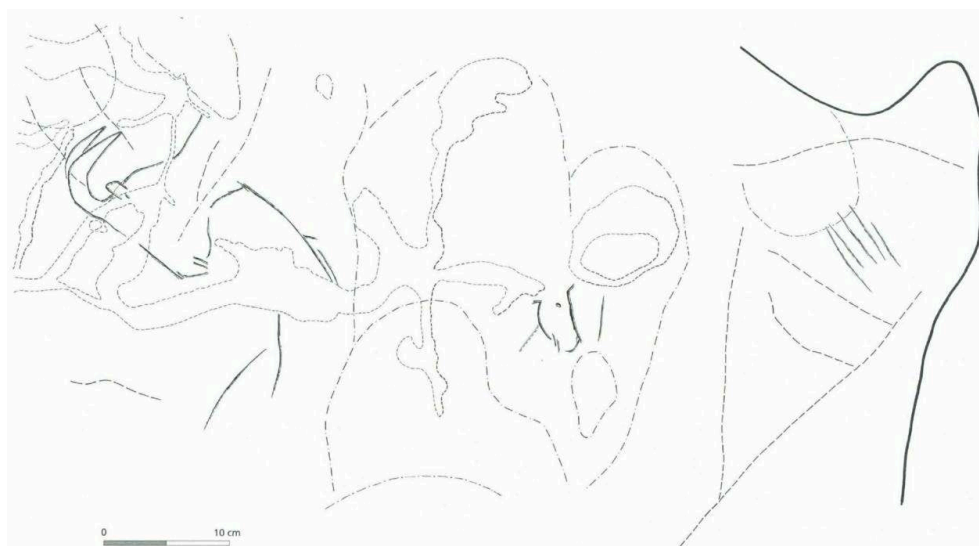


Fig. 51 – Salle II, panneau V : bouquetin n° 49 à gauche ; tête de cheval n° 50 au centre et signe n° 51 à droite.

N° 49 Bouquetin (28 x 13 cm)

- 88 Dans la continuité du panneau IV, sur la retombée de la voûte à droite faisant face au cheval n° 40, la tête et le poitrail d'un bouquetin ont été gravés en incisions franches. La

présentation des cornes en perspective est remarquable. Ces dernières sont ici dépourvues de nodosités, mais la puissance de cette encochure indique qu'il s'agit malgré tout d'un mâle. Le nez, les lèvres sont détaillés. L'animal paraît se pencher en avant comme s'il était en train de tomber (**fig. 53**). Deux autres traits à l'avant semblent indépendants de ce premier sujet du panneau.



Fig. 53 – Salle II, panneau V : tête de bouquetin n° 49, sur la voûte.

N° 50 Cheval (5 x 4 cm)

- 89 À une trentaine de centimètres à droite, toujours sur la retombée de la voûte, une tête minuscule de cheval dont l'œil et les naseaux sont indiqués, domine un petit trou naturel de la roche (**fig. 52**). Devant lui, à 2,5 cm se voit un petit trait vertical. Le reste de l'animal ne semble pas avoir été dessiné.

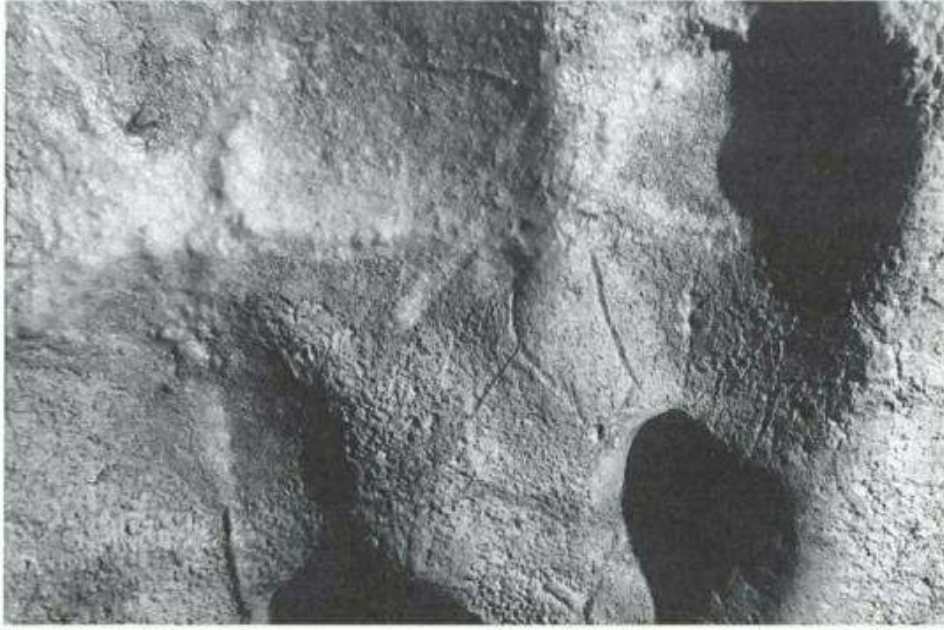


Fig. 52 – Salle II, panneau V : petite tête de cheval n° 50 placée au-dessus d'un trou naturel de la paroi.

N° 51 Signe (6 x 4 cm)

- 90 À l'extrémité droite du panneau et à 25 cm de la tête de cheval précédente, sur le rebord rocheux existe un signe formé de cinq incisions parallèles. À l'arrière du bec rocheux qui porte ce signe a été remarquée la cicatrice d'un écaillage artificiel de la roche.

Panneau VI

91 **FIG. 54**

- 92 Dans l'entrée d'un boyau sur le côté gauche (sud) de la salle II, deux concavités contiguës altérées et partiellement recouvertes de concrétions portent des incisions gravées parmi lesquelles se distinguent les figurations suivantes.

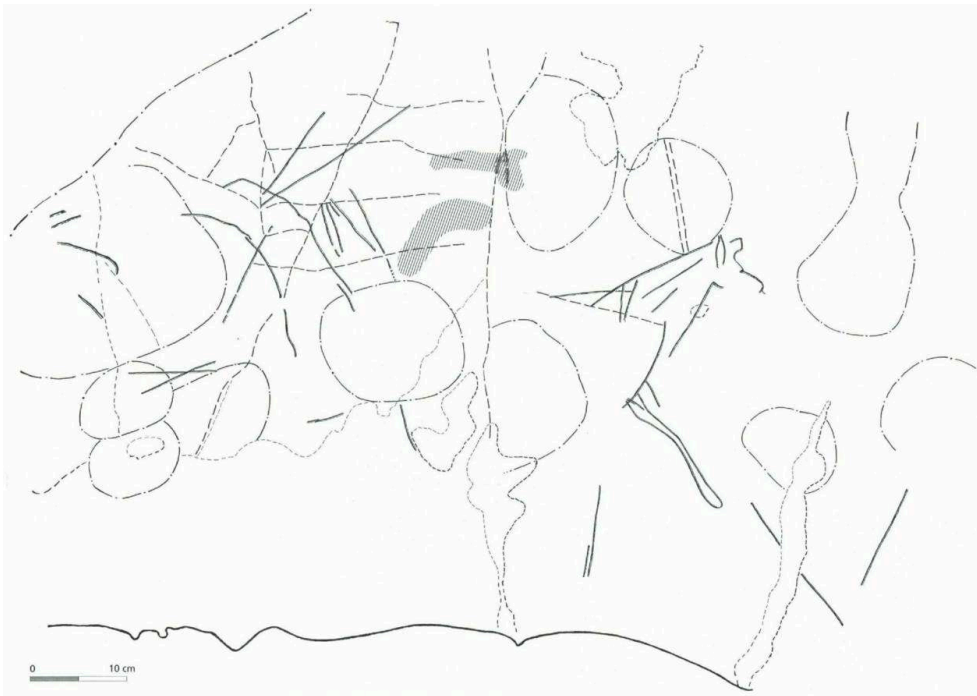


Fig. 54 – Salle II, panneau VI : un protomé de cheval n° 52 se voit à droite ; au-dessous se trouve un « signe en N » n° 53 ; à gauche, tracés indéterminés n° 54.

N° 52 Avant d'un cheval (25 x 24 cm)

- 93 Cette figuration est située à 60 cm du sol. Un antérieur est projeté en avant. La crinière est représentée dans sa masse. L'oreille et le toupet sont accentués et les deux traits parallèles caractéristiques se retrouvent à la base de l'encolure. Le reste de l'animal n'a pas été figuré (**fig. 55**).



Fig. 55 – Salle II, panneau VI : avant de cheval n° 52.

53 Signe (15 x 29 cm)

- 94 Sous le cheval, à la base du panneau à 45 cm du sol, un grand signe en N est formé de trois incisions déterminant entre elles des angles aigus.

N° 54 Ensemble de tracés indéterminés (35 x 35 cm)

- 95 Dans la moitié gauche du panneau se trouve un ensemble de tracés indéterminés.

Panneau VII

- 96 **FIG. 56**

- 97 Ce panneau est situé sur la face verticale d'une protubérance de la voûte dominant la pente qui se dirige vers la chatière et la salle III, sur une sorte de bandeau naturel entre le plafond et un bec rocheux.

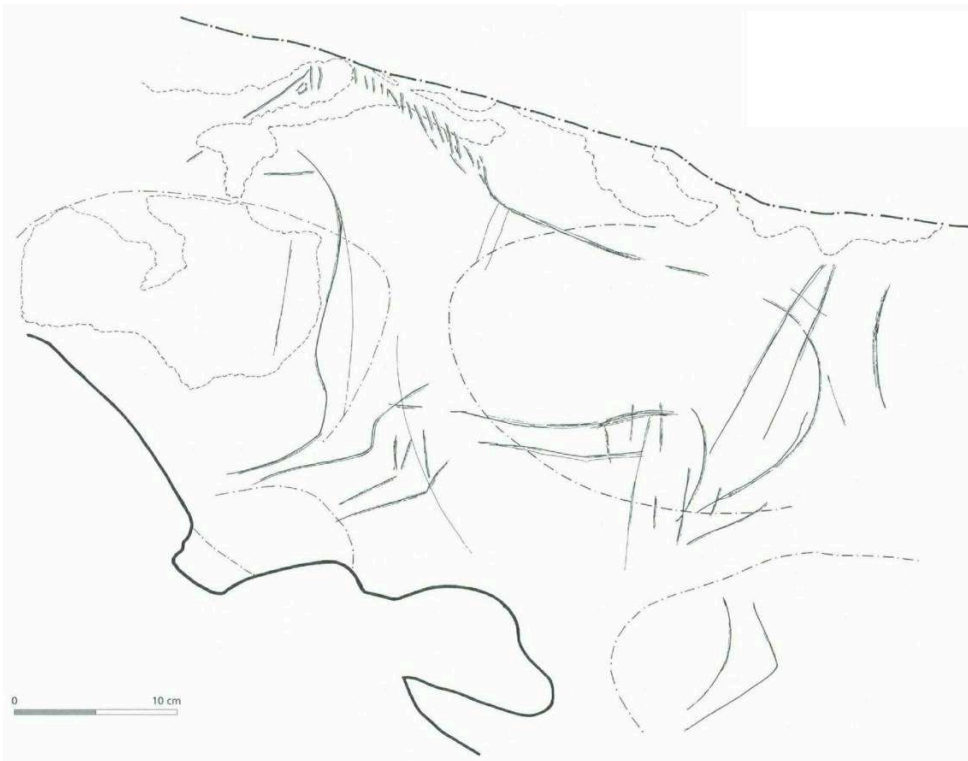


Fig. 56 – Salle II, panneau VII : cheval n° 55. Remarquer les deux traits d'épaule et la position dynamique des antérieurs.

N° 55 Cheval (40 x 29 cm)

- 98 Cheval à l'avant-train puissant, dont la tête finement incisée a été partiellement recouverte d'un film de calcite. Le nez n'est plus visible. Le tracé ventral est double, les postérieurs sont à peine esquissés, par contre les antérieurs sont détaillés et présentés en perspective. La morphologie de ces antérieurs est étonnante. Avec leur profil coudé vers l'avant, ils évoquent davantage les bras d'un être humain que ceux d'un équidé. Les deux traits d'épaule, ici encore, sont présents.

N° 56 Tracés indéterminés (30 x 18 cm)

- 99 Plusieurs tracés indéterminés ont été notés à l'arrière du cheval.

Panneau VIII

- 100 FIG. 57

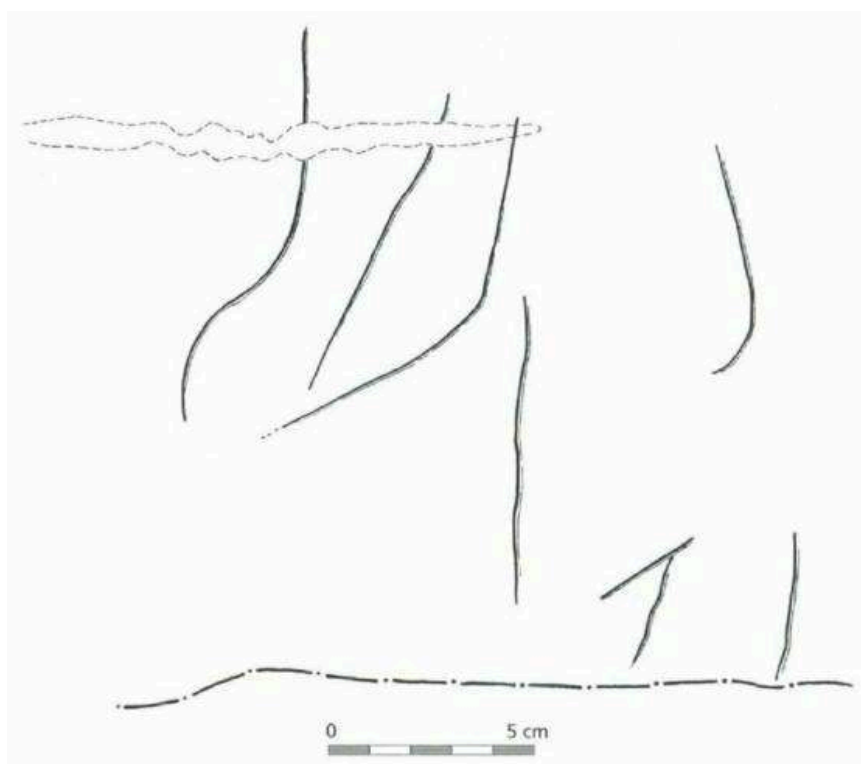


Fig. 57 – Salle II, panneau VIII : tracés indéterminés devant la chatière conduisant à la salle III.

n° 57 Tracés indéterminés(18 x 16 cm)

- 101 Devant l'entrée de la chatière conduisant à la salle III, un pan de la voûte, à 50 cm du sol, porte une série de traits fortement incisés indéterminés et altérés, disposés sur deux registres étagés.

Panneau IX

- 102 FIG. 58

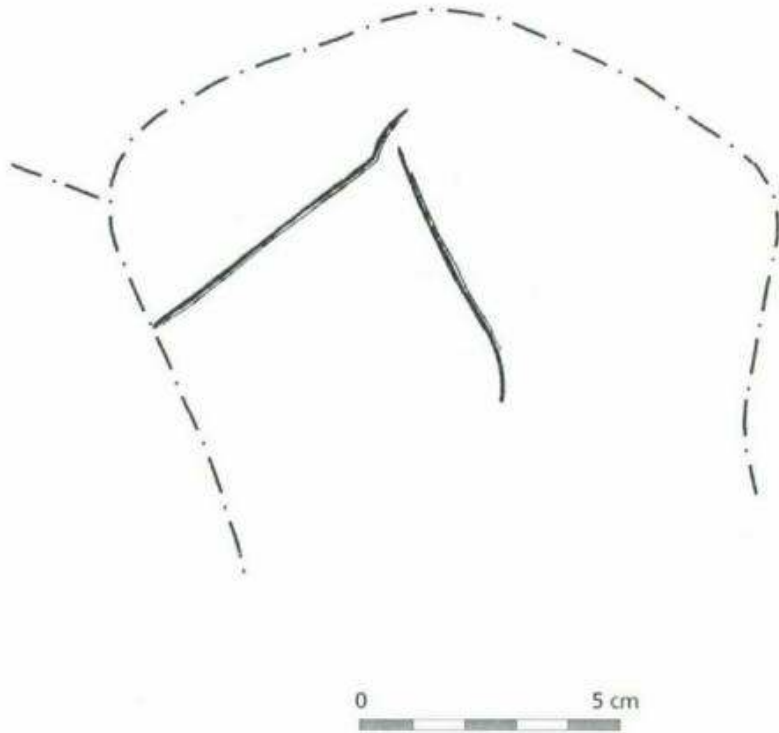


Fig. 58 – Salle II, panneau IX : signe angulaire à l'entrée de la chatière conduisant à la salle III.

N° 58 Signe angulaire (7 x 6 cm)

- 103 Ce signe dont le sommet est tourné vers le haut, est isolé sur le côté gauche de l'entrée de la chatière conduisant à la salle III.

2.3 Salle III : la salle des Biches

- 104 **FIG. 59**

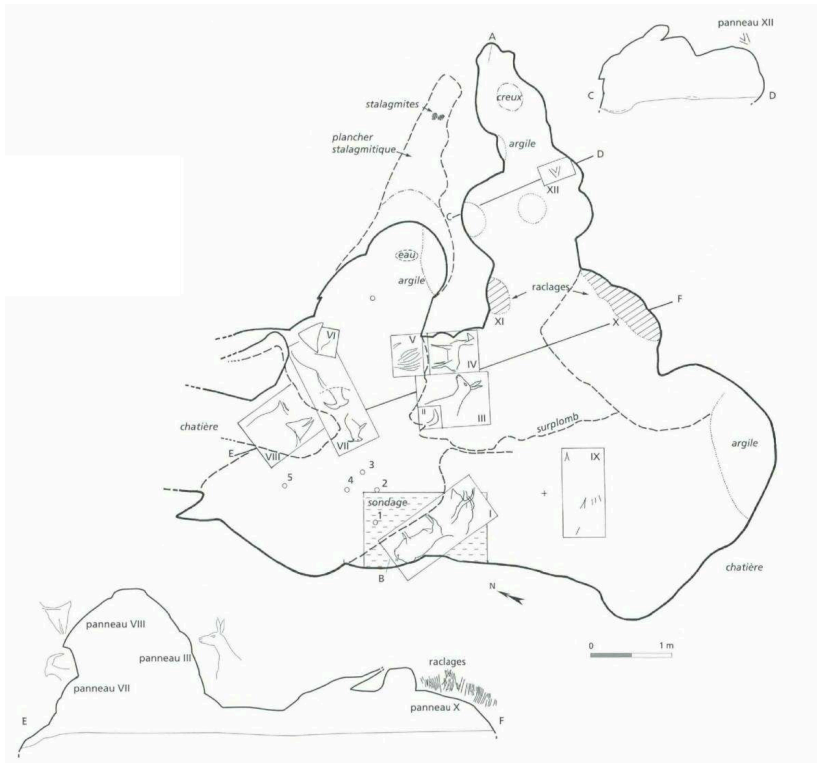


Fig. 59 – Salle III : situation des gravures. La salle est exiguë, les gravures se rassemblent dans la partie nord un peu plus spacieuse ; le diverticule est, très étroit, ne contient que des raclages. (Coupe AB : cf. fig. 17).

Panneau I

105 Le panneau est logé dans une concavité de la paroi gauche de la salle III, à 1 m au-dessus du sol. Long de 1,50 m et haut de 60 cm, il comporte deux parties gravées séparées par une arête rocheuse (**fig. 60, 61**) :

- à droite un bison regardant à droite, vers le fond de la grotte ;
- à gauche un ensemble de traits où se distingue notamment un arrière-train de bison.

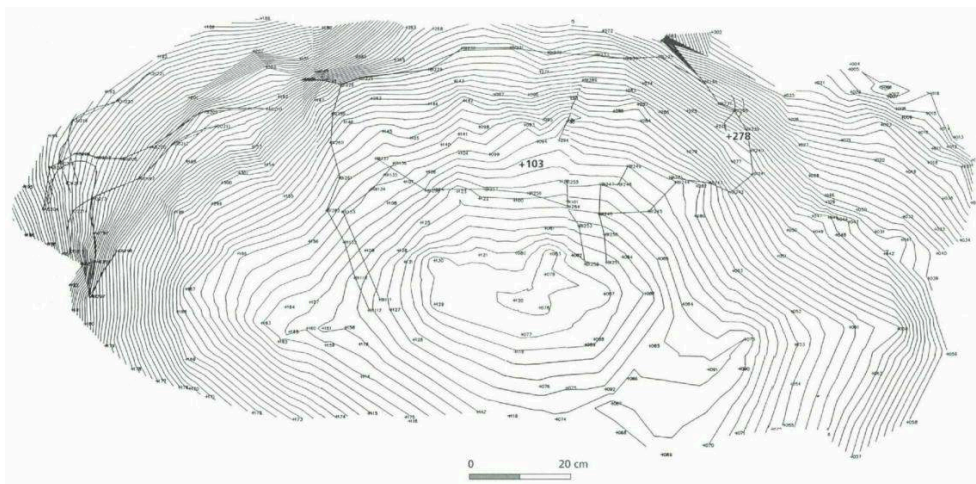


Fig. 60 – Salle III, panneau I : relevé au théodolite du bison n° 59. Les courbes de niveau reproduisent les formes de la paroi et peuvent être utiles dans la réalisation d'un fac-similé du panneau.

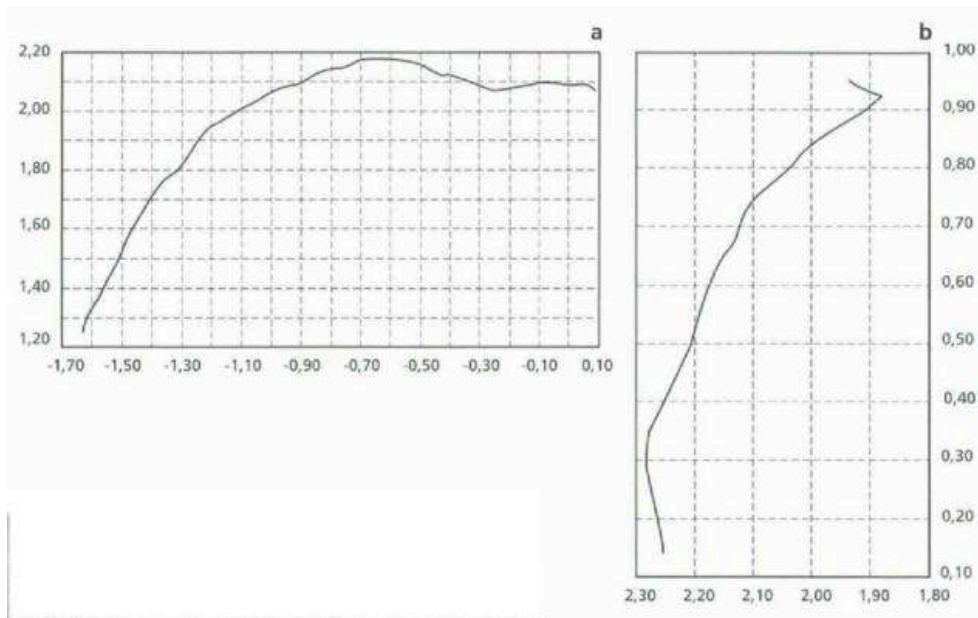


Fig. 61 – Salle III, panneau I : **A** courbe horizontale passant par le point 103 ; **B** courbe verticale passant par le point 278.

- 106 Ces gravures occupent la partie haute de la concavité alors que la partie basse est couverte de boue épaisse déposée par les dernières inondations. La concavité dont la surface est relativement lisse et régulière est accidentée par quelques grandes cupules de contour net.

N° 59 Bison (93 x 58 cm)

- 107 Le bison est traversé par une grande fissure inclinée (**fig. 62**). Sa tête est mise en relief par l'existence de cupules en avant du front et sous la barbe de l'animal. Une partie du support rocheux, à l'emplacement de la tête et de la moitié inférieure du corps, est couverte de petites plaques d'un limon argileux plus foncé que l'argile récente du bas du panneau et qui est même presque noir aux environs de la tête de l'animal. Ces vestiges sont les traces d'anciens dépôts formés par des suintements ou des inondations dont l'âge paléolithique est révélé par le fait que la gravure entaille le limon qui lui est donc antérieur.

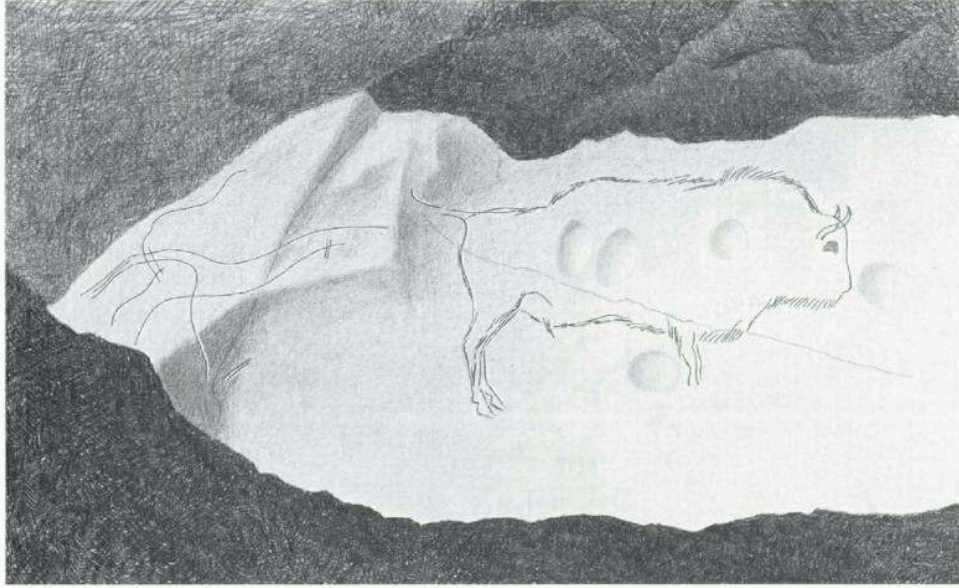


Fig. 62 – Salle III, panneau I, dessin à l'estompe : gravures et reliefs de la paroi.

- 108 L'animal est au repos, la tête basse, campé sur ses quatre membres statiques ; les sabots arrière semblent prendre appui sur un sol fictif. Les sabots antérieurs n'ont pas été figurés. Les poils de la bosse, du dos, de la barbe et du fanon sont représentés. Le style se caractérise par une recherche de perspective et par la séparation des plans des membres et du corps. Les membres sont attachés à l'intérieur du thorax et du ventre, non directement à leur contour (**fig. 63**).



Fig. 63 – Salle III, panneau I : relevé. Noter la présence de placages de sédiments argileux antérieurs aux gravures et le niveau d'inondation (limon) à la base du panneau ; le bison central n° 59 est accompagné par un arrière-train de bison n° 60 et par deux profils dorsaux d'animaux indéterminés (n°s 62 et 63).

- 109 L'ensemble de l'animal est traité en hachures. Le dessin quelque peu impressionniste montre une grande finesse dans les détails et beaucoup d'habileté graphique, malgré une légère disproportion de l'avant-train qui est trop allongé. De gabarit longiligne, l'animal présente un dos presque horizontal (comme celui d'un bison d'Europe et

comme une peinture de la grotte du Moulin) contrastant fortement avec les voûtes dorsales exagérées des bisons du Pech-Merle et de La Martine (Domme, Dordogne).

- 110 Les incisions sont fermes, généralement de section en V et souvent en hachures ; ce sont parfois des traits raclés à fond plat et bords abrupts (« en baquet ») ou en V dissymétrique, notamment pour les cornes qui sont vigoureusement accentuées. L'œil, placé dans une cupule, est formé d'une petite surface entièrement raclée laissant apparaître le calcaire plus clair que la pellicule superficielle altérée (**fig. 65**). L'étude des superpositions a permis de retrouver les phases d'élaboration du dessin (**fig. 64**). Le graveur a d'abord placé la ligne du front et du nez, choisissant un emplacement entre des cupules qui pouvait donner du relief à la tête. Puis l'œil et les cornes ont été exécutés en raclage. La corne proximale recoupe le sommet de la tête, tandis que la corne distale prend appui sur la tête. La bosse du garrot a été ensuite dessinée en hachures de la gauche vers la droite, de plus en plus inclinées en progressant vers la droite. Le profil du dos s'est développé de la bosse vers la queue. Les superpositions des traits montrent également que les cuisses ont été tracées de haut en bas. La patte arrière la plus éloignée de l'observateur prend appui sur la jambe proximale : elle a donc été exécutée après cette dernière.

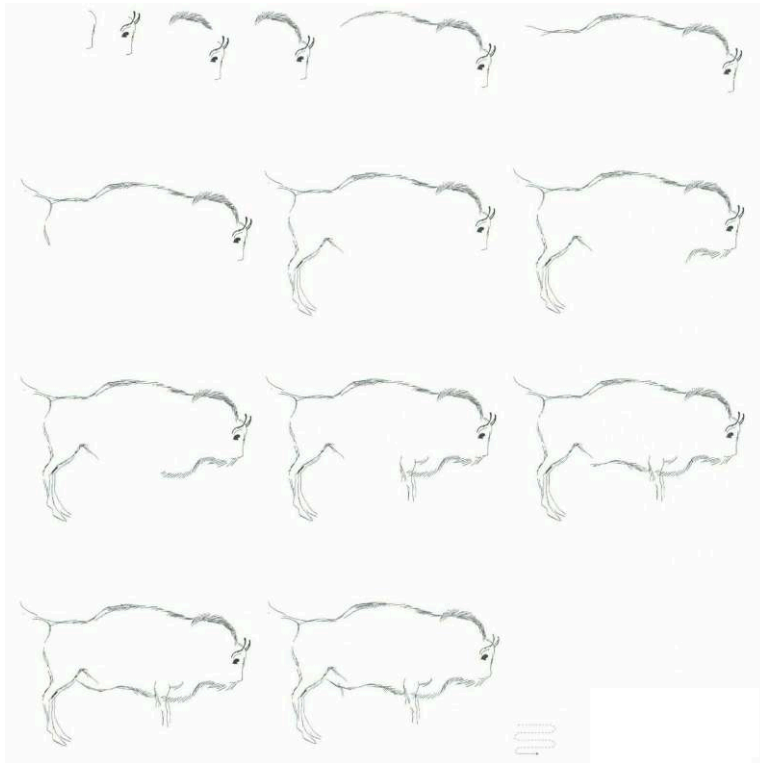


Fig. 64 – Salle III, panneau I : phases d'élaboration du tracé du bison n° 59. L'étude des superpositions des traits a permis cette reconstitution graphique.

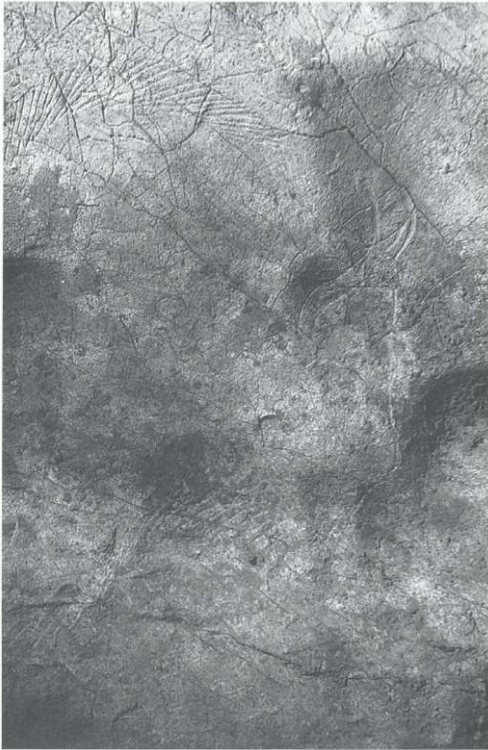


Fig. 65 – Salle III, panneau I : détail de la tête du bison n° 59.

- 111 Après le dessin des cuisses, le silex du graveur semble bien être revenu vers la tête. La partie inférieure du corps a été principalement tracée de la droite vers la gauche : barbe et fanon sont recoupés en effet par les avant-bras. L'abdomen sinueux est formé par la convergence de deux courbes partant en sens inverse du poitrail et des cuisses. Le pénis a été gravé le dernier. L'ensemble de l'opération a pu demander 10 à 15 minutes au maximum.

N° 60 Dos de bison (55 x 46 cm)

- 112 La partie gauche du panneau, au-delà de l'arête rocheuse, porte un arrière-train de bison, reconnaissable à la voussure dorsale, à la forme de la queue à toupet terminal et à la puissance de la cuisse (**fig. 63**).

N° 61 Dos de cheval (30 x 14 cm)

- 113 Ce motif semble être superposé à d'autres tracés, vraisemblablement d'autres lignes dorsales, plus sommaires, non identifiables. Celle qui se trouve à l'extrémité gauche évoque cependant un dos de cheval, pourvu d'une queue large et fournie, dont seuls les contours sont figurés (**fig. 63**).

N°s 62-63 Animaux indéterminés (40 x 10 cm et 5 x 6 cm)

- 114 Deux autres profils dorsaux sous la queue du bison inachevé n° 60 et à gauche n'autorisent aucune identification spécifique (**fig. 63**).

N° 64 Traits indéterminés (5 cm)

- 115 Trois petits traits parallèles indéterminés se trouvent au niveau de la voûte dorsale du bison inachevé n° 60.

Panneau II

- 116 FIG. 66

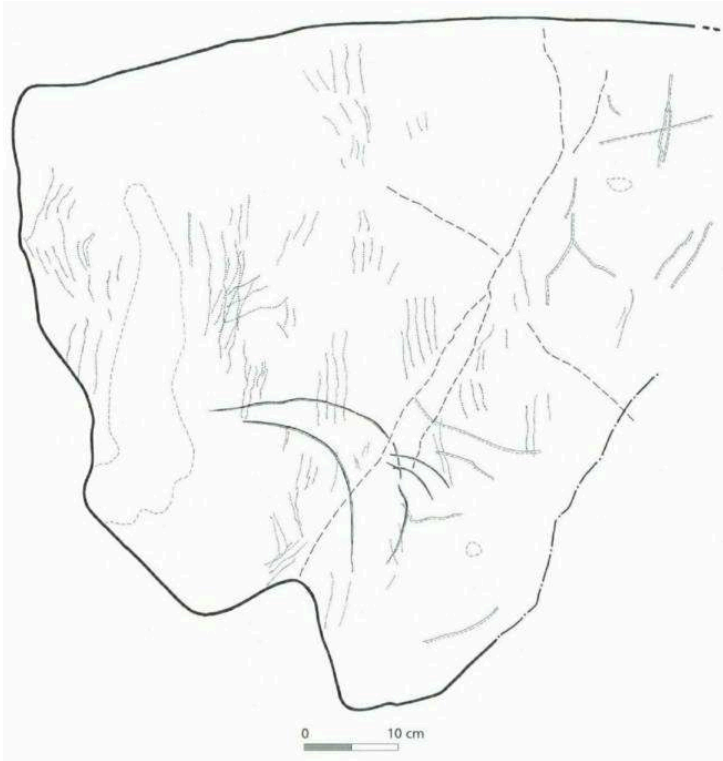


Fig. 66 – Salle III, panneau II : deux paires de courbes de dimensions différentes n°s 65 et 66 représentent vraisemblablement des cornes de bouquetin ; nombreuses griffades de renard récentes.

N° 65 Cornes isolées de bouquetin

- 117 Sur un pan rocheux incliné, suspendu à 60 cm au-dessus du sol, à surface régulière et de contour approximativement triangulaire, se voient principalement deux courbes presque parallèles dessinant un arc de 26 cm de corde. Ces deux incisions fermes évoquent les grandes cornes de bouquetin mâle souvent figurées isolées dans l'art quercinois, notamment à Cougnac. Elles rappellent également les séries d'arceaux emboîtés n°s 92 à 96 de la salle IV.

N° 66 Encornure de bouquetin

- 118 Deux courbes parallèles plus petites (7 cm de corde) sont placées sous les grandes courbes à droite. Il peut s'agir, ici encore, d'une encornure de bouquetin (plus jeune ou femelle ?).

- 119 Toute la surface rocheuse est ici couverte de griffades de renard de couleur claire, manifestement récentes, alors que les incisions gravées sont patinées et de même couleur que la roche environnante.

Panneau III

- 120 La paroi droite d'un secteur de la salle III est constituée de trois surfaces rocheuses de forme triangulaire articulées les unes aux autres et délimitées par des rebords, des ruptures de pente, ou des fissures. Chacun de ces éléments triangulaires porte un motif gravé, parfaitement adapté à son cadre naturel : ce sont les panneaux III, IV et V (fig. 67). Le panneau III, dont la base est 40 cm au-dessus du sol actuel, est un triangle de 75 cm de haut et 70 cm de base.

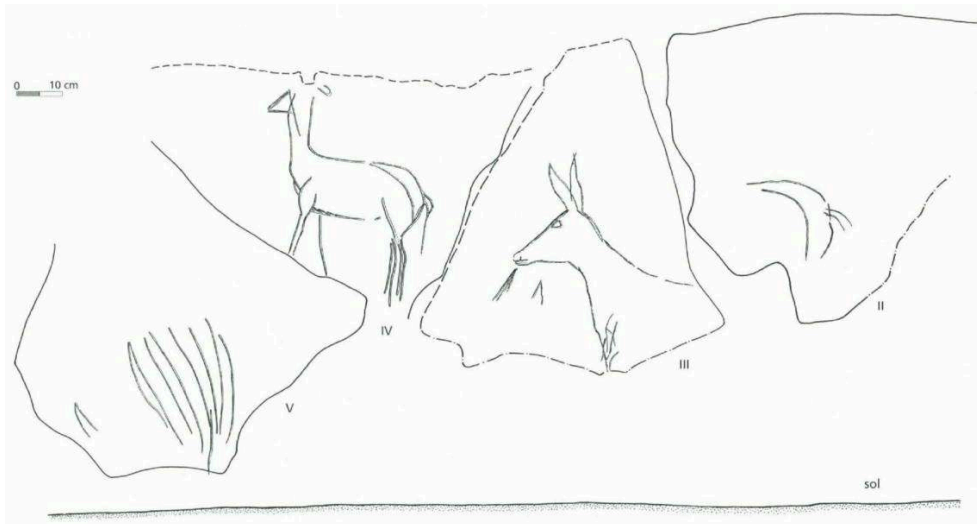


Fig. 67 – Salle III, paroi droite : situation des panneaux II, III, IV et V.

N° 67 Biche (50 x 50 cm)

- 121 Dans l'angle inférieur droit du panneau III, a été figuré un avant-train de biche (fig. 68). L'animal, aux aguets, les oreilles frémissantes, légèrement divergentes et pointées vers l'avant, semble émerger du bord de la paroi, comme s'il venait de la nuit de la galerie. Sa présence en est d'autant plus forte.

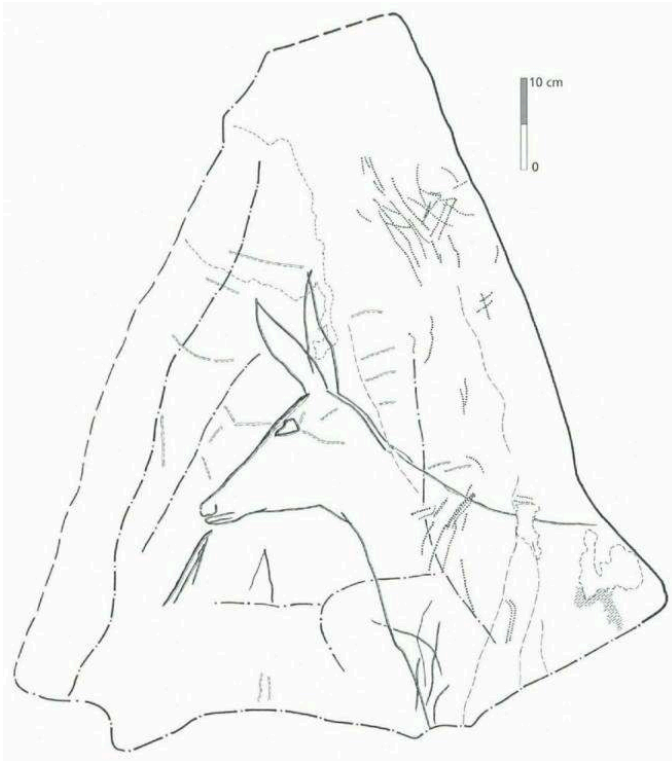


Fig. 68 – Salle III, panneau III : la biche n° 67 est associée à deux signes angulaires sous la tête, n°s 69, 70 et à des tracés indéterminés n° 68 sur l'avant du poitrail.

- 122 Le tracé, à la fois sensible et ferme, est d'une grande justesse. Le front est appuyé par un raclage, l'œil est très net avec l'esquisse de son larmier. Les naseaux, la bouche et le menton sont figurés (**fig. 68**). Les deux oreilles sont présentes, l'une recouvrant partiellement l'autre. Le contour de la nuque est double. Dos et poitrail sont délimités par une incision linéaire en V.
- 123 Par la pureté de son graphisme et la grande présence du sujet, cette biche de Pergouset est sans doute un des plus magnifiques spécimens de l'art préhistorique du Quercy et une des plus belles œuvres pariétales de l'art magdalénien européen (**fig. 69**).



Fig. 69 – Salle III, panneau III : détails de la tête de la biche n° 67 et signes n°s 69, 70.

N° 68 Indéterminé (14 x 7 cm)

- 124 À la partie inférieure de la figure, une série de traits embrouillés est visible sur le poitrail.

N°s 69-70 Signes angulaires (10 x 2 cm et 6 x 4 cm)

- 125 Sous le menton et la joue, deux motifs formés de traits convergents, longs de 10 cm et 6 cm, pourraient évoquer, à première vue, le souffle de l'animal. Cette interprétation est cependant douteuse, puisque aucun d'eux n'est rattaché au museau de l'animal. Nous les classons plutôt parmi les signes angulaires, qui sont fréquents à Pergouset (panneaux IX, X, XII).
- 126 Le panneau porte, en outre, des griffades de renard (bandes de 3 cm de largeur moyenne, constituées de trois à quatre incisions grossièrement parallèles), blanchâtres, d'aspect plus frais que les gravures qui sont patinées et de même teinte que la roche environnante.

Panneau IV

- 127 **FIG. 70**

- 128 Un second triangle de calcaire (70 x 45 cm), jouxtant le précédent, sert de cadre à une autre biche figurée à peu près entière.

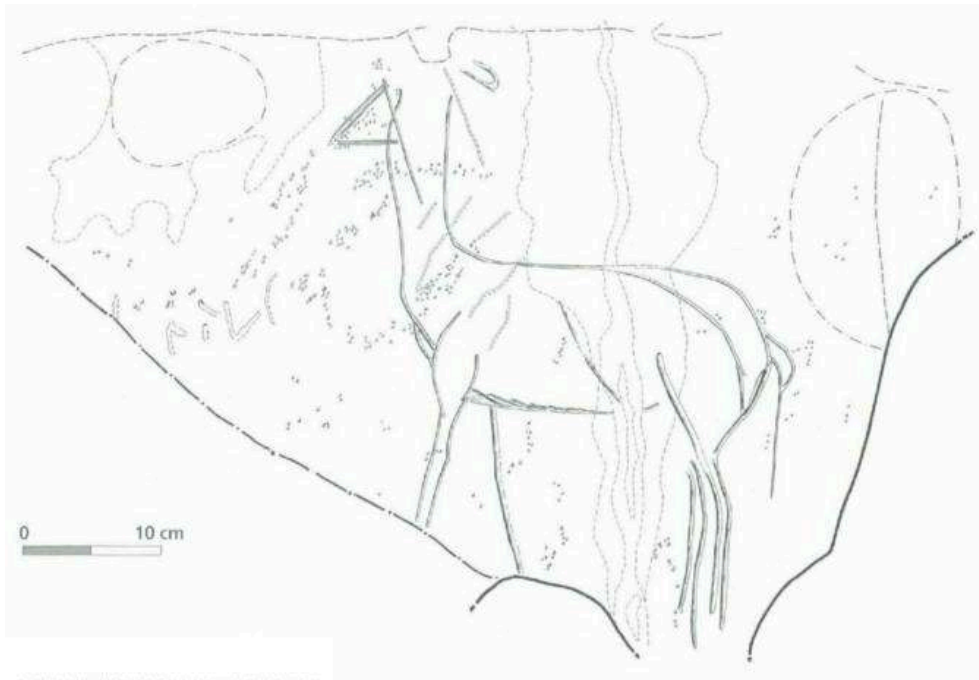


Fig. 70 – Salle III, panneau IV : relevé de la biche sans tête n° 71.

N° 71 Biche (42 x 47 cm)

- 129 Campé sur ses quatre membres, l'animal paraît arrêté, le cou redressé à la verticale (**fig. 71**). Le sommet du cou, anormalement allongé, présente un dessin étrange. La superposition des traits semble indiquer que l'animal a d'abord été représenté sans tête et qu'une tête triangulaire et schématique a été ultérieurement rajoutée par-dessus la gravure du cou (**fig. 72**). Une autre interprétation pourrait voir dans ce motif géométrique rajouté, un signe claviforme anguleux, mais cette interprétation n'est guère convaincante puisque les claviformes sont très rares en Quercy et qu'ils sont presque toujours curvilignes et non anguleux.
- 130 Une courbe gravée très estompée, en haut et en arrière du cou, est peut-être un vestige d'oreille (?)



Fig. 71 – Salle III, panneau IV : biche sans tête n° 71.



Fig. 72 – Salle III, panneau IV : détail du haut du cou de la biche sans tête n° 71. Noter la présence d'un motif géométrique superposé à gauche au tracé du cou ; il s'agit soit d'un signe (claviforme angulaire ?) soit plutôt d'une tête schématique secondaire.

- 131 La croupe montre une reprise et un contour double. Une courbe barrant le flanc est, semble-t-il, le bord antérieur d'une première version de la cuisse. La queue courte

détachée des fesses est typique des cervidés. Deux fines incisions ont été rajoutées à son extrémité et sur l'arrondi de la fesse.

- 132 Les deux pattes arrière sont figurées, de même sans doute que les pattes avant ; celle qui est à l'arrière-plan est esquissée par un trait simple. Le contour de l'épaule pénètre profondément dans le thorax. Le dessin du poitrail présente une reprise.
- 133 Dans l'ensemble les incisions sont fermes et fines. Souvent mono-linéaires, elles sont formées, au niveau des pattes, de larges gouttières raclées. Le profil ventral est obtenu par de larges raclages multiples.
- 134 La gravure, profondément patinée, est recouverte par une coulée de calcite dans sa partie médiane.
- 135 La surface rocheuse est accidentée de bourgeons de calcite et de coulées stalagmitiques blanches dans sa partie supérieure.

Panneau V

136 FIG. 73

- 137 Une troisième surface rocheuse, approximativement triangulaire, faisant suite à la précédente et dont la pointe inférieure se trouve à une dizaine de centimètres au-dessus du sol actuel porte deux signes gravés.

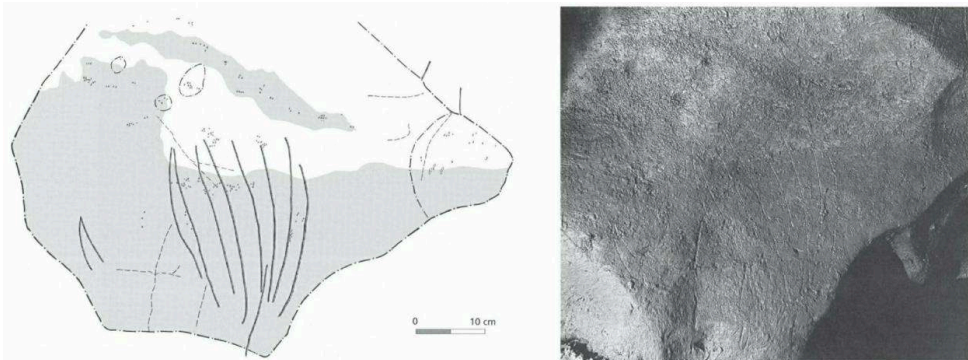


Fig. 73 – Salle III, panneau V : signe en comète n° 72 et, à gauche, petit signe angulaire n° 73 ; la base du panneau (trame) est recouverte par du limon déposé par les crues.

N° 72 Signe (30 x 23 cm)

- 138 Un grand signe en comète est formé de huit traits convergents, recoupés à leur base par un neuvième trait plus mince, de direction différente. Une grande partie de ce signe proche du sol est recouverte par un film de limon argileux déposé par des crues (**fig. 73**).

N° 73 Signe (9 cm)

- 139 À gauche du panneau, à une quinzaine de centimètres du signe précédent se trouve un signe constitué de deux courbes convergentes ; il s'agit ici encore d'un signe angulaire pointe en haut d'un type fréquent à Pergouset.
- 140 Tous les traits sont des incisions linéaires en V, profondément patinées. Elles sont presque entièrement recouvertes par un dépôt argileux laissé par les inondations.

Panneau VI

- 141 La paroi droite du diverticule où se regroupent les gravures, c'est-à-dire la paroi faisant face aux panneaux II, III, IV et V, est ornée de trois panneaux. Le panneau VI est un petit pilier de section triangulaire, à 30 cm en avant de la paroi (**fig. 74**).

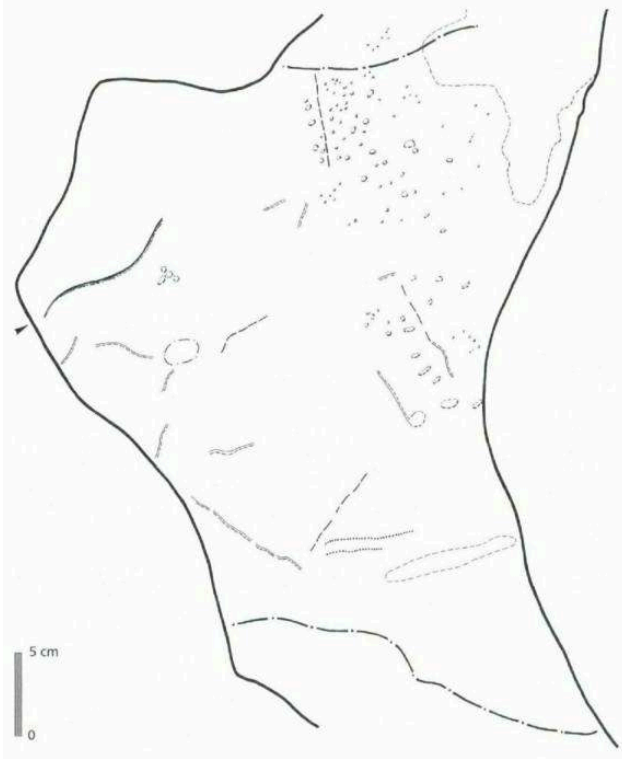


Fig. 74 – Salle III, panneau VI : à gauche, un trait gravé évoquant un profil dorsal d'animal est classé parmi les indéterminés n° 74.

N° 74 Indéterminé (9 cm)

- 142 Le panneau VI porte un seul trait gravé : il s'agit d'un tracé sinueux qui pourrait évoquer un profil dorsal d'animal, mais il est si peu caractéristique que nous préférons le classer parmi les indéterminés.

Panneau VII

- 143 Les panneaux VII et VIII sont étagés l'un au-dessus de l'autre (**fig. 75**) ; ils ne sont séparés que par une profonde fissure et une corniche recouverte de limon d'inondation. Le panneau VII occupe une longue strate de calcaire. Il présente, à une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol argileux, deux bouquetins gravés et un ensemble de traits (**fig. 76**).

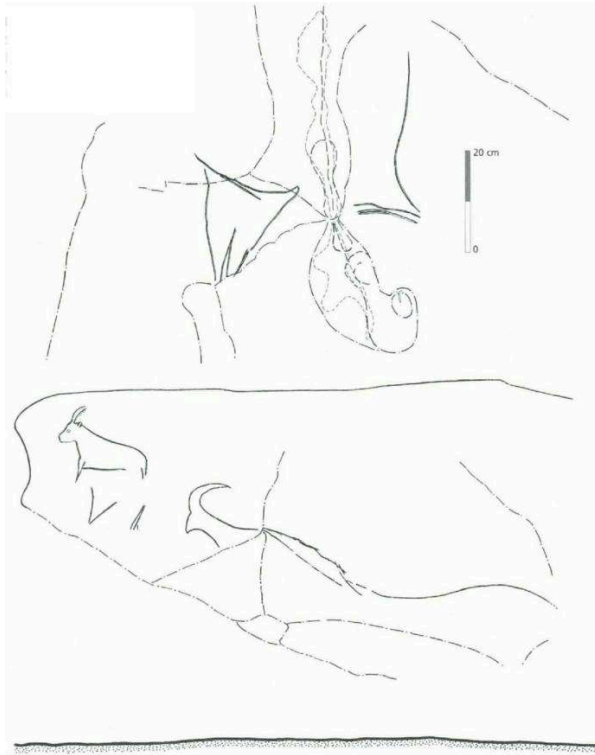


Fig. 75 – Salle III, panneau VII (en bas) : bouquetin et cheval ; panneau VIII (en haut) : vulve et indéterminé.

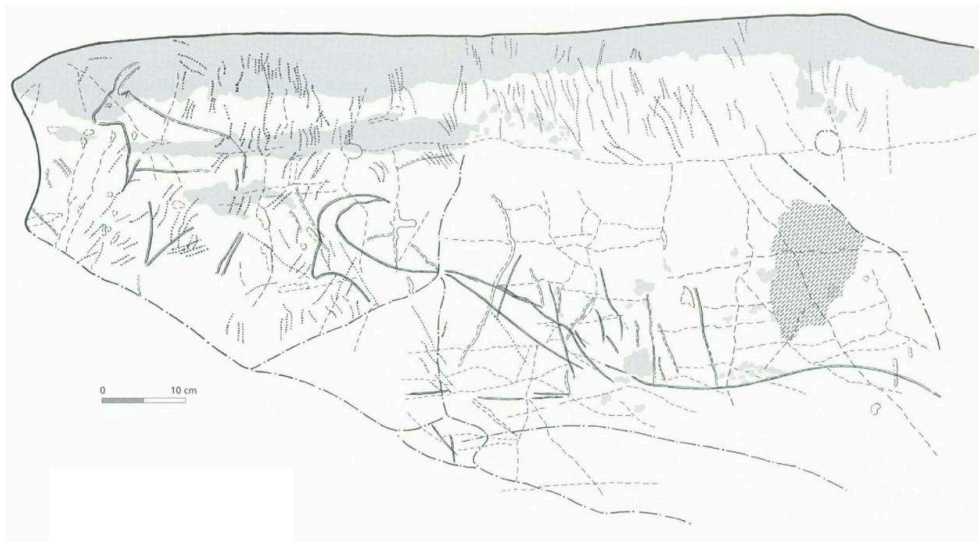


Fig. 76 – Salle III, panneau VII : en haut à gauche, bouquetin femelle à cornes courtes n° 75 ; au centre, protomé de bouquetin mâle n° 76, émergeant d'une protubérance rocheuse derrière laquelle se trouvent un long profil dorsal de cheval n° 79 et des signes géométriques divers n°s 77, 78, 80, 81 dans la partie basse du panneau ; en haut du panneau, limon argileux (trame) et à droite, zone frottée récente.

N° 75 Bouquetin (19 x 15 cm)

- 144 À gauche, un petit bouquetin, de forme trapue, possède des pattes courtes en triangle et des cornes peu développées et peu incurvées. L'oreille et l'œil sont visibles.

N° 76 Bouquetin (15 x 14 cm)

- 145 Au centre, le protomé d'un autre caprine semble émerger d'une protubérance rocheuse qui sépare le panneau en deux parties. Bien que d'un dessin sobre et linéaire, le profil d'un grand bouquetin mâle adulte est parfaitement reconnaissable avec sa corne massive largement développée et sa barbiche à peine esquissée mais présente.
- 146 Nous avons ainsi, sur cet espace restreint, un couple de bouquetin mâle et femelle (ce dernier peut être également un jeune à cornes courtes).

N°s 77-78 Signes (8 x 7 cm et 6 cm)

- 147 Dans la partie inférieure de ce panneau se distinguent deux signes géométriques : celui de gauche est un classique signe en V, ici la pointe en bas, tandis que celui de droite est soit un signe angulaire aigu, la pointe en haut, soit, plutôt, deux barres sub-parallèles. Ces types de signes qui existent en plusieurs exemplaires à Pergouset se retrouvent également associés à un bouquetin (renversé) dans la grotte Carriot, toute proche.

N° 79 Cheval (65 cm)

- 148 La partie droite du panneau, séparée de la précédente par la protubérance rocheuse, porte une ligne sinueuse longue de 65 cm, qui semble figurer un profil dorsal de cheval, s'appuyant à gauche sur la protubérance rocheuse. Cette dernière est véritablement une limite séparant le bouquetin de la ligne sinueuse. Il n'existe pas de continuité entre les deux motifs. À gauche, cette ligne sinueuse présente un tracé double figurant, sans doute, l'épaisseur d'une crinière érigée typique des chevaux préhistoriques. Cette représentation simplifiée de la masse de la crinière se retrouve sur de nombreuses figurations paléolithiques d'équidés.

N° 80 Signe (6 à 12 cm)

- 149 L'ensellure du dos de l'animal est surmontée par une série de barres parallèles constituant un signe « en barrière ».

N° 81 Indéterminé (22 cm)

- 150 Un tracé horizontal indéterminé se distingue aussi dans la partie inférieure du panneau.
- 151 Toute la partie supérieure de la surface calcaire est couverte de croûte et de placages d'argile limoneuse laissés par les inondations. Ces vestiges limoneux sont eux-mêmes couverts d'un enchevêtrement de griffades de renard et de lapin.
- 152 La technique de gravure employée sur ce panneau est un tracé assez large, en gouttière, pour le bouquetin de gauche ou une incision en V pour le reste. Tous les traits sont, aujourd'hui, profondément patinés.

Panneau VIII

- 153 Sur l'amorce de la voûte et sur une partie plafonnante se développe le panneau VIII situé entre 110 cm et 140 cm au-dessus du sol actuel. La base de ce panneau est séparée

du précédent par une profonde fissure et une petite corniche entièrement recouverte d'argile d'inondation. Le panneau comprend deux éléments : une vulve et un tracé indéterminé, séparés par une gouttière naturelle verticale, constituée d'un chapelet de profondes cavités de contour ovale (**fig. 77**).



Fig. 77 – Salle III, panneau VIII : au centre, la vulve n° 82 est placée sous un dièdre rocheux et à droite, on voit le tracé indéterminé n° 83 ; en bas, se trouve une zone de limon argileux (trame).

N° 82 Vulve (23 cm x 20 cm)

- 154 À gauche, une vulve nettement dessinée présente une remarquable adaptation au relief naturel. La vulve, c'est-à-dire la figuration du triangle pubien et du sexe lui-même, est un triangle isocèle, disposé la pointe en bas. La pointe inférieure est complétée par deux traits intérieurs se recoupant en angle aigu qui représentent l'ouverture du sexe et les grandes lèvres (**fig. 78**). Le bord inférieur droit du triangle est formé de plusieurs incisions redoublées, alors que le reste du motif est délimité par une incision linéaire unique très apparente, de tracé ferme et appuyé, exécutée sans hésitation. La partie supérieure du triangle est concave ; le bord supérieur gauche est doublé par deux incisions dont une déborde le triangle et s'incurve vers le haut.



Fig. 78 – Salle III, panneau VIII : vulve n° 82.

- 155 La position de ce motif est particulière : il s'incline légèrement à droite de façon à se placer dans le prolongement d'une arête rocheuse qui figure admirablement un ventre naturel. Ce ventre est un dièdre proéminent recoupé à sa base par un plan incliné formant biseau. C'est sur ce plan que se place la vulve dont les deux angles supérieurs du triangle débordent symétriquement sur les deux versants du dièdre. Ce n'est pas simplement une vulve qui est figurée, mais bien un ventre féminin du thorax à l'aîne, comportant le dessin du sexe (**fig. 79**). Le dièdre figurant l'abdomen proprement dit mesure 45 cm de hauteur. Il est légèrement renflé dans sa partie inférieure dominant la vulve, ce qui évoque véritablement des chairs détendues, un léger embonpoint ou plutôt même un début de grossesse. La courbe qui prolonge le sommet de la vulve, à gauche, semble bien souligner l'arrondi du ventre : elle figure vraisemblablement le pli de l'aîne. L'illusion est encore renforcée par une petite pastille ronde de calcite, percée d'un trou en son centre, qui se trouve curieusement à l'emplacement exact du nombril. Ainsi l'emplacement précis de la vulve à la suite du dièdre rocheux, le pli de l'aîne et l'existence d'un nombril naturel prouvent manifestement l'intégration de volumes rocheux dans cette représentation féminine. Il s'agit ici d'un corps de femme d'allure jeune, de type longiligne, pouvant être observé aussi bien de face que de profil.

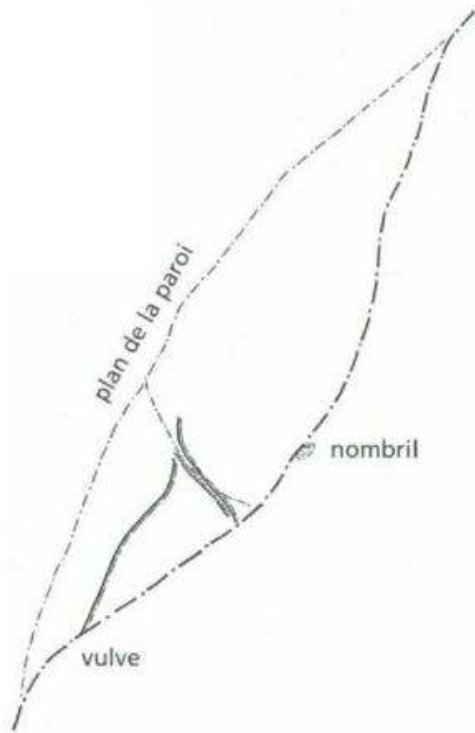
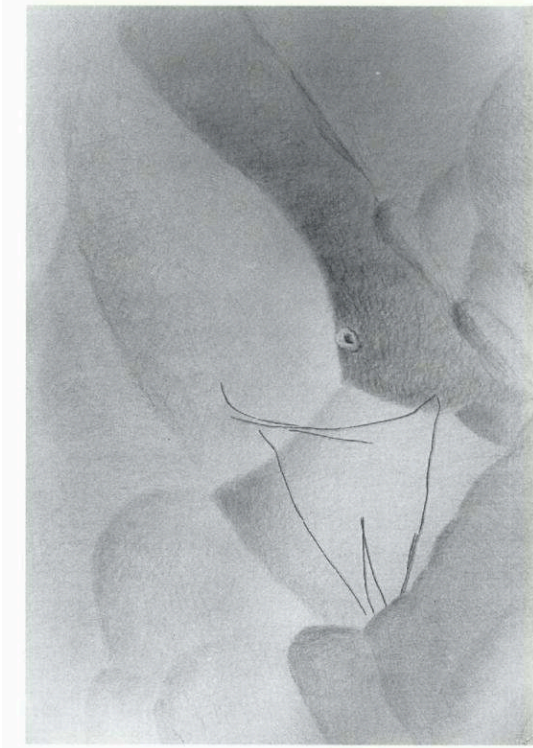


Fig. 79 – Salle III, panneau VIII : vulve n° 82 utilisant un relief de la paroi. Dessin à l'estompe et profil montrant la forme du « ventre » rocheux et l'emplacement de la vulve gravée sous ce « ventre ». Noter la présence d'un trou naturel dans une concrétion figurant le nombril.

- 156 Un des caractères originaux de la grotte de Pergouset est qu'elle présente trois figurations vulvaires dont les deux premières sont situées dans la salle II et la salle III, au cœur d'importants groupements de figures. La troisième, par contre, se trouve isolée

dans le secteur le plus profond de la grotte. Toutes les trois présentent des caractères particuliers. La première, dans la salle II, est une grande vulve béante exploitant un trou naturel de la paroi d'un étrange réalisme, « un sexe distendu de femme multipare se présentant probablement en position gynécologique puisqu'un petit trou de la paroi à la base du triangle semble figurer l'anus... » (selon les termes mêmes du Pr Dallay, gynécologue, lors de son examen des gravures dans la grotte). La troisième, par contre, est plus schématique : elle se réduit à un triangle tracé au doigt dans l'argile qui est aujourd'hui calcifiée.

N° 83 Tracé indéterminé (40 cm)

- 157 À droite du motif précédent, à une vingtaine de centimètres de lui, un long tracé sinueux (40 cm) s'étend sur une surface plafonnante ; il est associé à deux traits parallèles dont l'un est double à son extrémité. L'identification de ces incisions appuyées et nettes est incertaine. S'agit-il d'un profil dorsal de renne dont les traits parallèles figurent les bois ? Nous ne pouvons pas le certifier et préférons ranger ce motif parmi les indéterminés.
- 158 Tous les tracés du panneau VIII sont des incisions linéaires en V, profondément patinées.

Panneau IX

159 FIG. 80, 81

- 160 Ce groupe de tracés est situé dans l'entrée de la salle III, c'est-à-dire à la sortie de la chatière, à 1,10 m de hauteur maximum au-dessus du sol, sur la paroi gauche qui est en partie plafonnante.

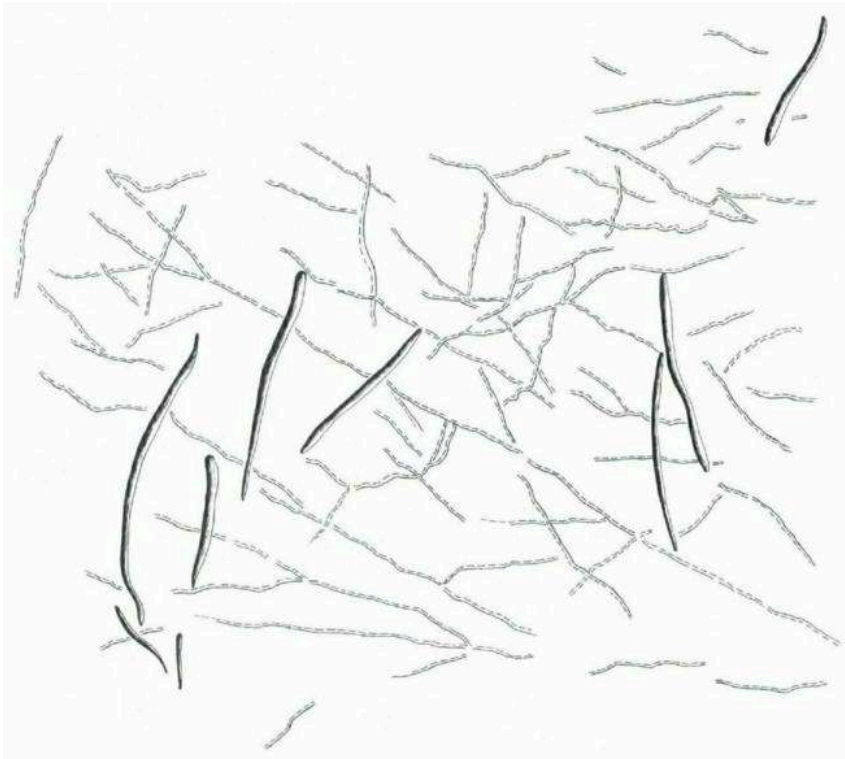


Fig. 80 – Salle III, panneau IX : haut du panneau. Signes n°s 84 et 85.

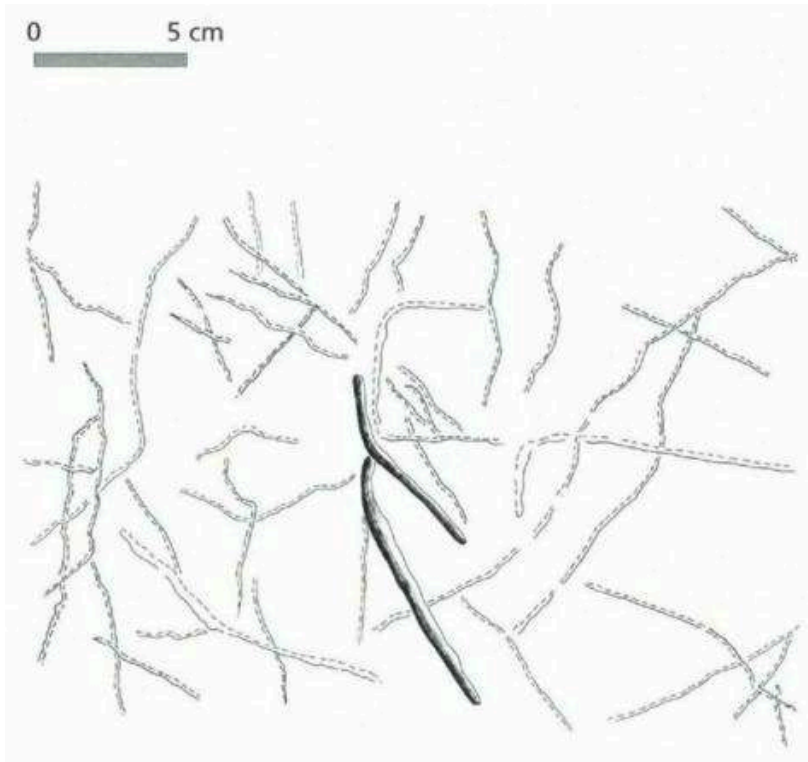


Fig. 81 – Salle III, panneau IX : bas du panneau. Signe n° 86.

N° 84 Signe (12 x 2,5 cm)

- 161 Sur une roche couverte de filonnets de calcite et dans une petite concavité se distingue au moins un signe angulaire dont la pointe est dirigée vers le haut. Ce signe, d'un type fréquent à Pergouset, est constitué de deux traits convergents formant un angle aigu.

N° 85 Indéterminé (4 à 15 cm)

- 162 7 traits, associés au signe précédent, sont disposés verticalement et sont plus ou moins rectilignes. Certains de ces traits disposés par deux pourraient être des signes angulaires ouverts puisqu'ils sont convergents mais nous préférons les ranger parmi les indéterminés.

N° 86 Signe (12 cm)

- 163 À 50 cm en dessous des signes précédents, se trouve un autre signe angulaire, pointe en haut, identique (**fig. 81**).
- 164 Tous ces tracés sont constitués de larges incisions patinées, à section plutôt arrondie.

Panneaux X et XI

- 165 Ces panneaux sont placés dans un diverticule latéral surbaissé (hauteur 50 cm à 80 cm) qui s'ouvre à droite de la salle, de part et d'autre d'un rétrécissement du passage.

N° 87 Raclages (150 cm)

- 166 Le panneau le plus important est le panneau X (environ 2 m² de superficie). Il couvre à la fois la base verticale de la paroi et la voûte qui est fort basse à cet endroit (**fig. 82a et b**).

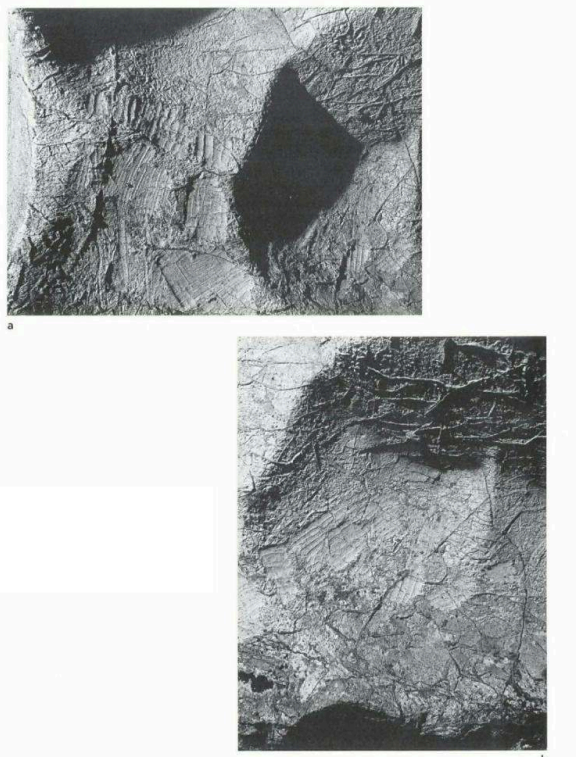


Fig. 82 – Salle III, panneau X : **A** et **B** raclages n° 87. Ce sont sans doute des traces de prélèvement d'une pellicule de roche décomposée à l'aide d'un instrument tranchant.

N° 88 Raclages

- 167 Le panneau XI, beaucoup moins étendu, ne comporte qu'une zone raclée d'environ 0,5 m² (**fig. 83**).
- 168 Les raclages sont constitués de plages de tracés larges et jointifs d'une longueur moyenne d'une dizaine de centimètres, disposés souvent verticalement mais parfois se recoupant en surcharge les uns sur les autres.



Fig. 83 – Salle III, panneau XI : raclages n° 88.

- 169 Ces tracés, agrémentés de stries intérieures, sont de couleur claire ; ils tranchent sur la roche brune et altérée. Ils sont cependant patinés puisqu'ils se distinguent au premier coup d'œil des griffades récentes de lapins, de renards et même de chauves-souris qui sont carrément blanchâtres.
- 170 Tous ont été faits avec le dièdre d'un instrument en silex, large de 3 à 4 mm, le sens de déplacement de l'outil étant perpendiculaire à l'arête du dièdre. Il n'est pas certain qu'il s'agisse de véritables tracés intentionnels ; nous avons peut-être affaire à de simples traces laissées par des outils prélevant l'argile de décalcification superficielle, à laquelle des vertus particulières étaient attribuées ? Dans l'art rupestre des sociétés traditionnelles, c'est souvent le lieu et le support qui confèrent une signification et un pouvoir particuliers à des motifs qui peuvent n'avoir aucune valeur en eux-mêmes.
- 171 D'autres raclages (n° 107), d'un type un peu différent, plus longs et plus enchevêtrés, se voient sur la voûte de la salle IV à proximité des « monstres » (cf. document 10).

Panneau XII

- 172 **FIG. 84**
- 173 Nous nous trouvons dans la partie la plus exiguë et la plus basse du boyau latéral. Le sol est accidenté de cuvettes aménagées dans l'argile par les renards lors de la mise bas. Les marques et vestiges divers laissés par les renards en fin d'hiver sont abondants à Pergouset. Ici les cuvettes, qui sont les « couchages » de ces carnivores, sont jonchées de petits ossements de lapins provenant de leurs déjections et des restes de nourriture.

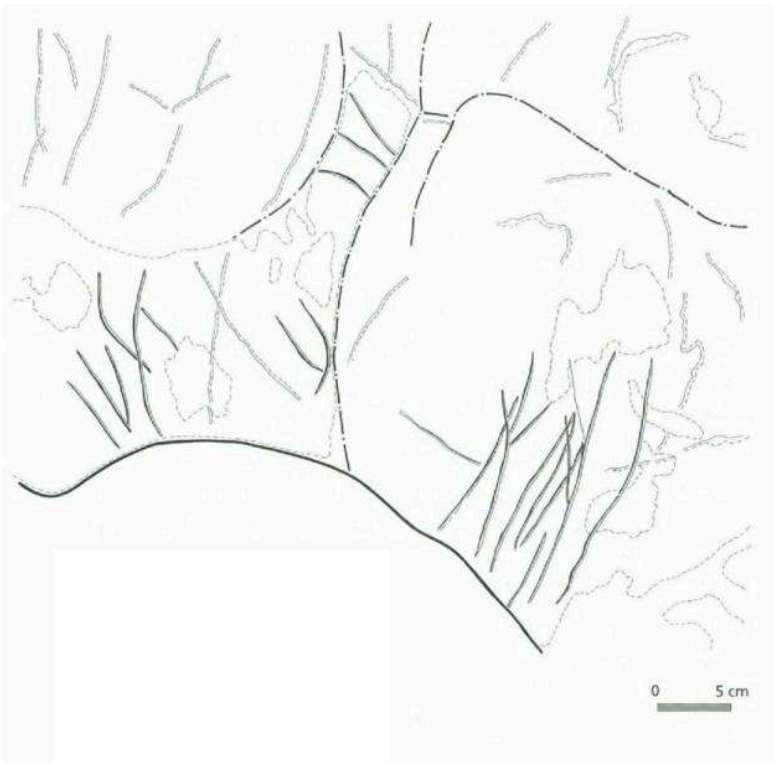


Fig. 84 – Salle III, panneau XII : gravures dans un boyau de la salle très étroit, parmi lesquelles deux signes angulaires (n^{os} 89, 90), pointes en bas, sont visibles ; les autres traits sont indéterminés (n^o 91).

N^{os} 89-90 Signes (7,5 x 1,8 cm et 6 x 2 cm)

- 174 Sur la paroi droite, à l'entrée d'une ultime étroiture, à 40 cm au-dessus du sol, se distingue une série d'incisions subverticales, enchevêtrées, qui ne sont pas des griffades étant donné leurs formes, leurs sections et leurs orientations souvent convergentes, mais bien des gravures. Au moins deux signes angulaires, pointes en bas (en V) sont reconnaissables.

N^o 91 Indéterminé (19 x 15 cm)

- 175 Les autres tracés du panneau sont indéterminés.

2.4 Salle IV : la salle des Monstres

- 176 FIG. 85

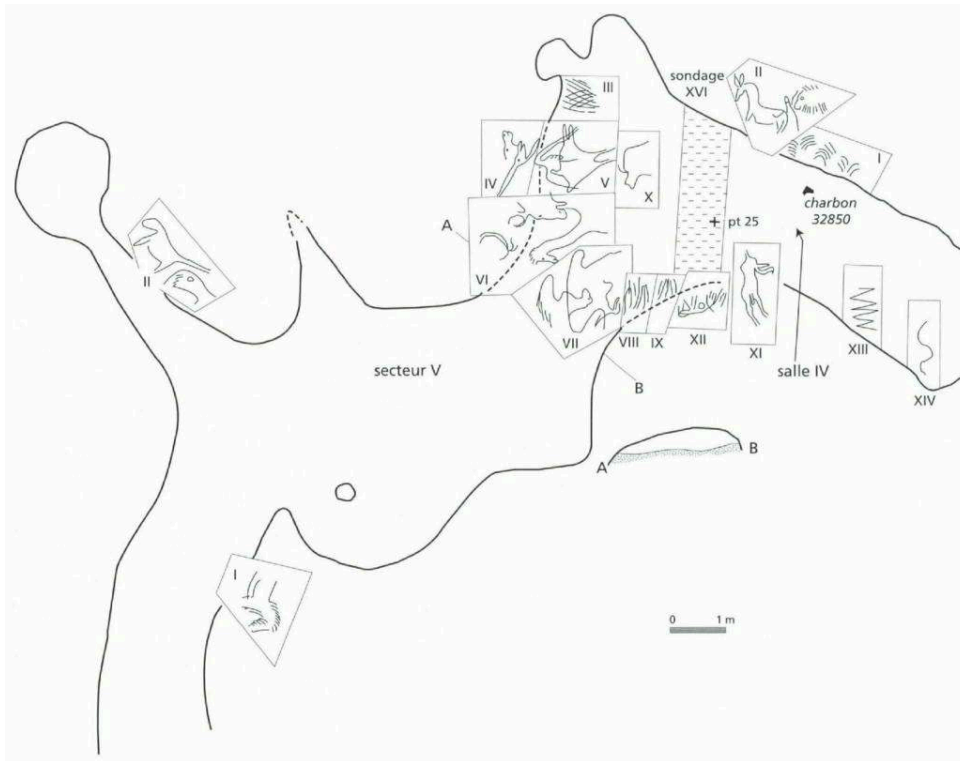


Fig. 85 – Salle IV et secteur V : répartition des panneaux de gravures ; concentration des gravures juste avant une étroiture avec notamment le groupe des monstres (panneaux IV à XII) ; le secteur V est beaucoup moins décoré.

Panneau I

- 177 Ce panneau de la paroi droite s'étend à 90 cm du sol et à 45 cm au-dessus d'une corniche s'avancant dans le vide. Sur 1,20 m de long et 0,80 m de hauteur, la paroi droite de la grotte est parcourue par une saillie horizontale, légèrement inclinée vers la droite, de part et d'autre de laquelle se développent des séries de concavités contiguës. Au-dessus de cette arête, à gauche, trois concavités sont occupées chacune par un groupe d'arceaux parallèles ou légèrement convergents. Deux autres groupes d'arceaux se logent dans deux concavités plus petites au-dessous de la nervure horizontale, à droite (**fig. 86a**).
- 178 Tous les arceaux sont à la fois gravés en gouttière large de 3 à 4 mm et peints à l'ocre rouge. Comme la peinture occupe régulièrement tout le fond de la gravure, ces tracés ne semblent pas avoir été obtenus par deux opérations successives. Nous sommes plutôt en présence d'une technique de gravure très originale. Un bloc d'ocre rouge à pointe mousse a été frotté contre la paroi et a laissé une trace en creux à fond arrondi entièrement coloré. Nous avons remarqué, en outre, que le fond des concavités où se logent les arceaux est imprégné de rouge diffus comme s'il avait été lui-même peint légèrement à l'ocre rouge.



Fig. 86 – Salle IV, panneau I (bicolore),

A les motifs en arceaux emboîtés n^{os} 92 à 96 sont à la fois gravés et peints en rouge (le fond des rainures est rouge). En haut à gauche, les deux courbes parallèles n^o 97 sont seulement gravées (incisées) et superposées aux arceaux n^o 93.

B détail du signe n^o 96. Les motifs arciformes rappellent les courbes n^{os} 65 et 66 de la salle III.

N^o 92 Signe (14 x 20 cm)

179 Cinq arceaux horizontaux longs de 13 à 14 cm.

N^o 93 Signe (25 x 30 cm)

180 Six arceaux horizontaux plus longs que les précédents. Leur longueur maximum est de 25 cm. Le sixième arceau en bas est détaché du groupe que forment les cinq autres.

N^o 94 Signe (20 x 30 cm)

181 Cinq arceaux horizontaux régulièrement étagés longs d'une vingtaine de centimètres.

N^o 95 Signe (16 x 15 cm)

182 Au-dessous de la saillie, trois arceaux verticaux longs de 16 cm.

N^o 96 Signe (20 x 20 cm)

183 Au-dessous de la saillie, deux arceaux subverticaux d'une vingtaine de centimètres de longueur sont partiellement attachés à leur base. Isolés, ils pourraient évoquer une encornure de bouquetin mais la répétition et le groupement des courbes sur l'ensemble du panneau invitent à y voir des signes plutôt que des motifs figuratifs (**fig. 86b**).

N° 97 Signe (25 x 25 cm)

- 184 Dans la partie haute du panneau, deux grandes courbes parallèles (dont la corde mesure 25 cm) formées d'incisions linéaires recourent les arceaux n° 93. Le trait blanchâtre des incisions entame les bandes ocrées ; les incisions sont donc plus récentes que les gravures rouges.

N°s 98, 99 Signes (2,5 et 2 cm de diamètre)

- 185 Deux punctuations à l'ocre rouge à la voûte de la salle IV, au-dessus des incisions linéaires et des arceaux n° 93.

Panneau II

- 186 Le panneau II s'étend à gauche du panneau I ; la barbe de la tête grossière de « cheval » (?) se trouve à 18 cm à gauche des arceaux n° 92 et à la même hauteur.
- 187 Les animaux de ce panneau ne sont pas réalistes ; ils sont disproportionnés ou présentent des traits qui ne correspondent pas à l'anatomie des espèces habituellement figurées (**fig. 87, 88**).



Fig. 87 – Salle IV, panneau II : à gauche, monstre n° 100 (tête de biche, cou de cheval et queue de boviné) ; bison grossier n° 101 ; au centre, renne à tête relevée n° 102 ; à droite, deux têtes de chevaux n°s 104 et 105 et des tracés indéterminés n°s 103 et 106.

relevé A. Sieveking

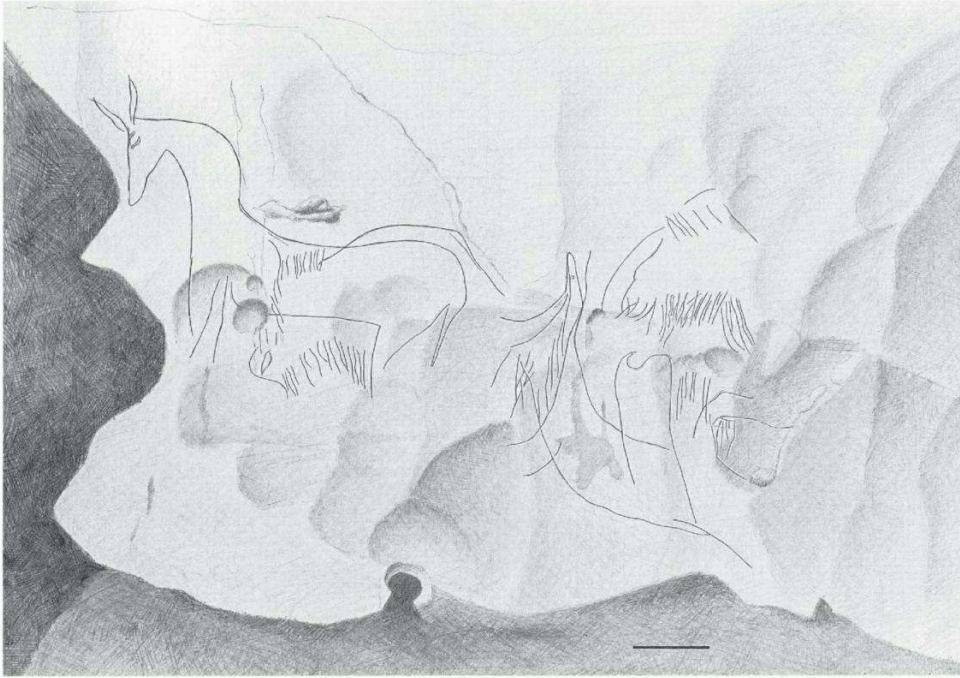


Fig. 88 – Salle IV, panneau II, relevé à l'estompe : les larges concavités de la paroi servent de support à des figures grossières profondément incisées ; les anatomies et les positions des animaux sont souvent aberrantes.

N° 100 « Monstre » (58 x 35 cm)

- 188 L'animal tourné à gauche, dans la partie gauche du panneau, a une très jolie tête qui semble être celle d'une biche, mais son museau en spatule est curieux et son cou est anormalement recourbé. Les pattes antérieures sont maladroites, le corps est trop long, la croupe trop large et trop arrondie pour être ceux d'une biche et la queue n'est pas celle d'un cervidé. Ce serait, mis à part l'absence de toupet à l'extrémité, plutôt celle d'un boviné.
- 189 En dépit de toutes ces anomalies, cet animal indéterminé et composite qui présente une tête de biche, et probablement une encolure de cheval et une queue de boviné, est d'un style alerte et élégant.
- 190 La tête rappelle celle de la très belle gravure (n° 67) du panneau III de la salle III, non seulement par les grandes oreilles écartées l'une de l'autre, mais également par la présence d'un œil triangulaire, quoique ici, l'œil soit naturel et formé de rubans de calcite alors que, dans la salle III, la biche, parfaitement réaliste, possède un œil gravé (fig. 89).



Fig. 89 – Salle IV, panneau II : détail de la tête et du cou de la « pseudo-biche » n° 100.

- 191 Cette « pseudo-biche » est une des rares gravures complètes de la salle IV. Elle est gravée en contour, d'un trait uniforme, sans détails intérieurs. Deux marques récentes dues à des frottements ont endommagé l'arrière des oreilles et la base de la queue.

N° 101 Bison (50 x 28 cm)

- 192 Une autre figuration, apparemment un bison tourné lui aussi à gauche, est sous-jacente au premier motif. La barbe et la crinière sont profondément entaillées alors que le garrot et le reste du contour sont gravés par un trait unique et large (**fig. 90**).



Fig. 90 – Salle IV, panneau II : bison n° 101 ; gravures profondes ; le dessin est rapide et grossier.

- 193 La tête a une trop grande narine qui peut être aussi une bouche (l'emplacement est ambigu). Il n'y a pas d'œil ; une corne recourbée est placée trop haut. Le dos, avec une bosse caractéristique, est bien gravé ; peut-être un trait représente-t-il le ventre ? Rien de plus n'est évident. Un groupe de traits légers sous le cou et la poitrine du second cervidé n° 102, pourrait suggérer la croupe du bison parce qu'il se trouve approximativement à la bonne place, mais cet effet est peut-être davantage dû au hasard que véritablement intentionnel.

N° 102 Renne (35 x 30 cm)

- 194 Le second cervidé est situé derrière la « pseudo-biche » complète n° 100, à proximité de la croupe du bison. L'œil et la narine sont tous deux figurés par des dépressions naturelles. L'animal possède deux longs merrains rejetés en arrière ; le contour de la gorge, du poitrail et de la patte antérieure est anormalement projeté en avant. En deux points, cette ligne descendante recoupe et entaille un dépôt de boue calcifiée qui s'est déposée sur la paroi lors d'une crue antérieure aux gravures.
- 195 La forme concave des bois permet d'identifier ce cervidé comme un renne : les bois du renne sont nettement recourbés en avant et les andouillers sont rares et toujours rejetés en arrière le long de la perche, alors que les bois du cerf sont approximativement rectilignes avec des andouillers nombreux, projetés en avant et régulièrement étagés sur toute la hauteur du merrain (Lorblanchet 1973 : 292). Vue de loin, les bois du renne apparaissent comme deux courbes concaves ; les schématisations linéaires et concaves des bois de renne sont d'ailleurs fréquentes dans l'art paléolithique. Trois gravures de renne plus réalistes sont connues dans la partie antérieure de Pergouset.

- 196 Par ailleurs, la position de la tête redressée à la verticale, le nez tendu, les bois couchés sur le dos, évoquent le brame du cerf. Une position analogue est connue chez le renne mâle, également au moment du rut.

N° 103 Indéterminés (10 à 20 cm)

- 197 Des enchevêtrements de lignes dans cette région de la paroi pourraient offrir au cervidé d'autres tracés de poitrail, de pattes et de toison, à moins qu'il ne s'agisse de détails de la croupe du bison ; à moins encore que ces traits n'appartiennent à aucun des deux animaux.

N°s 104, 105 Chevaux (ensemble de 30 x 25 cm)

- 198 Plus à droite se trouvent deux têtes grossières de cheval tournées à gauche et emboîtées l'une dans l'autre. La tête la plus complète (celle qui se trouve à l'intérieur) est représentée par un nez, une barbe exagérément hirsute, une crinière dressée séparée de la tête et un œil légèrement gravé ; l'oreille est absente.
- 199 Sur la tête extérieure, le profil du nez est gravé. La ganache semble manquer mais elle peut être figurée par un creux et une fissure de la paroi. L'œil, également naturel, est formé par une concrétion de calcite très suggestive, comme sur la « pseudo-biche » n° 100. L'identification de cet œil naturel est renforcée par l'existence d'une bosse sur le profil du front.
- 200 Cette seconde tête emprunte sa crinière à la première (la crinière convient mieux en fait à cette figure) et peut-être même la barbe, bien qu'il ne soit pas certain que cette série de profondes incisions parallèles représente bien une barbe. Elle pourrait également figurer l'extrémité d'une longue crinière.
- 201 D'autres barres à droite de la barbe ou crinière sont également ambiguës. Elles pourraient représenter le cou de l'un ou des deux chevaux ou bien un prolongement de la crinière de la tête extérieure.
- 202 On peut noter avec intérêt que les traits profonds de la barbe et les quatre lignes à droite appartenant soit au cou soit à une crinière, sont tous incisés avec un instrument à pointes multiples comme le signe en zigzag sur la paroi opposée (panneau XIII, signe n° 140) et le contour de la tête inférieure du panneau IV (motif n° 109).

N° 106 Indéterminé (10 à 50 cm)

- 203 Les deux têtes de chevaux sont partiellement entourées d'une ligne ou plutôt de deux lignes qui toutes les deux les rattachent au cervidé à tête redressée. La plus haute de ces lignes dont le début semble être impliqué dans la croupe du bison se termine par trois traits parallèles au-dessus des têtes de chevaux. La ligne inférieure, probablement superposée à la précédente, est l'extension du poitrail et de la patte avant du cervidé. Il y a d'autres traits sous les têtes de chevaux qui sont rectilignes, courbes ou agencés en motifs de barres parallèles épaissies au sommet. En bas, à droite du panneau, se place un symbole abstrait quadrangulaire à incisions internes verticales, prolongé par des courbes qui s'en échappent ? On ne perçoit aucune intention naturaliste dans ce dessin et l'on ne peut que le classer parmi les signes abstraits.

- 204 De façon générale, les motifs de ce panneau sont gravés avec assurance, soit en traits légers, soit avec de fermes incisions comme, par exemple les crinières du bison et des chevaux. Cependant, si ces gravures sont techniquement habiles, elles sont aberrantes si l'on se réfère à une représentation réaliste des espèces animales.
- 205 Il n'est pas douteux que les figures décrites sur ce panneau constituent une unité homogène. Elles sont connectées l'une à l'autre, par superposition, comme dans le cas de la « pseudo-biche », du bison et du second petit cervidé, ou par des lignes gravées extérieures comme celles qui se voient au-dessous et au-dessus des têtes de chevaux. L'étude des superpositions de traits révèle que la composition s'est effectuée progressivement, de la droite vers la gauche, en commençant par les chevaux n^{os} 104-105 et se terminant par le monstre n^o 100. On ne doit cependant pas considérer le panneau comme un ensemble isolé. Les séries de courbes rouges du panneau I qui s'étendent à droite du panneau II sont dans le voisinage immédiat (18 cm) des motifs naturalistes de ce dernier et entretiennent sans doute une relation avec eux.

Panneau III

206 FIG. 91

N^o 107 Raclages (1 m²)

- 207 Dans un coude de la salle IV, sur la voûte d'une concavité de la paroi droite, entre le panneau II et le groupe des monstres, s'intercale une zone de raclages. Ce sont des tracés inorganisés, enchevêtrés, tantôt en rainures à fond strié, tantôt en incisions larges, couvrant une superficie d'environ 1m² (cf. document 10).



Fig. 91 – Salle IV, panneau III : raclages n^o 107 ; enchevêtrement de cannelures et d'incisions rappelant les panneaux de raclages X et XI de la salle III. Ici toutefois la technique est un peu différente.

Panneau IV

- 208 Les têtes fantastiques de ce panneau se classent parmi les figurations les plus étonnantes de Pergouset. Elles occupent la partie droite du groupe des monstres. Elles sont isolées et tournées à droite. Elles occupent la partie droite du groupe des monstres (fig. 92, 93, 94).



Fig. 92 – Salle IV, panneaux IV, V, VI, VII, VIII et X : les « monstres ». Relevé synthétique général.



Fig. 93 – Salle IV, panneaux IV, V, VI, VII : dessin à l'estompe du groupe des monstres n^{os} 108-123 et 127 ; les créatures semblent émerger d'une « bouche d'ombre » formée par l'étréouire et la galerie du fond de la grotte.

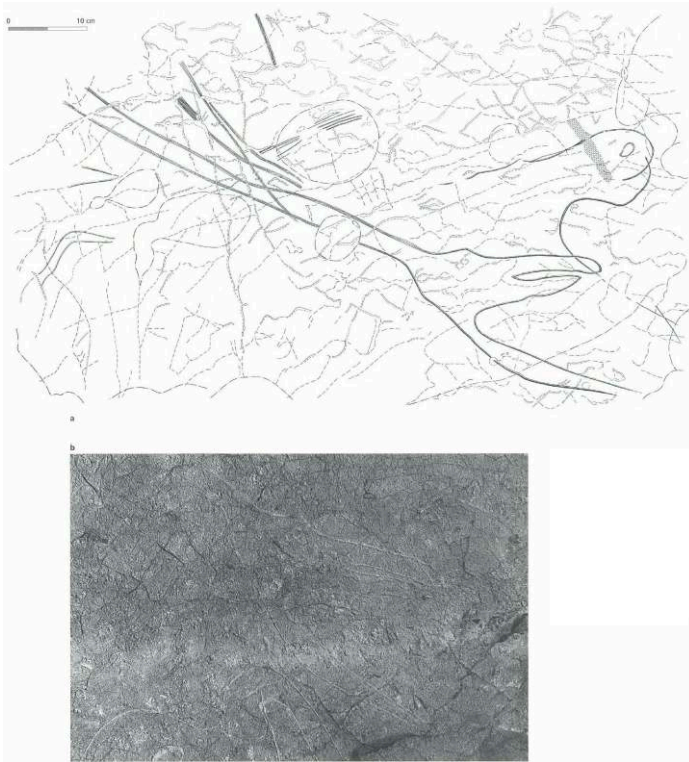


Fig. 94 – Salle IV, panneau IV : **A** relevé. La tête supérieure n° 108 au gros muflé arrondi évoque peut-être le cheval (?), tandis que la tête inférieure n° 109, pourvue d'un bec et surmontée d'une sorte de ramure, appartient à une créature totalement imaginaire. À gauche, une paire de courbes n° 112 (corne de bouquetin ?), un signe en V n° 111 ; vers le haut, quelques traits indéterminés n° 110. **B** détail du monstre n° 109.

relevé A. Sieveking

N° 108 « Monstre » (28 x 18 cm)

- 209 La tête supérieure a quelque chose qui évoque le cheval ; le contour du museau rappelle à la fois celui du « pseudo-cheval à long cou » du panneau VI (n° 116) et celui de la tête interne du panneau II (n° 105). Cette tête est cependant plus anormale encore, le nez est beaucoup trop volumineux par rapport à la taille de la tête. La narine est très légèrement gravée, l'œil est naturel, mais souligné par un bombement du front. La tête est dessinée en quelques traits rapides qui se prolongent de façon anarchique à chaque extrémité. Une surface frottée récente endommage une partie du nez.

N° 109 « Monstre » (77 x 17 cm)

- 210 La tête inférieure possède deux longs bois rejetés en arrière (à moins qu'il ne s'agisse d'une crête d'oiseau ?). Cette tête est longue et étroite comme celle d'un renard ou d'un oiseau. Étant donné le contexte, ce pourrait être également une variante extrême d'une tête de cervidé à long nez. Ni l'étroite bouche à grande mâchoire en forme de bec, ni le long cou mince ne peuvent appartenir à un cervidé. Cette mâchoire particulièrement étroite n'est pas unique. On la retrouve sur les figures encore moins réalistes du panneau V, au-dessous du panneau IV et l'élément oiseau semble être présent également dans le « héron » un peu plus réaliste du panneau V (n° 113).

- 211 Les bois de ce « cerf/oiseau » sont dessinés avec un outil à pointes multiples, le merrain inférieur recoupe le merrain supérieur. Au sommet de la perche supérieure, la rainure est élargie en une double incision, produisant un faisceau de traits parallèles. Le parfait espacement de ces longues et fermes incisions implique la réalisation du tracé en un seul coup. Il n'aurait pas été possible de répéter un second tracé avec une telle précision dans la parfaite continuité du premier, ce qui invite à considérer l'outil utilisé, certainement une pointe à trois indentations produisant quatre rainures. Celles-ci ont abouti sans interruption à une incision unique pour le contour de la tête et du cou. On peut conclure que le même outil a été utilisé pour graver toute la figure et qu'il a été tourné de côté à la jonction du bois et de la tête. Nous avons noté la même technique pour la gravure du zigzag (n° 140) du panneau XIII.
- 212 Il n'y a aucun détail intérieur sur ce « cerf/oiseau ». L'œil, comme celui de la figure au-dessus, est naturel, placé haut sur le front et souligné par une bosse du profil du crâne (**fig. 94**). Puisqu'elle est recoupée par le trait de la tête de « pseudo-cheval », on peut dire que cette tête pourvue de bois a été tracée la première.

N° 110 Indéterminé (10 à 20 cm)

- 213 D'autres curieux tracés se voient sur ce panneau : un trait à stries multiples au-dessus des bois du « cerf/oiseau » ; un groupe de lignes approximativement parallèles qui traverse une dépression naturelle au-dessus de la jonction des deux bois de la même figure.

N° 111 Signe (6 x 3 cm)

- 214 Une incision en V semble bien être un signe angulaire du même type que ceux des salles II et III (par exemple des signes n°s 84, 86, 89, 90).

N° 112 Corne de bouquetin ? (11 x 6 cm)

- 215 Une paire de courbes en bas à gauche du panneau semble figurer une corne de bouquetin plutôt qu'une corne de bison qui serait trop grêle.
- 216 Un certain nombre de caractères stylistiques rapprochent les deux têtes (n°s 108 et 109) des autres figures du groupe des « monstres », plus particulièrement du panneau V, situé au-dessous du panneau IV. Le bec du « héron » (n° 113) du panneau V (s'il s'agit bien d'un héron) et le cou du « cerf/oiseau » (n° 109) au-dessus de lui ont la même forme renflée. Le dessin du « bec » à mandibule supérieure arrondie et mandibule inférieure pointue se retrouve aussi bien sur le « cerf/oiseau » que sur le motif amiboïde (n° 114) non identifié dans le bas du panneau V. Leurs formes générales suggèrent que le même graveur est l'auteur de toutes ces têtes.

Panneau V

- 217 Ce panneau de 60 cm de haut et 70 cm de large est placé sur la voûte très inclinée de la galerie. Il est directement situé au-dessous du panneau IV (**fig. 92, 93, 95**).
- 218 Il occupe une surface rocheuse dont la base s'éloigne de l'observateur placé devant elle. Cette surface est nettement délimitée à droite par des fissures, à gauche par une rupture de pente verticale jouant le rôle de « rebord ». De plus, le panneau est séparé

en deux moitiés par une forte rupture de pente horizontale en son milieu. La partie basse très inclinée produit un effet d'anamorphose raccourcissant la partie inférieure des deux figurations. Le relevé en rétablit la véritable hauteur (**fig. 95, 96**).



Fig. 95 – Salle IV, panneau V : relevé. En haut, la créature n° 113 est peut-être un héron malgré l'absence d'œil ; la créature qui se trouve dans la partie inférieure du panneau n° 114 est purement imaginaire. En bas, à droite, empreintes et tracés digitaux.

N° 113 Oiseau ? (50 x 42 cm)

- 219 En haut, un motif de 50 x 42 cm a été interprété comme une « queue de bison » par A. Leroi-Gourhan (1971 : 299). Il paraît plutôt s'agir d'un oiseau aquatique incomplet, probablement un héron tourné à droite. Le contour supérieur se présente comme un profil dorsal voûté plongeant à l'arrière, à gauche, et prolongé à droite par un creux puis par une nouvelle courbe qui semble dessiner le cou et la tête de l'animal. Cette tête qui n'est toutefois pas confirmée par la présence d'un œil, même naturel, se prolonge par deux traits longs de 50 cm, d'abord parallèles puis légèrement convergents. Ces deux traits en forme de tube évoquent l'anatomie caractéristique du héron « au long bec emmanché d'un long cou ». En effet, le bec de ces oiseaux est en forme de dague ; il semble prolonger la tête sans interruption et le cou très long est d'aspect reptilien ; ce caractère est plus marqué chez le héron pourpré que chez le héron cendré (Peterson *et al.* 1989 : 45). Une autre caractéristique de ces oiseaux est la présence d'une touffe de longues plumes sur la poitrine, comme le montre la gravure.
- 220 L'oiseau pourrait être ici dans la posture caractéristique des échassiers et des hérons, dressés dans l'eau, en train de pêcher, jetant prestement le cou et le bec dans la rivière pour capturer une proie. Toute la gravure se trouve au-dessus d'un ressaut horizontal qui pourrait symboliser la surface de l'eau (**fig. 96**). Au niveau du ressaut rocheux les

traits du cou (ou de la tête) s'interrompent et reprennent aussitôt, la partie inférieure (rétrécie) de cette sorte de tube manifestement trop long pourrait représenter le bec.

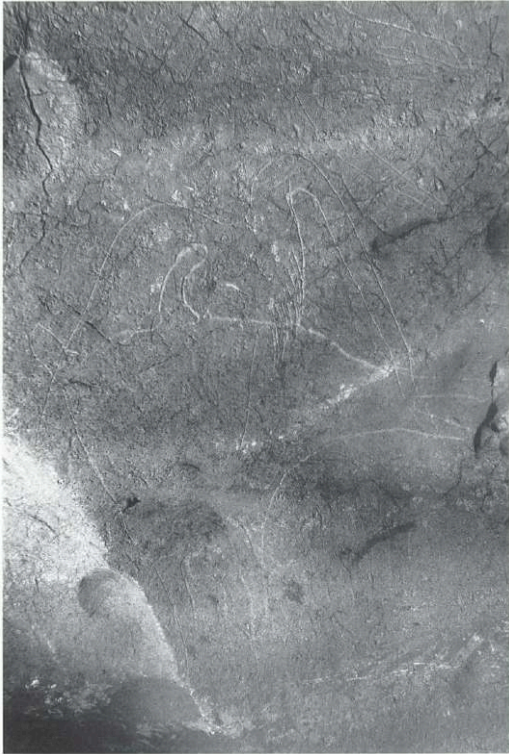


Fig. 96 – Salle IV, panneau V : monstres n^{os} 113 et 114 ; on aperçoit en haut à droite, une partie de la figure n^o 109. En bas, à droite, plusieurs empreintes et tracés digitaux sont peut-être également préhistoriques ?

- 221 Bien que stylisée, réduite à l'essentiel et partiellement caricaturée par l'accentuation du cou qui est finalement démesuré, cette figure est donc peut-être une représentation d'oiseau assez réaliste. Malgré l'absence de l'œil faisant obstacle à une identification indubitable, un échassier est bien plus convaincant qu'une « queue de bison » ! Pourquoi d'ailleurs une queue puisque le corps est présent ? Celle des bisons est terminée par un toupillon qui manque ici... et pourquoi un bison ? Absolument rien dans cette figure ne l'évoque.
- 222 La technique de gravure est une incision étroite mais ferme et sans hésitation. Elle recoupe plusieurs filonnets de calcite. L'un d'eux au sommet de la courbe de droite a très légèrement dévié le tranchant de l'outil du graveur.

N^o 114 « Monstre » (60 x 60 cm)

- 223 Le second motif, qui s'inscrit dans un triangle équilatéral, est une créature indéfinissable et purement imaginaire qui se présente comme une sorte de tête directement rattachée à deux pattes. La partie supérieure placée au niveau du corps du héron possède deux digitations ressemblant à des oreilles au sommet d'un crâne allongé regardant à droite et se prolongeant par une sorte de museau effilé, ou de bec, aux mandibules longues et étroites. Comme pour le héron n^o 113, l'œil manque et l'on n'est pas tout à fait certain qu'il s'agisse bien d'une tête. Une telle lecture emporte cependant la conviction. Les protubérances que l'on peut interpréter comme des « oreilles » ne sont caractéristiques d'aucune espèce particulière. Elles pourraient

même, tant elles sont rudimentaires et étroites, surtout celle de droite, être qualifiées de cornes (courtes) ou de bois naissants comme ceux d'un jeune cervidé, par exemple. La gueule, largement fendue avec une mâchoire supérieure à extrémité arrondie et mâchoire inférieure effilée évoquerait une caricature de renard, mais l'on dispose de très peu d'éléments de comparaison dans l'art paléolithique.

- 224 La partie inférieure se résume à deux pattes ou jambes qui sont raccourcies par un effet d'optique dû à l'inclinaison du support. Un trait entre ces deux membres est probablement une reprise du dessin. La base de la gravure se trouve à 55 cm au-dessus du sol. Les caractères de ce motif en font une figuration fantastique défiant toute identification.
- 225 Dans la partie supérieure du motif, le trait est obtenu par un raclage à intérieur strié, assez large et peu profond qui se détache en clair sur le fond rocheux plus sombre. Par contre sur la surface la plus inclinée de la voûte, c'est-à-dire pour la moitié inférieure de la figure, le raclage passe brusquement à une incision étroite obtenue d'un geste rapide avec semble-t-il le même outil tenu différemment (**fig. 96**).
- 226 La superposition des deux figurations du panneau V est très claire : la créature fantastique est superposée au « héron » ; le trait raclé de la première oblitère l'incision étroite du second.
- 227 Parmi les nombreux accidents naturels visibles sur ce panneau, notons la présence de cicatrices d'écaillage le long de la rupture de pente formant saillie au milieu du panneau. En bas à droite des gravures se distinguent des traces de doigts qui nous laissent perplexes : une courbe brune produite par un lissage de la roche avec la pulpe d'un doigt enduit d'argile et plus bas, cinq traces raclées qui ont décapé la surface argileuse par frottement, mettant à nu la roche plus claire. Ces vestiges dont les derniers sont une véritable empreinte de main (traversée par des estafilades récentes), paraissent patines et anciens. Ils sont peut-être contemporains des gravures mais il est impossible de le démontrer (cf. **fig. 95, 96**).

Panneau VI

228 **FIG. 97**

- 229 Immédiatement à gauche des panneaux IV et V, ce panneau s'étend sur une portion très inclinée de la voûte entre 0,50 m et 1,10 m de hauteur au-dessus du sol. Il comporte trois figurations animales occupant approximativement trois concavités naturelles de la paroi, délimitées par de fortes ruptures de pente formant saillie.



Fig. 97 – Salle IV, panneau VI : en haut, renne schématique n° 115 ; à gauche, monstre à tête de cheval et cou démesuré n° 116 ; en bas, à droite, monstre n° 117.

N° 115 Renne (30 x 37 cm)

- 230 Le registre supérieur comporte un cervidé schématique dont le corps est à 1,08 m au-dessus du sol. L'animal est cadré dans une dépression de la voûte qu'il occupe entièrement. Le corps (11 cm), dépourvu de tête, est surmonté par deux grands bois aux dimensions nettement exagérées puisque leur envergure (30 cm) est près de trois fois supérieure à la longueur totale du corps.
- 231 Le dessin a été réalisé avec une maîtrise et une économie de moyen étonnantes. L'ensemble du motif a été tracé en quatre coups de « burin » dont l'ordre de réalisation est le suivant : une courbe concave isolée pour le premier bois s'étendant de l'andouiller d'œil au sommet de la perche ; une seconde courbe en S pour le poitrail, le cou et le second bois dont la perche est également recourbée vers l'avant, puis une troisième courbe en S plus petite pour la partie postérieure du cou, le dos et la queue ; enfin un trait court, légèrement raclé pour le profil arrière de la cuisse. Ainsi campé, l'animal a fière allure et beaucoup d'élégance.
- 232 Malgré la stylisation du dessin donnant une version abrégée du cervidé, qui se définit en quelque sorte par sa ramure, il est évident que les bois sont figurés tous les deux et qu'ils sont placés de profil. Par contre, il n'existe à leur base qu'un seul andouiller d'œil ou de glace projeté en avant. La forme générale de ces bois évoque plutôt le renne que le cerf : en effet, la perche du renne est fortement recourbée en avant (et d'ailleurs dépourvue d'andouiller sur une bonne partie de sa longueur) alors que celle du cerf est approximativement rectiligne. L'accent placé sur la courbure des bois révèle donc le renne, comme il semble en être de même sur le panneau II de la même salle, dont le petit cervidé à tête redressée (n° 102) possède également des bois linéaires très courbes.

- 233 Nous avons déjà relevé trois gravures de renne, beaucoup plus détaillées et indiscutables, dans les salles I et II de la grotte de Pergouset (n^{os} 3, 9 et 31).
- 234 La technique de gravure employée ici est l'incision assez fine et profonde ; mais le raclage produisant des rainures plus légères à fond strié a été utilisé pour le tracé d'une partie de l'andouiller d'œil et pour la cuisse.
- 235 Signalons, hors des limites du panneau, mais à proximité immédiate de ce dernier, un trait horizontal gravé de 18 cm de long à 12 cm au-dessus des bois du renne n^o 115 et un trait vertical sinueux de 25 cm de longueur à 20 cm à droite du renne et sur une aspérité de la voûte entre le renne et le « héron » (n^o 113).

n^o 116 « Monstre » (85 x 30 cm)

- 236 Le registre inférieur gauche est constitué par une surface triangulaire concave, traversée par le cou très long d'un animal dont la tête est placée sur le pan rocheux supérieur. La base du cou se prolonge également sur un autre versant de la voûte. Ainsi, quel que soit l'éclairage, l'animal n'est jamais visible dans sa totalité.
- 237 Le support ne semble pas indifférent, il a été intégré à la figure pour la dynamiser. Cette étrange créature paraît onduler d'un versant à l'autre, émerger des profondeurs de la cavité, d'une allure reptilienne, pour hisser sa tête sur un rebord rocheux toujours éclairé, alors que le reste de son cou demeure dans la demi-pénombre (**fig. 98**).



Fig. 98 – Salle IV, panneau VI : monstre n^o 116 ; son cou « ondule » sur les facettes de la roche et sa tête surgit de l'ombre.



profil de la paroi (fig. 98)

- 238 La hauteur totale de la figure est de 84 cm, la largeur du cou varie de 10 à 15 cm ; la longueur de la tête est de 25 cm. L'œil est placé à 1,05 m du sol. La tête étirée et assez étroite montre un nez arrondi ; la bouche est formée d'une simple boucle. Le profil antérieur du nez et du front a été repris ; il aboutit à une crinière dressée rejetée en avant, traitée de façon assez grossière. L'œil ovale, constitué de deux petites courbes opposées, l'attitude générale très redressée et la crinière en avant donnent à cette figure une expression de vivacité et une présence étrange, qui est renforcée encore par la position de la tête sur un rebord rocheux. La forme allongée de la tête et la présence de la crinière évoquent le cheval, mais cette identification semble contredite par la forme du cou qui est trop long et trop étroit pour être celui d'un cheval. Le dessin du cou a été plusieurs fois repris, ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'un tracé rapide et bâclé. Son profil antérieur est bombé et son profil postérieur légèrement concave. La base s'élargit brusquement et se termine en pointe effilée traduisant la retombée naturelle de la main du graveur. À l'arrière, la base du cou se prolonge par une courbe légère qui se perd dans le museau de l'animal voisin.
- 239 Faut-il nommer cette figure « cheval à long cou ? » et placer ainsi l'accent sur les éléments chevalins ? Ne serait-ce pas une interprétation réductrice ? Plusieurs motifs de Pergouset (biche sans tête n° 71 du panneau V de la salle III, « pseudo-biche » n° 100 du panneau II, « héron » n° 113 du panneau V de la salle IV) et des autres grottes de la vallée du Lot (Carriot possède une biche à cou démesuré) montrent des figurations à cou exagéré. Il s'agit peut-être parfois d'un style local. Dans le cas présent, étant donné le contexte, il s'agit plutôt d'une figuration fantastique, volontairement déformée ou composite, illustrant l'association (mythologique ?) du cheval et du serpent ou du poisson ?

N° 117 « Monstre » (45 x 60 cm)

- 240 Le registre inférieur droit est formé d'une vasque rectangulaire contenant une tête animale monstrueuse longue d'une quarantaine de centimètres, à mufle épais et œil minuscule. Cet œil situé à 85 cm au-dessus du sol, est surmonté par une bosse du front, à l'instar d'autres figurations de Pergouset, particulièrement dans le groupe des « monstres ». Une telle protubérance du profil existe même souvent au-dessus d'un œil naturel formé, par exemple, d'une concrétion.
- 241 Le tracé de cette tête paraît hésitant. Le profil antérieur du nez, fortement bombé, a été repris plusieurs fois. Il est formé de petits traits se chevauchant les uns les autres. Il se termine par une masse globuleuse en forme de groin placée sur un angle proéminent de la paroi lui donnant du volume. Le naseau est gravé très bas, près de la bouche qui est probablement ouverte. Les traits parallèles prolongeant à droite l'arc de cette bouche figurent sans doute la mâchoire inférieure de l'animal, qui est anormalement étroite, et non une barbe qui serait trop mal placée et trop limitée. Le cou semble être extrêmement épais.
- 242 Pas plus que la forme générale de la tête, celle des bois ou des cornes qui surmontent le crâne ne permet d'identification précise de l'animal. Les deux arceaux opposés suggèrent une encornure de boviné mais une courbe se développant en avant pourrait évoquer l'andouiller d'un cervidé. Malgré son dessin grossier, le nez volumineux et busqué ferait songer à un élan mais les bois exécutés sans soin ne sont pas caractéristiques. L'appellation « animal fantastique » est donc maintenue, comme pour la figuration voisine à gauche.
- 243 Notons qu'une courbe finement gravée, interrompue sur un point par un accident rocheux (forte pente locale de la voûte) établit un lien intentionnel entre le pseudo-cheval à long cou et la tête n° 117 qui fut tracée la première.

Panneau VII

244 FIG. 99

- 245 Ce panneau regroupe des têtes monstrueuses enlacées qu'on hésite à identifier : toutes sont ambiguës et non réalistes. Aucun animal complet n'est représenté ; on ne discerne que des têtes et des épaules isolées. Toutefois, afin de les distinguer, une « identification provisoire » a été tentée.



Fig. 99 – Salle IV, panneau VII : relevé. À gauche, monstre n° 118 évoquant un cervidé ; au centre, tête à museau arrondi n° 120, reliée à la tête n° 121 (cheval ?) et recoupée par une longue incision terminée par un mufler n° 122 ; les yeux sont naturels.

relevé A. Sieveking

N° 118 « Monstre » (40 x 48 cm)

- 246 La première figure en haut à gauche du panneau, à 1,25 m au-dessus du sol, est peut-être un cerf à cause de la forme de la tête ressemblant à la pseudo-biche complète du panneau II (n° 100). Il est tourné à droite et possède un museau pointu, des bois rejetés en arrière comme une sorte de queue tombante et son cou se prolonge par une bosse pouvant représenter un garrot et l'amorce d'un corps, à moins qu'il n'y ait là aucun souci de réalisme. On ne saurait dire exactement. Un œil naturel paraît confirmé par une bosse sur le profil du nez. Le contour de la mâchoire inférieure s'arrête à la jonction avec la gorge qui est peut-être suggérée par un filonnet de calcite (**fig. 100**). Cette première figure est indépendante puisque son dessin gravé n'est directement connecté à aucune autre figure. Elle est cependant recouverte par une large boucle qui pourrait être soit une autre tête, similaire à celle qui occupe la droite du panneau, soit un garrot prolongeant la tête placée à la partie inférieure du panneau.

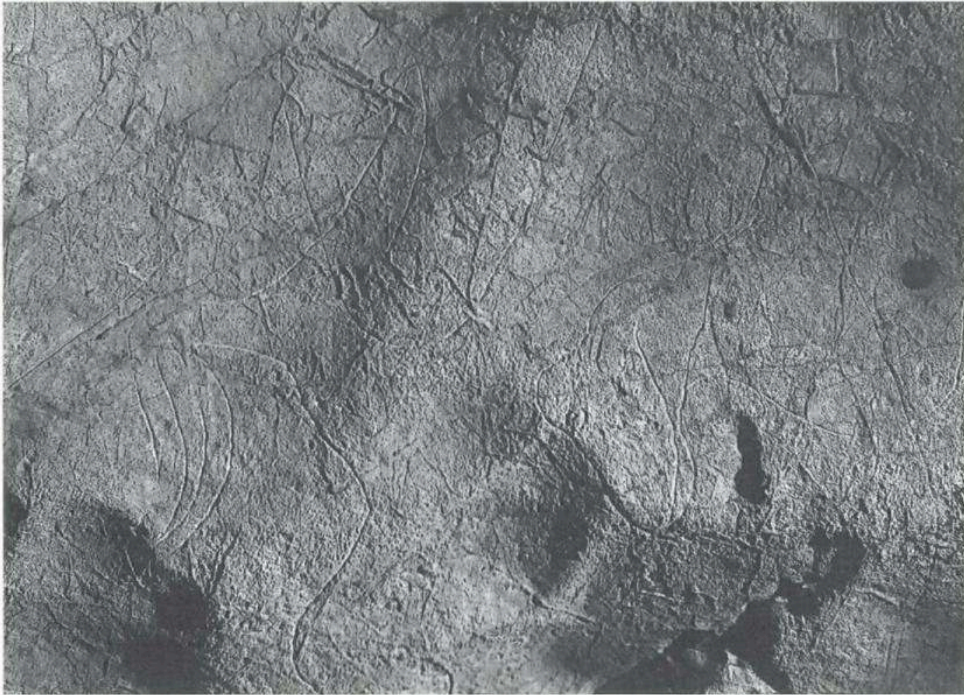


Fig. 100 – Salle IV, panneau VII : monstres n^{os} 118 et 120. Le pseudo-cervidé à museau pointu n° 118 est à gauche et la tête grossière n° 120, regardant vers le bas, est au centre.

N° 119 Indéterminé (12 et 7 cm)

- 247 Deux rainures peu profondes à section arrondie recoupent les bois et sont donc plus récentes que le dessin du « cerf » n° 118. Celle de droite est moins marquée que celle de gauche.

N° 120 « Monstre » (13 x 8 cm)

- 248 Dans la partie supérieure du panneau, à droite du cerf, à 1,20 m du sol, se trouve une autre tête tournée à gauche qui est peut-être humaine ? La tête est prognathe ; elle a un bon œil naturel, un petit front bombé, deux petites bosses et une troisième plus large à l'emplacement de la nuque et une ligne double pour la mâchoire. On ne peut dire si cette dernière est une correction du tracé ou une addition. Trois filonnets de calcite au niveau de la nuque évoquent des cheveux ou une oreille. Alors que le « pseudo-cerf » à gauche montre une bosse pour le garrot ou la croupe, cette figure a un bombement sous la gorge produisant une poitrine arrondie. Il est difficile de commenter une telle anatomie puisqu'au-delà de ce point la même ligne gravée se poursuit pour créer un autre motif à droite et cette poitrine bombée pourrait donc aussi bien appartenir au « cheval » qui suit.
- 249 Il faut noter qu'il est impossible de démontrer que cette tête est bien humaine. Tous les caractères anatomiques permettant d'identifier une représentation humaine font ici défaut : la présence d'un visage, c'est-à-dire d'un nez proéminent et d'une bouche réduite, la station debout, la présence de bras ou de jambes pourvues d'un genou (les différenciant des pattes animales) ... L'aspect général de la tête rappelle celui des anthropomorphes bestialisés que montre parfois l'art paléolithique mais la bouche est

ici démesurée. Le voisinage des têtes animales schématiques et monstrueuses, de même que le style fantastique de toutes ces figurations, ne permettent pas de conclure.

N° 121 « Monstre » (50 x 30 cm)

- 250 La troisième tête paraît être celle d'un hypothétique cheval avec une grossière crinière rejetée en arrière (ce qui est contraire aux crinières de l'art paléolithique, généralement portées en avant) mais il serait aussi possible d'y voir un « cerf » avec des bois, tourné à gauche. Il possède peut-être un œil naturel plutôt mal placé, peu convaincant. Le museau de l'animal semble formé par des filonnets de calcite qui courent en travers de la paroi et qui, sous certains éclairages, suggèrent des narines, une bouche, etc. Un petit trait gravé le complète. L'« humain » et le « cheval », reliés ensemble, constituent réellement une figure double.

N° 122 « Monstre » (85 x 70 cm)

- 251 La dernière gravure du panneau commence peut-être par une tête (mais c'est une interprétation douteuse) au-dessus du cerf et révèle ensuite une sorte de bosse au-dessus de l'anthropomorphe. De ce point au sommet du panneau, le tracé plonge au-dessous des trois figures précédentes pour produire une autre tête tournée à droite à la base du panneau, à 1,10 m du sol. Il s'agit probablement d'un « cheval » comme semble l'indiquer la forme de ce qui pourrait être les naseaux, les lèvres, le chanfrein et la ganache, mais la tête est bien étroite et la crinière est absente... Puisque le « cerf » et le « torse humain » sont recoupés par le tracé de cette figure, on peut penser qu'elle fut gravée la dernière.
- 252 Du point de vue technique, on note que la ligne, au-dessus de l'œil, coupe un filonnet de calcite en produisant une rayure étroite précédée et suivie d'une incision plus profonde des deux côtés de la concrétion. La ligne plongeante qui aboutit à la tête chevaline est très étroite. C'est une coupure profonde unique plutôt qu'une rainure.
- 253 Comme en d'autres endroits, la tête utilise des accidents naturels de la roche. L'œil est formé d'une dépression entourée par un assemblage de filonnets de concrétion bien placés et le contour du front a été repris. Peut-être le premier renflement était-il trop haut ou trop atténué pour accentuer l'œil et il a été redessiné ? Les naseaux et la bouche, s'ils existent, sont également naturels et une « barbe » est fournie par quatre filonnets parallèles de calcite. Le contour du cou de cet animal est extrêmement long.

N° 123 Indéterminé (70 cm)

- 254 En haut à gauche du panneau, un trait isolé des autres motifs, mais faisant sans doute partie de la composition, est incliné au-dessus de la tête du « pseudo-cerf » et se poursuit 30 cm au-delà du présent dessin.
- 255 L'intersection des traits gravés et des rubans de calcite pose parfois problème. Dans certains cas le trait ne semble marquer aucune interruption lorsqu'il rencontre un filonnet. L'examen à la loupe binoculaire montre toutefois que ces filonnets sont antérieurs aux gravures. C'est le cas par exemple des quatre éléments à l'endroit de la barbe du « pseudo-cheval » n° 122 au bas du panneau, qui sont très nettement entamés par le trait gravé. L'incision se présente sous la forme d'une légère échancrure dans l'obstacle constitué par la calcite. En réalité le trait gravé obtenu par un outil tranchant

de silex est à peine appuyé parce que le support, très altéré, est un matériau tendre qui ne réclamait aucun effort à la main du graveur ; le silex n'a donc laissé qu'une marque légère sur la calcite, beaucoup plus résistante que le calcaire avoisinant.

Panneau VIII

256 FIG. 101



Fig. 101 – Salle IV, panneau VIII : relevé ; tracés indéterminés n° 124. Ce sont des gravures en rainures émoussées ; en haut à droite, tracé noir indéterminé n° 125 (indiqué par une flèche). On aperçoit dans l'angle une partie de la figure n° 118.

relevé G. Barivière

N° 124 Tracés indéterminés (100 x 120 cm)

257 À 80 cm au-dessus du sol, sur le côté gauche de la salle, juste avant le rétrécissement marquant le passage au secteur terminal –c'est-à-dire juste avant le groupe des « monstres » et en contrebas de ce groupe–, on peut voir un ensemble de tracés sommaires indéterminés (**fig. 102**). Les traits rectilignes ou légèrement sinueux sont approximativement verticaux et parallèles. Leur longueur moyenne est de 10 à 30 cm. Ils ont été exécutés avec une pointe assez large et émoussée. Ils affectent donc le plus souvent la forme de petites gouttières à fond arrondi. Ils sont partiellement recouverts de placages d'argile d'inondation.



Fig. 102 – Salle IV, panneau VIII : détail de la partie gauche du panneau.

- 258 En haut à droite, le panneau se rattache au panneau VII ; le « pseudo-cerf » à museau pointu (n° 118) du panneau VII est ainsi visible dans l'angle droit supérieur. À cet endroit ont été également relevés une longue incision aiguë et fine (n° 123) et le trait noir n° 125.

N° 125 Indéterminé (20 cm)

- 259 Ce trait noirâtre estompé a été obtenu avec un charbon (*cf.* document 11).

Panneau IX

- 260 **FIG. 103**

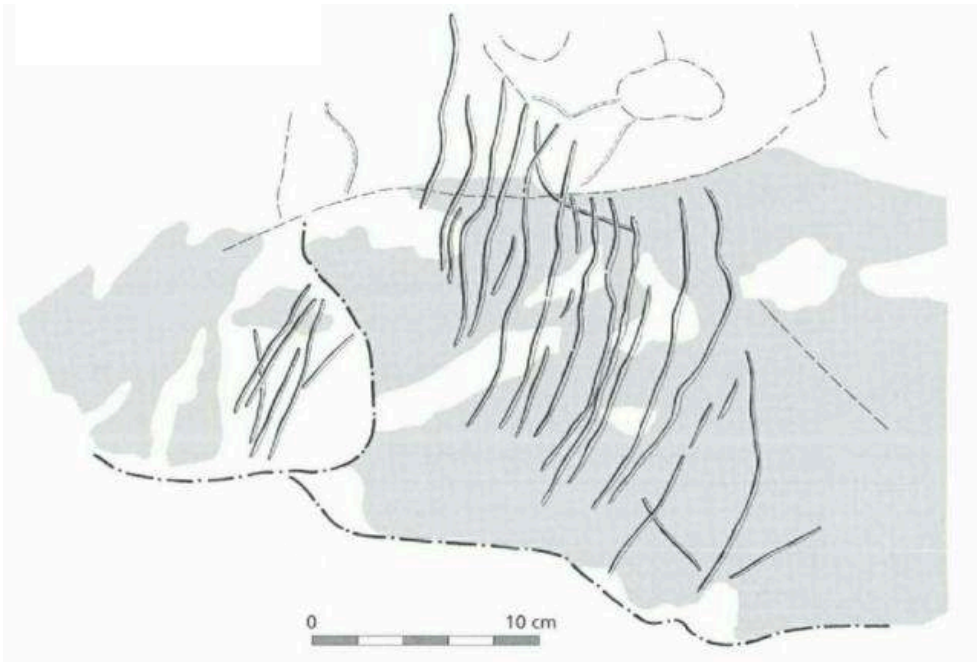


Fig. 103 – Salle IV, panneau IX : relevé des tracés inorganisés et raclages effectués par un outil à pointe émoussée ; l'ensemble est recouvert par une nappe de limon.

N° 126 Tracés indéterminés (70 x 40 cm)

- 261 Dans le rétrécissement de la galerie, à l'endroit où la voûte des « monstres » s'abaisse, sur le côté gauche, se place un petit panneau de tracés inorganisés, situé à 70 cm du sol actuel ; il fait suite au panneau précédent. Il s'agit de raclages plus ou moins parallèles, plus ou moins verticaux et sinueux, de 10 à 20 cm de hauteur, s'étendant sur un plan rocheux incliné à 45 °. Dans la partie droite du panneau, ces raclages sont enchevêtrés.
- 262 Sur la même ligne et selon les aspérités de la roche, les tracés passent parfois d'un raclage large à une incision plus étroite puis de nouveau à un raclage. Ils ont été exécutés avec un instrument à pointe émoussée. À l'intérieur de certains traits se voient de fines stries montrant que la pointe de l'outil était également ébréchée.
- 263 La base du panneau est recouverte d'un limon d'inondation portant quelques griffades de renard larges de 3 à 3,5 cm.

Panneau X

- 264 FIG. 104

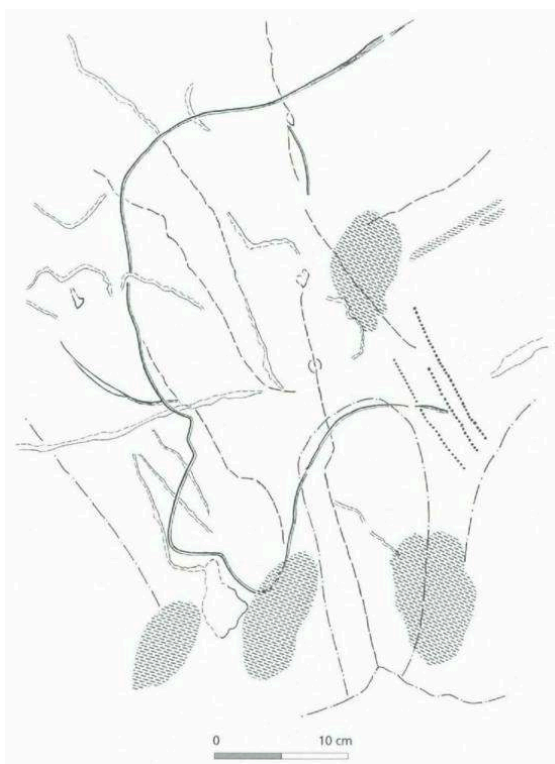


Fig. 104 – Salle IV, panneau X : relevé de la tête de bison aux proportions anormales.

N° 127 Bison (40 x 30 cm)

- 265 Sur une protubérance de la voûte, en avant du groupe des « monstres », à 1,05 m du sol, se distinguent la tête et la bosse d'un bison d'une longueur totale de 40 cm (**fig. 105**).



Fig. 105 – Salle IV, panneau X : figure n° 127 ; on discerne la bosse, la corne et une partie de la tête d'un bison.

- 266 L'animal, parfaitement identifié par la voûte dorsale, la corne et la barbe n'est cependant pas d'un dessin très précis. Certains éléments ne semblent pas anatomiquement exacts. La bosse se trouve trop en avant ; elle serait à l'aplomb du cou et non des antérieurs comme elle devrait l'être. Cette bosse ne représente donc sans doute que la masse du toupet et du chignon et non la véritable « bosse ». Celle-ci se trouvant plus en arrière, n'aurait pas été figurée sur cette gravure incomplète ; mais dans ce cas la corne est placée trop bas. D'autre part, cette corne, très schématique, ne montre pas la double flexuosité que possèdent souvent les cornes des figurations magdaléniennes de bisons. Par ailleurs, la tête paraît trop petite et trop étroite, surtout au niveau de la ganache. Cette figure est un profil rapide, en une seule incision continue, sauf au niveau de la gorge, marquée par une reprise du tracé, due à un accident du support ; le tracé pénètre en effet à cet endroit dans une profonde concavité qui l'oblige à s'incurver et qui affecte donc la morphologie de l'animal. En un autre point, au-dessus de la tête, à l'amorce du chignon, un filonnet de calcite préexistant a provoqué également une courte interruption du trait due à un saut de l'outil qui a échancré légèrement la calcite de ce filonnet. Étant donné que l'interruption du trait se situe au-dessous de la minuscule barrière constituée par le filonnet, il est probable que le tracé a été effectué de haut en bas, c'est-à-dire de la bosse vers la tête.
- 267 Une protubérance au sommet de la tête, juste au-dessous du toupet-chignon, est probablement ici encore le bourrelet sus-orbitaire commun aux animaux de Pergouset, malgré l'absence totale d'œil à cet endroit.
- 268 Un trait vertical gravé long de 6 cm, légèrement courbe et formé d'une incision en V, se voit au sommet de l'encolure.

- 269 Un détail du tracé mérite d'être souligné : la corne est une simple courbe redoublée dans sa partie supérieure (probablement une reprise plutôt qu'une tentative de représentation des deux cornes) et raclée à sa base avec de légères stries. Le tracé multiple et raclé se retrouve également en haut à droite de la figure, au départ du contour du dos. Or la corne a été incisée avant le dessin de la tête et du dos qui la recoupe nettement. Le premier élément de l'animal placé sur la voûte a donc été cette corne qui à elle seule symbolise le bison ; l'ensemble de la figure a été construit ensuite autour d'elle.
- 270 La tête est mise en relief par le creux de la paroi au niveau de la gorge et par une rupture de pente en avant du front. Le train antérieur est suggéré par une saillie rocheuse entre deux dépressions. À une époque récente, des frottements lors d'explorations spéléologiques ont dégradé la gravure. Ces zones frottées se voient surtout sur les protubérances rocheuses, à l'extrémité de la barbe du boviné, sur son épaule et devant son nez.
- 271 Trois incisions parallèles à section en V (localement dissymétrique) longues d'une dizaine de centimètres et formant une bande de 3 cm de largeur, sont superposées à la base du cou de l'animal. Il s'agit de griffades de renard anciennes (et non de gravures) puisqu'elles portent une patine assez prononcée.

Panneau XI

272 FIG. 106, 107



Fig. 106 – Salle IV, panneau XI : relevé. À gauche, homme acéphale n° 128 finement incisé sur une surface accidentée et superposé à un signe cruciforme noir n° 134 ; les bras sont tendus vers un trait sinueux n° 130 qui pourrait être un autre profil humain, mais qui demeure cependant indéterminé ; à droite, signe ondulé n° 133. Divers autres tracés moins apparents s'ajoutent à ces éléments : signes indéterminés n°s 129, 131 et 132 ; trait rouge indéterminé n° 135, antérieur à l'homme acéphale.

N° 128 Homme acéphale (90 x 50 cm)

- 273 À 0,50 m au-dessus du sol actuel, le personnage légèrement penché vers la droite se présente apparemment de face, les deux bras du même côté. La figuration faciale du corps est claire : la taille et les hanches sont bien marquées et les épaules sont larges et arrondies.
- 274 Le dessin de ce personnage est peut-être lié avant tout au désir de représenter symboliquement le sujet dans son essence et non dans son apparence. Faut-il voir quelque chose d'intentionnellement narratif ou anecdotique dans cette image ? L'inclinaison vers la droite, la projection latérale des deux bras dans la même direction veulent-ils signifier que le personnage est « tendu » vers le motif gravé qui l'accompagne à droite ? Sommes-nous réellement en présence d'une scène ou s'agit-il d'une simple adaptation de la figure à une surface rocheuse accidentée ? Étant donné le caractère énigmatique des tracés qui accompagnent le personnage, il est impossible de répondre objectivement à ces questions. L'homme acéphale de Pergouset est sans doute la plus grande figuration humaine paléolithique. Son tracé est synthétique et stylisé. Les segments anatomiques sont indiqués sans être détaillés. Le bras inférieur possède un coude et un élargissement à son extrémité, qui suggère la main sans la décrire, mais l'autre main et les pieds sont absents. Le pénis est accentué, mais les testicules manquent. Les jambes sont modelées. Les cuisses sont larges, les mollets sont également marqués par un galbe, surtout sur la jambe gauche, tandis que l'emplacement du genou correspond à un rétrécissement du dessin.
- 275 Le contour a été finement gravé d'un seul jet (**fig. 107**), sans retour en arrière : le pénis, notamment, exécuté après la jambe gauche et avant la jambe droite, n'a pas été ajouté à la fin ; il est un accident du tracé parmi d'autres. Il n'y a donc aucune précision, aucune tentative de personnalisation dans ce dessin rapide dont le caractère anonyme est accentué encore par l'absence volontaire de tête.

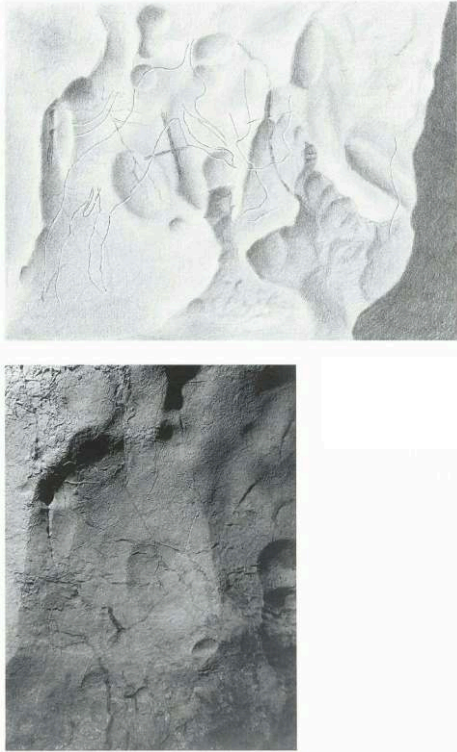


Fig. 107 – Salle IV, panneau XI : dessin à l'estompe et photographie. L'homme acéphale n° 128 est une gravure fine réalisée sur une surface rocheuse très accidentée.

- 276 Le corps est sur la paroi alors que le sommet de l'individu, c'est-à-dire le cou, se prolonge sur la voûte de la galerie.
- 277 L'ensemble du panneau occupe trois cannelures parallèles qui accidentent une surface concave.
- 278 La partie inférieure du personnage se trouve dans une première cannelure, à gauche, alors que la partie supérieure, les épaules et les bras se logent dans une seconde cannelure au centre et qu'une gravure représentant peut-être un autre profil humain occupe une troisième cannelure à droite.
- 279 Les pieds de l'homme reposent sur un niveau d'inondation qui couvre toute la partie inférieure de la paroi. Le bas de la cannelure centrale du panneau est par contre encombré par une grande tache argileuse, résultant d'une salissure produite à une époque semble-t-il assez récente, par des visiteurs qui se sont appuyés contre la paroi.
- 280 Tous ces dépôts argileux assombrissent la base du panneau tandis que vers le haut, la couleur de la roche s'éclaircit progressivement pour devenir presque blanche au sommet. Les phénomènes d'érosion, accentués par la gravité dans la partie haute, joints aux dépôts dans la partie basse expliquent la couleur générale de la paroi.
- 281 Des filonnets de calcite, toujours recoupés par l'incision de la gravure et quelques fissures sillonnent la surface.

N° 729 Indéterminés (20 x 10 cm ; 10 x 5 cm)

- 282 À gauche de l'individu, deux traits courbes sont peut-être des évocations de bras, mais comme ils ne sont pas rattachés au corps de l'homme, leur interprétation demeure

incertaine. Dans la même région, quelques centimètres plus bas, un faisceau de stries incisées demeure également énigmatique.

N° 130 Indéterminé (60 x 15 cm)

- 283 Les bras de l'homme acéphale paraissent tendus vers la droite, vers un motif d'une soixantaine de centimètres de hauteur, qui, à une distance de 30 cm pourrait être une autre figuration humaine de profil extrêmement schématique. Le tracé joue le long d'une arête rocheuse séparant la deuxième cannelure de la troisième. Il passe ainsi d'une cannelure dans l'autre. Il est bien difficile à identifier. S'agit-il réellement d'une seconde figuration humaine ? La présence d'une « jambe » pliée porterait à le croire, mais l'identification n'est pas indiscutable. Le pied n'est pas figuré.
- 284 Ce qui pourrait être la courbe du dos se prolonge par un dessin angulaire évoquant un fessier. L'ensemble est pourtant douteux donc « indéterminé ».

N° 131 Indéterminé (40 x 20 cm)

- 285 Parallèlement au motif n° 130 se développe un autre tracé d'une quarantaine de centimètres de hauteur qui se coude brusquement à son tour et forme une sorte de réplique inversée du « fessier » précédent comme si l'on avait affaire à deux personnages schématiques disposés face à face. Cette interprétation, qui vient spontanément à l'esprit, ne peut être objectivement retenue ; le motif se classe donc parmi les indéterminés.

N° 132 Indéterminé (17 et 15 cm)

- 286 Le motif n° 130 est barré horizontalement par un tracé raclé. Au même endroit, mais placé verticalement, un autre trait d'une quinzaine de centimètres de long s'intercale entre les motifs n^{os} 128 et 130.

N° 133 Signe (30 cm)

- 287 La troisième cannelure de la paroi se termine par un rebord rocheux très net à 10 cm duquel se place une ondulation gravée verticale rappelant étroitement le signe ondulé placé à gauche de l'entrée de la salle (n° 141). L'espace entre le motif n° 131 et le tracé ondulé est de 40 cm.
- 288 En bas, à droite du panneau, en dessous du motif ondulé, on peut voir une zone frottée et deux incisions blanchâtres qui sont des marques accidentelles laissées récemment par des visiteurs.

N° 134 Signe

- 289 Quelques centimètres au-dessus de la taille, le torse de l'homme acéphale n° 128 traverse un tracé noirâtre, en forme de croix, d'une trentaine de centimètres de haut pour une vingtaine de large. Cette croix est formée d'un tracé en ruban lissé ou plutôt frotté à l'intérieur duquel on aperçoit de petits agglomérats noirâtres laissés par un crayon charbonneux (cf. document 10). Ce dessin noir, comme le petit trait rouge n° 135, est donc antérieur à la gravure. D'ailleurs, le sommet de la croix est également recoupé par le bras inférieur de l'homme.

N° 135 Indéterminé (15 cm)

- 290 La jambe gauche de l'homme n° 128 recoupe un petit trait courbe rouge, très fin, qui est donc lui aussi antérieur à la gravure.

Panneau XII

291 **FIG. 108**

- 292 À 130 cm après la représentation humaine, en se dirigeant vers le fond et en dessous de ce panneau, le petit panneau de gravures XII domine l'angle du sondage réalisé dans cette salle. Il se trouve à 50 cm du sol sur une surface rocheuse inclinée. Il s'agit d'un ensemble énigmatique de traits finement gravés.

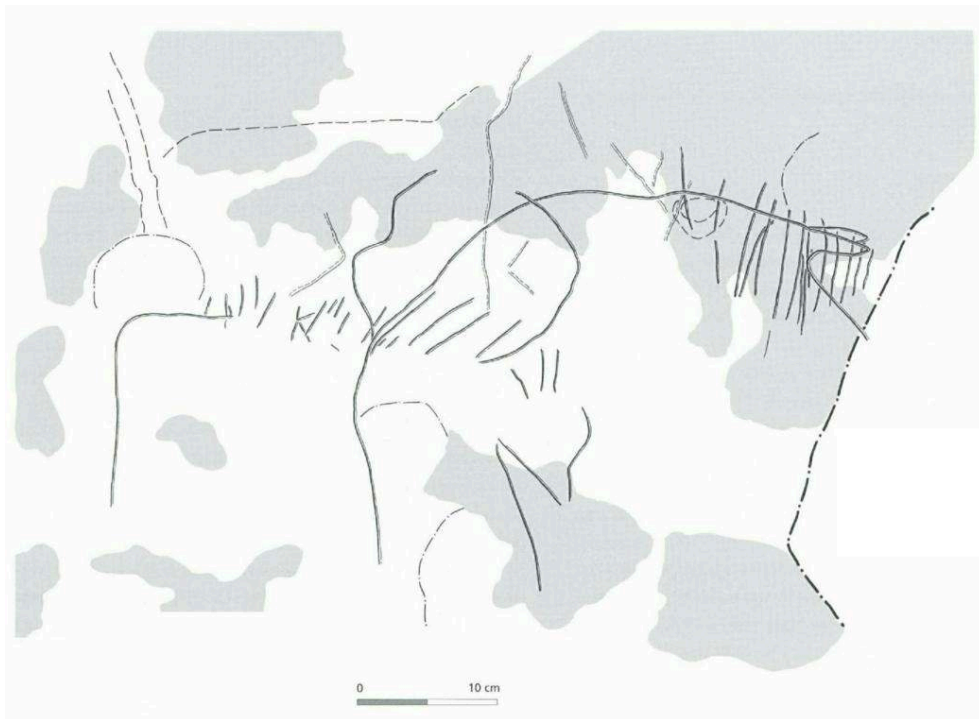


Fig. 108 – Salle IV, panneau XII : relevé. Ensemble de traits gravés indéterminés recouverts d'argile limoneuse (n°s 136-139).

N° 136 Indéterminé (38 cm)

- 293 Une courbe commence à droite par deux boucles en forme d'oreilles et s'incurve à gauche, sans que l'on puisse véritablement identifier une tête.

N° 137 Signe (4 cm)

- 294 Les « oreilles » sont recoupées par un ensemble de barres verticales raclées.

N° 138 Indéterminé (15 cm)

- 295 Un dessin arrondi recoupe également la grande courbe précédente (**fig. 109**).



Fig. 109 – Salle IV, panneau XII : détail. Sommet de la courbe n° 136 et signe en barrière n° 137.

N° 139 Indéterminé (20 cm)

- 296 Un motif en zigzag se distingue à gauche, ainsi qu'une sorte de crinière horizontale, prolongée par une ébauche possible de profil dorsal... L'ensemble du panneau est donc indéterminé. Il rappelle certaines formes du grand panneau des « monstres » qui ne se trouve qu'à quelques mètres de là.
- 297 Ce motif se trouve sur une surface inclinée vers l'extérieur de la grotte. Il était recouvert par la pellicule d'argile déposée au bas des parois par les inondations actuelles. C'est un des rares motifs de Pergouset ayant été recouverts par des inondations sans doute récentes.
- 298 Les traits gravés étaient à peine visibles à l'origine dans des lacunes de l'argile. Ils ont été révélés après l'enlèvement du revêtement argileux, réalisé en appliquant des boulettes d'argile plastique qui aspirent délicatement ce revêtement lorsqu'on les retire. La paroi est alors apparue recouverte d'un léger voile de calcite translucide ancienne qui recouvre et estompe partiellement les gravures.

Panneau XIII

299 **FIG. 110**

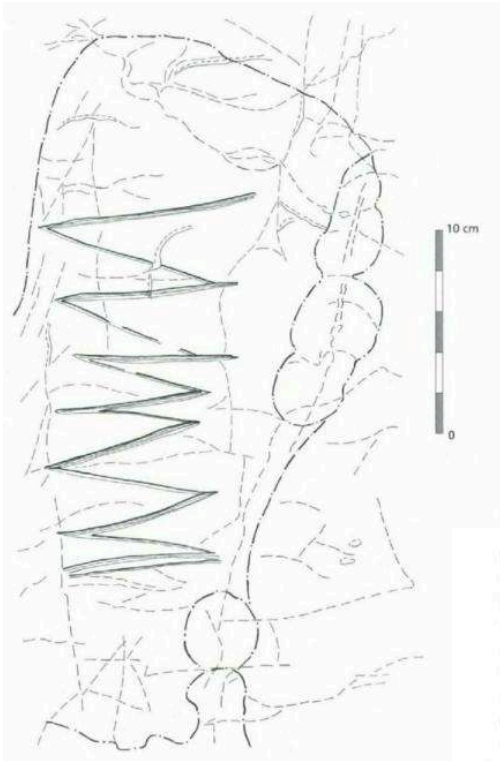


Fig. 110 – Salle IV, panneau XIII : signe en zigzag n° 140 à tracé strié, produit par un outil à tranchant ébréché ou à pointes multiples comme certains traits des chevaux n^{os} 104 et 105 sur la paroi opposée de la même salle (panneau II).

relevé A. Sieveking

N° 140 Signe (38 cm)

- 300 Ce dessin, un zigzag, est incisé superficiellement. Il se présente comme une trace blanchâtre sur un fond brun clair et paraît avoir été gravé rapidement. Les bandes inclinées de droite à gauche sont plus claires et plus appuyées ; elles montrent des stries dues à un outil à pointes multiples tandis que les pentes inclinées de gauche à droite ne sont formées que d'une incision légère et simple. Les angles du zigzag à gauche montrent un virage très clair ; les diagonales de droite à gauche sont plus appuyées et plus claires que les diagonales de gauche à droite (**fig. 111**). Ce mode d'incision suggère qu'un outil tenu selon deux angles différents a produit à la fois les rainures simples et les rainures striées. Il indique également que le signe a été gravé de haut en bas, très probablement par un droitier. L'examen à la loupe binoculaire montre que la gravure est postérieure aux concrétions. Le zigzag est enfermé dans un cadre de fissures verticales le transformant en une sorte de motif en échelle. Il faut noter cette disposition sans savoir toutefois si cela est intentionnel ou accidentel. Des dispositions du même type se retrouvent en d'autres endroits de la grotte, notamment sur le panneau XII (ligne ondulée n° 141) de la même salle.



Fig. 111 – Salle IV, panneau XIII : détail du tracé strié du signe n° 140.

Panneau XIV

301 **FIG. 112**

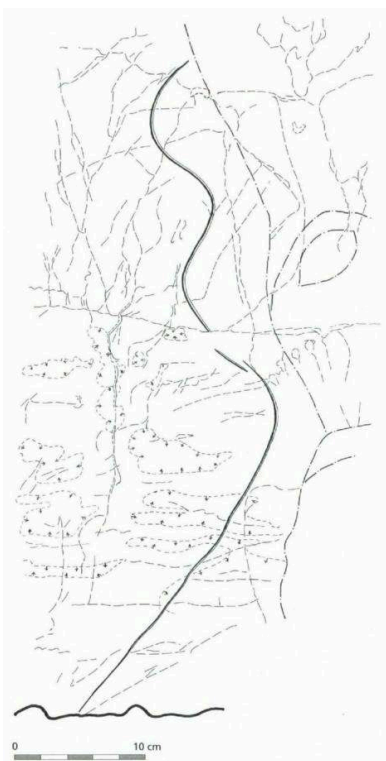


Fig. 112 – Salle IV, panneau XIV : signe n° 141, identique au signe n° 135.
relevé A. Sieveking

N° 141 Signe (45 cm)

- 302 Cette ligne ondulée est constituée par une rainure simple, tracée rapidement par une main adroite. Le trait est régulier et homogène, excepté une légère hésitation au sommet, qui marque probablement le départ du tracé. Ce dernier court avec deux ondulations jusqu'à une ride rocheuse horizontale où il s'arrête, puis repart, puis s'arrête à nouveau, repart et progresse enfin de façon continue jusqu'à la base de la paroi où il pénètre dans des secteurs couverts de boue. Moins profondément incisée que la partie haute, la partie inférieure du tracé se rétrécit progressivement à la base.
- 303 Toute la partie basse du panneau sous la fissure horizontale est couverte de plaques argileuses et ce dépôt apporté par les crues a pénétré dans la gravure. Comme le zigzag n° 140 du panneau XIII, la ligne ondulée est placée sur une zone délimitée par des accidents naturels ; ici deux arêtes rocheuses se voient de part et d'autre du dessin.
- 304 Bien entendu, cette ligne ondulée est un signe ; elle ne peut être interprétée comme une figure féminine stylisée complétant des fissures de la paroi car ce serait une lecture beaucoup trop subjective. Le nombre de courbes de cette sinusoïde est d'ailleurs trop grand pour correspondre à celui des formes féminines que présentent habituellement les figures de type Gönnersdorf-Lalinde. D'autre part, un autre trait gravé incliné, long d'une trentaine de centimètres, formé d'une incision simple, se voit à une quinzaine de centimètres au-dessus de la ligne ondulée qui vient d'être décrite.

2.5 Secteur V : le secteur terminal

Panneau I

- 305 FIG. 115
- 306 Sur le côté gauche, en allant vers le fond, à 80 cm au-dessus du sol, un cheval est gravé sur une paroi argileuse ; cette argile est partiellement antérieure aux gravures puisqu'elle est incisée par certains traits de la figure.



Fig. 115 – Secteur V, panneau I : cheval n° 142 en gravure fine et présentant un double tracé ventral. Le corps est traversé par sept incisions verticales formant le signe n° 144. D'autres tracés indéterminés sont visibles en bas, à gauche (n° 143).

relevé G. Barivière.

N° 142 Cheval (47 x 40 cm)

- 307 La tête, la crinière, une partie du corps de l'animal et ses antérieurs sont placés dans une concavité. Sa longueur totale est de 45 cm. Son profil ventral, à l'intérieur même de la concavité, est souligné par une gouttière qui lui donne du volume.
- 308 La gravure est obtenue par deux types de tracés : des incisions linéaires très fines pour la crinière, la tête et une partie du dos (**fig. 113**) et un tracé en raclage qui détruit localement la pellicule d'argile et fait apparaître la roche à nu plus claire. Ce type de raclage intéresse les antérieurs, la croupe et le ventre, marqué par une bande claire à l'intérieur de laquelle on voit de très fines striures. Toute la partie postérieure, placée à l'extérieur de la concavité, est confuse parce qu'elle a été affectée par des suintements ayant déposé un enduit argileux récent atténuant la gravure. Ce cheval se trouve à quelques centimètres au-dessus d'un niveau d'inondation qui est un peu plus net à 1,50 ou 2 m à gauche (**fig. 114**).



Fig. 113 – Secteur V, panneau I : tête du cheval n° 142. Les incisions de cette gravure sont particulièrement fines.
détail de relevé G. Barvière

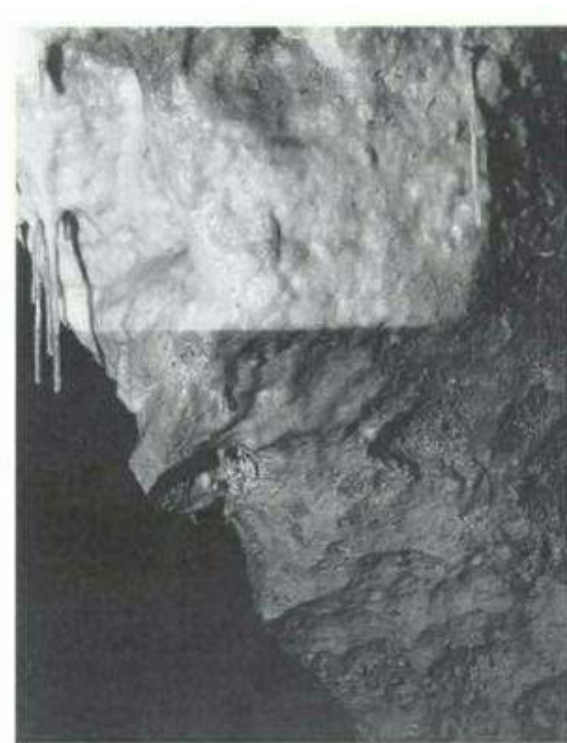


Fig. 114 – Secteur V, panneau I : à gauche du panneau I, la surface rocheuse porte la trace nette d'un niveau d'inondation.

N° 143 Indéterminés (40 x 20 cm)

- 309 Toute la partie inférieure du panneau est argileuse, humide et très fragile. Il y a là des vestiges de tracés digitaux, un trait de 40 cm évoquant un ventre animal et à droite quelques empreintes digitales à demi effacées. L'ensemble, qui est patiné, paraît bien être préhistorique.

N° 144 Signe (15 x 30 cm)

- 310 Sept incisions larges et appuyées en forme de balafres longues d'une quinzaine de centimètres traversent le corps du cheval. Elles s'étendent sur le ventre et sur la partie basse du panneau. L'outil du graveur a sauté la gouttière soulignant le ventre de l'animal.

N° 145 Signe (10 cm)

- 311 Un autre tracé raclé long d'une dizaine de centimètres est sous-jacent à la crinière du cheval qui le recoupe.

N° 146 Indéterminé (25 x 20 cm)

- 312 À 25 cm à gauche et en arrière du cheval se trouvent deux incisions convergentes, l'une verticale l'autre inclinée, évoquant peut-être la cuisse et la croupe d'un autre animal ; à moins qu'il ne s'agisse d'un signe angulaire.
- 313 Sous l'avant du cheval se voient plusieurs griffades de renard de 4 cm de largeur. Elles sont constituées de trois ou quatre stries parallèles.
- 314 L'intérêt de ce panneau réside non seulement dans les thèmes figurés (cheval, barres et traits associés) mais également dans le fait qu'il présente une nouvelle preuve de l'existence d'un revêtement argileux pariétal antérieur aux gravures.

Panneau II

- 315 FIG. 116, 117

- 316 En face du panneau du cheval, sur le côté droit de la galerie en se dirigeant vers le fond, s'ouvre un boyau en forme d'entonnoir au sol légèrement remontant, qui conduit à une petite salle ronde. À l'entrée du rétrécissement du boyau qui, en ce point, se transforme en chatière (60 x 35 cm) et sur le côté droit se place un petit panneau de gravures de 50 cm de longueur et 30 cm de hauteur.

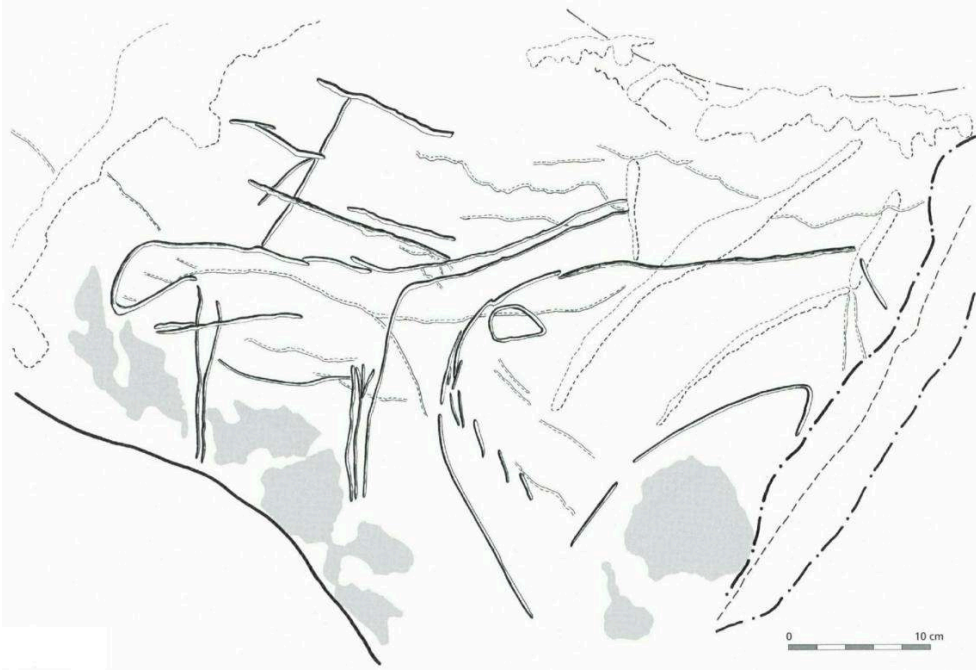


Fig. 116 – Secteur V, panneau II : relevé. Dans un boyau latéral, ces gravures énigmatiques comprennent un animal indéterminé, malgré sa longue queue (n° 147), un signe en grille au-dessus de son dos (n° 148) et à droite, une autre figure indéterminée (n° 149).



Fig. 117 – Secteur V, panneau II.

N° 147 Animal indéterminé (32 x 15 cm)

- 317 Un petit animal, tourné à gauche, présente un ventre pendant, des pattes effilées, une tête arrondie, une queue longue et fine mesurant 32 cm de longueur. La forme de la queue pourrait faire penser à un félin mais le style schématique de l'ensemble du dessin

n'autorise guère une identification objective. Nous le classerons donc prudemment parmi les animaux indéterminés.

N° 148 Signe (10 à 15 cm)

- 318 Six tracés raclés forment une grille approximative. Cinq d'entre eux surmontent le dos de l'animal n° 147, la barre inférieure de la grille recoupe le poitrail.

N° 149 Indéterminé (33 cm)

- 319 À droite, on distingue un motif que l'on peut interpréter comme l'arrière-train sommaire d'un animal inachevé, tourné à droite, dont la tête, si elle existait, disparaîtrait dans une profonde fissure. Seuls sont visibles le profil ventral et la croupe, à l'intérieur de laquelle se logent une série de hachures grossières et un motif ovalaire de 40 cm de longueur, très énigmatiques. Ces motifs sont obtenus à la fois par des tracés raclés souvent interrompus –notamment les profils dorsaux–, et des incisions linéaires en V.
- 320 La paroi porte des filonnets de calcite et des épandages brunâtres d'argile apparemment ancienne. Dans la partie supérieure du panneau se voient des concrétions de calcite blanche avec formation locale de « macaronis ».

Panneau III

- 321 FIG. 118, 119

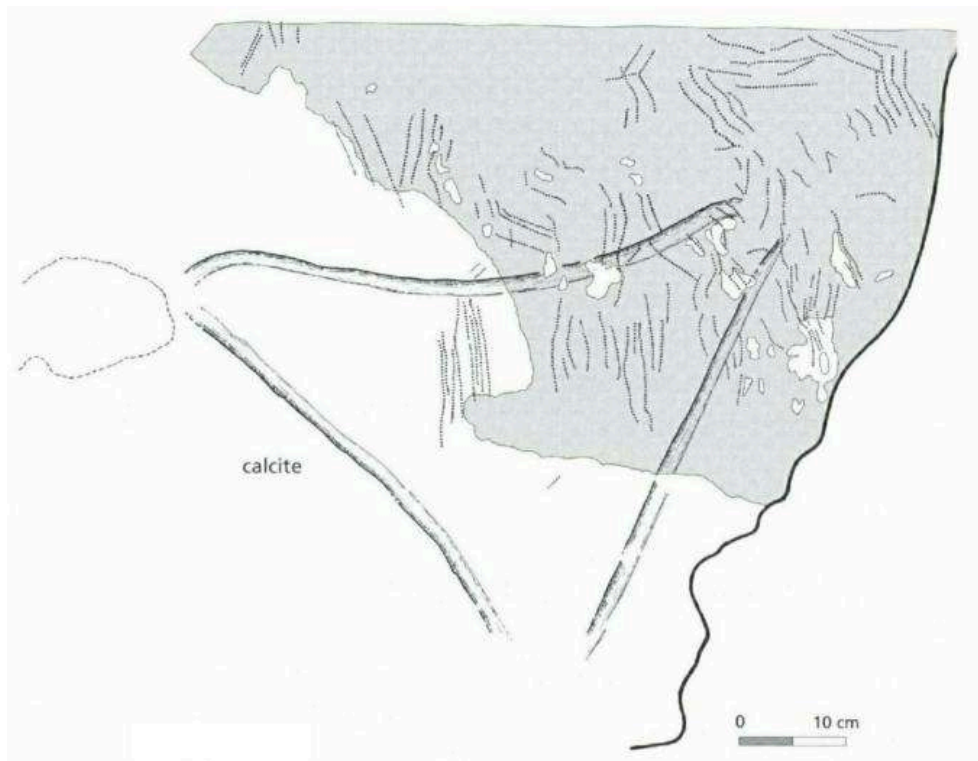


Fig. 118 – Secteur V, panneau III : relevé de la vulve schématique n° 150.



Fig. 119 – Secteur V, panneau III : vulve schématique n° 150. Il s'agit d'un tracé digital sur une surface argileuse recouverte de calcite sur la partie gauche.

N° 150 Vulve (50 x 36 cm)

- 322 À 25 m du panneau II, à 1 m au-dessus du sol, sur une surface inclinée de la paroi droite, légèrement concave et recouverte d'argile, se trouve un motif triangulaire très patiné. La forme générale et le dessin concave du bord supérieur rappellent ceux des vulves gravées dans les salles II et III de la grotte. Il s'agit ici encore d'une représentation vulvaire mais cette fois-ci, très simplifiée, puisqu'elle est réduite à un triangle équilatéral, aux angles légèrement arrondis, l'ouverture du sexe n'étant pas indiquée. L'ensemble du dessin a été obtenu par un tracé digital sur une surface couverte de limon (argileux) d'inondation. Nous avons donc une nouvelle preuve de l'existence de certaines crues à une époque antérieure à l'exécution des gravures.
- 323 La conservation de la figure a été assurée surtout par la formation d'une croûte de calcite transparente sur la moitié gauche du panneau alors que la partie droite, toujours très tendre, demeure sans protection naturelle. Cette partie est d'ailleurs couverte de griffades de renard récentes.

Panneau IV

324 FIG. 120

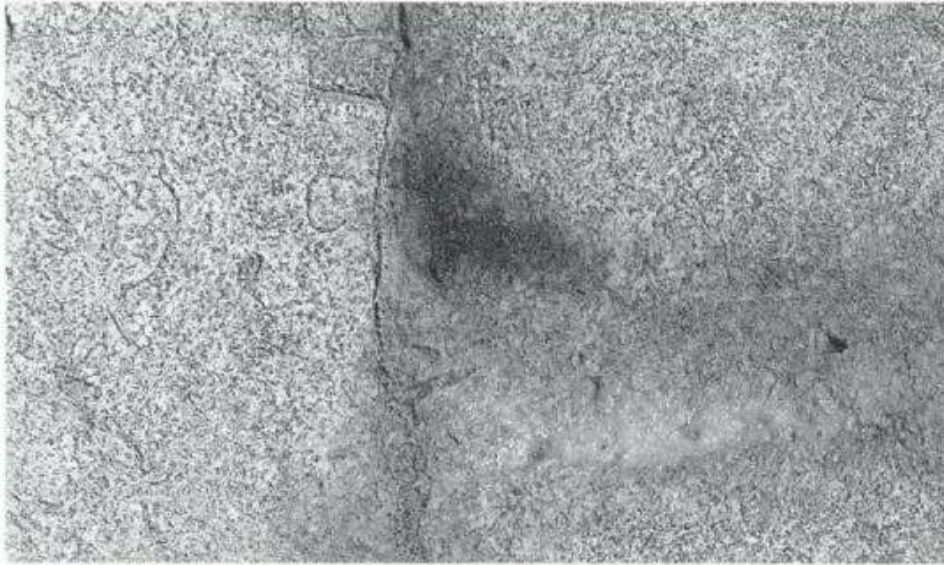


Fig. 120 – Secteur V, panneau IV : ponctuation rouge isolée sur la voûte de la galerie, à 2,20 m du sol (n° 151).

N° 151 Signe (3 cm)

- 325 À une vingtaine de mètres de la vulve précédente et à proximité du point topographique 31, la voûte de la galerie (à 2,20 m au-dessus du sol) porte une ponctuation rouge triangulaire de 3 cm de côté. À part ce motif à l'ocre rouge, rien d'autre n'est visible aux alentours.

Panneau V

326 FIG. 121

- 327 À une dizaine de mètres du point précédent, un bec rocheux a été transformé en poisson, dans une salle allongée de mêmes dimensions que la salle IV. Perpendiculairement à son axe, une diaclase traverse la galerie, produisant deux profonds diverticules de chaque côté de la salle. Les croisements de la salle et des diverticules ont dégagé des angles rocheux. Celui qui se trouve sur le côté gauche en se dirigeant vers le fond est particulièrement proéminent ; il avance vers le centre de la galerie et se termine par un angle aigu. Il est formé d'une strate de calcaire dégagée par l'érosion, plongeant vers le sol selon une pente de 30 % mesurant 2,70 m de longueur et d'une largeur moyenne de 0,50 m. C'est l'ensemble de ce banc rocheux qui a été transformé en poisson.

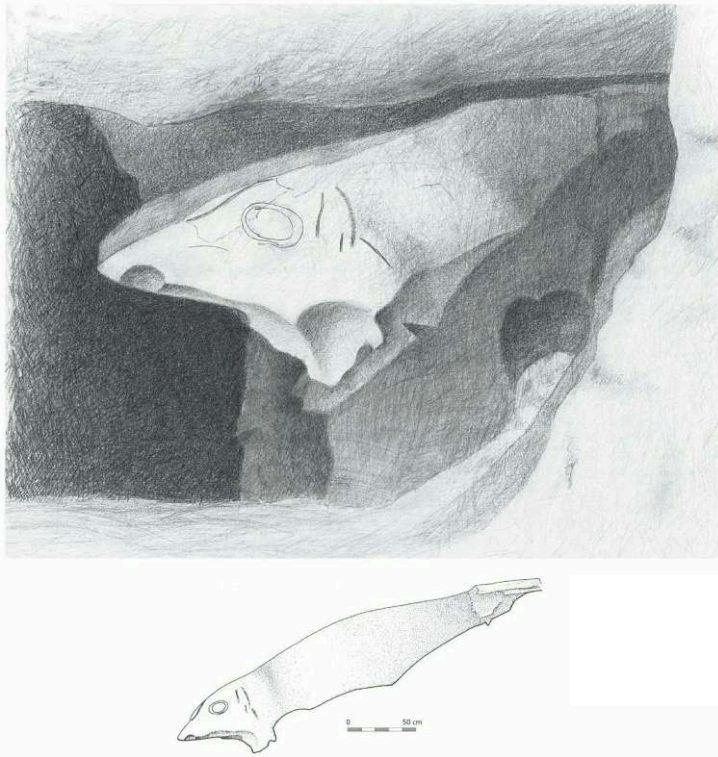


Fig. 121 – Secteur V, panneau V : poisson n° 152 utilisant un banc rocheux naturel. Ce poisson mesure 2,70 m de long. C'est un des exemples les plus remarquables d'utilisation des formes rocheuses dans l'art pariétal paléolithique. (En haut, dessin à l'estompe ; dessous, relevé.)

- 328 À cet endroit, le sol paraît légèrement en pente vers la sortie. Cette pente est due à la présence d'un amas de plaques de mondmilch de 10 à 20 cm d'épaisseur occupant le centre de la galerie, à l'aplomb du nez du poisson (**fig. 122a et b**). Cet amoncellement – très altéré et quelque peu piétiné par les visiteurs – paraît artificiel. D'ailleurs les inventeurs de la cavité ont déclaré l'avoir observé dès leur première visite. Le sol doit cependant présenter une pente naturelle puisque sous l'amas de plaques de mondmilch, il est accidenté de gours de calcite qui semblent être aujourd'hui constamment à sec.

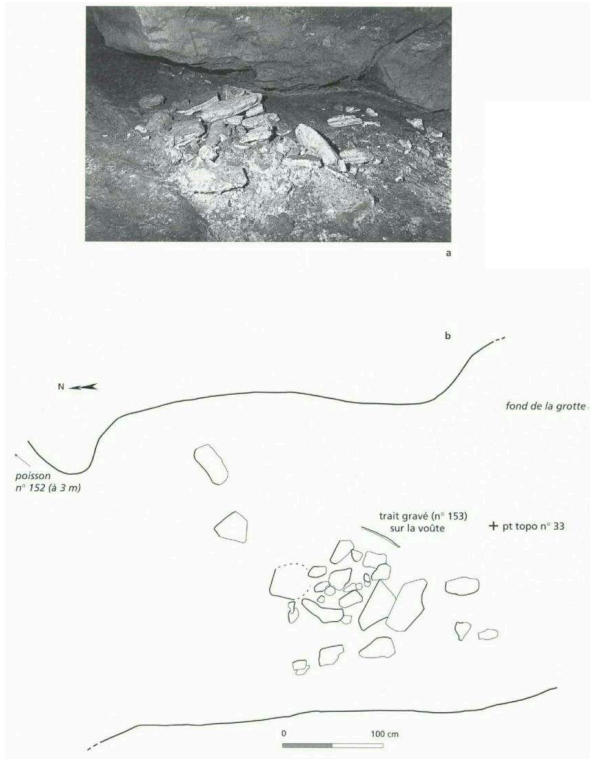


Fig. 122 – **A** secteur V, galerie terminale : amas artificiel de blocs de mondmilch transportés et entassés près du poisson n° 152 et au-dessous du trait n° 153 gravé sur la voûte. **b** plan de l'amas.

- 329 Notons également que le sol est localement recouvert d'argile. De chaque côté de la salle, les deux diverticules latéraux, qui sont en pente vers elle, déversent des coulées argileuses (parfois recouvertes de calcite) liées à des ruissellements. La présence d'un filet d'eau a été remarquée.
- 330 Tout le côté de la salle (côté gauche) opposé au poisson est tapissé jusqu'à la voûte par un film blanc de calcite, presque constamment humide, localement interrompu, mais produisant quelques « macaronis ».

N° 152 Poisson (270 x 50 cm)

- 331 La gravure elle-même comporte plusieurs éléments : à 40 cm en arrière de la pointe du bec rocheux formant un angle aigu, se trouve un œil ovale de 18 cm de longueur. L'axe de l'œil est horizontal, c'est-à-dire qu'il n'est pas parallèle à celui de l'ensemble du poisson qui est incliné vers le bas. Cet œil est constitué de deux tracés incisés concentriques mais non parfaitement parallèles entre eux. Ils ont été effectués l'un après l'autre et non par un instrument à deux points. Il s'agit d'un très gros œil, dont la dimension montre clairement que c'est l'ensemble du banc rocheux et non uniquement le bec, qui est transformé en poisson. Nous avons bien là un poisson entier, pas seulement une tête de poisson.
- 332 À 4 cm en arrière de l'œil, on voit une incision verticale assez blanche (exempte de dépôt argileux) d'une douzaine de centimètres, qui correspond à une figuration de l'ouïe et à 7 cm en arrière de celle-ci, une autre incision inclinée de 6 cm de longueur. À 5 cm en arrière, un troisième trait gravé, incliné vers la droite, mesure une quinzaine de centimètres de longueur. Entre ces incisions se trouve un quatrième tracé courbe, d'une dizaine de centimètres de long, dont la concavité est tournée vers le nez de

l'animal. Cette courbe d'aspect noirâtre très estompé a probablement été effectuée avec du charbon ou du manganèse. Cette série de tracés semble bien souligner la présence des ouïes. Le tracé de l'œil est obtenu de la gauche vers la droite par une incision avec, localement, de légères stries internes. Les trois traits gravés des ouïes sont par contre surtout des tracés raclés avec des stries internes.

- 333 Le sommet du bec rocheux au-dessus de l'œil a été rectifié par un tracé incisé concave, alors que le contour naturel de la roche formant le crâne de l'animal est légèrement convexe. Ainsi le profil du crâne du poisson est convexe au-dessus de l'œil puis légèrement concave en se dirigeant vers le nez. Une petite concavité naturelle (longue de 10 cm) dans la partie inférieure du nez joue le rôle de narine.
- 334 Notons la présence d'assez nombreuses griffades de 3 à 4 cm de largeur composées de trois à cinq stries parallèles qui sont le fait des renards.
- 335 À 70 cm en arrière, le contour inférieur du bec rocheux se prolonge par une excroissance constituée par une lame de roche plus ou moins concave dirigée vers le bas, évoquant une nageoire pectorale. Aucune autre nageoire n'est visible, à l'exception peut-être de la caudale qui pourrait être figurée par une plaque de calcaire plus ou moins horizontale à l'extrémité de la strate qui se rétrécit progressivement vers la droite.
- 336 Le corps même du poisson, déterminé par la strate calcaire non retouchée, est élancé, longiligne, mais il est localement animé par de molles concavités et convexités dont l'une d'elles évoque le ventre et dont l'alternance suggère une ondulation du poisson, simulant admirablement la vie de l'animal. Cette impression est encore accentuée par des suintements constants en cet endroit qui donnent au poisson le corps luisant et humide d'une créature aquatique.
- 337 Ce poisson gigantesque peut être identifié comme celui du Pech-Merle tout proche, soit à un brochet, soit à un esturgeon. La dimension générale de la figure plaiderait plutôt en faveur de l'esturgeon, comme également peut-être les tracés multiples en arrière de l'œil pouvant figurer les plaques osseuses des ouïes ?
- 338 Mais il peut s'agir également d'un poisson fantastique et mythique dépourvu de réalisme anatomique.
- 339 En s'enfonçant vers l'extrémité de la cavité, au-delà du poisson, la section de la galerie devient rectangulaire, la voûte s'abaisse et il faut progresser à quatre pattes ; puis elle se relève un peu et l'on trouve sur le sol un second amas de plaques de mondmlch, sur le côté droit de la galerie, provenant d'un ancien plancher stalagmitique, d'abord très altéré puis détruit (**fig. 124**). Les spéléologues avaient remarqué la présence de ces amas au moment de la découverte. Les préhistoriques semblent avoir collecté et rassemblé les plaques et avoir été les auteurs de ces amas. Ontils prélevé alors certains de ces fragments de calcite altérée en leur attribuant des valeurs ou des pouvoirs particuliers ?

Panneau VI

340 FIG. 123, 124



Fig. 123 – Secteur V, panneau VI : dernier tracé (n° 153) dans le fond de la grotte.



Fig. 124 – Secteur V, galerie terminale profonde : plancher stalagmitique fragmenté à l'extrémité de la galerie terminale.

N° 153 Indéterminé (40 cm)

- 341 Immédiatement après le premier amas de plaques de mondmilch, à 2 m au-dessus du sol, la voûte porte un trait gravé. Il s'agit d'une incision en V, rectiligne, très simple, marquant le passage des auteurs des gravures dans cette partie terminale de la grotte à 6 m du poisson et juste avant l'abaissement de la voûte et le rétrécissement de la galerie qui se transforme en boyau difficile à pénétrer, parcouru par un filet d'eau. Ce trait est le motif ultime, le plus profond, de la grotte de Pergouset.

DOCUMENT 8 – Liste des unités graphiques

342 Michel Lorblanchet

Salle I

- 343 ● Panneau I
- 1 Bouquetin
 - 2 Motif ovalaire sous les pattes du bouquetin
 - 3 Renne
 - 4 Signe en Y
 - 5 Deux points rouges
 - 6 Signe en zigzag sur le nez du renne
 - 7 Signe angulaire
 - 8 Animal indéterminé acéphale
- 344 ● Panneau II
- 9 Renne
- 345 ● Panneau III
- 10 Tête de cheval
 - 11 Trait indéterminé
- 346 ● Panneau IV
- 12 Traits indéterminés
 - 13 Profil dorsal d'animal indéterminé

Salle II

- 347 ● Panneau I
- 14 Tête de cheval (soufflant)
 - 15 Bison
 - 16 Cheval central incomplet
 - 17 Signe « en barrière » (rangée de barres verticales)
 - 18 Tracés indéterminés
 - 19 Cheval incomplet
 - 20 Signe angulaire
 - Bris intentionnel d'un pendant rocheux à la voûte
- 348 ● Panneau II
- 21 Cheval à pied de bœuf
 - 22 Animal indéterminé (profil dorsal raclé)
 - 23 Signe en M
 - 24 Signe ovale
 - 25 Signe ovale
 - 26 Signe triangulaire
 - 27 Signe angulaire
 - 28 Tracés indéterminés
- 349 ● Panneau III
- 29 Petit animal indéterminé

- 30 Tête d'aurochs
- 31 Renne incomplet
- 32 Cheval incomplet
- 33 Cheval
- 34 Bouquetin
- 35 Profil dorsal d'animal indéterminé
- 36 Signe angulaire
- 37 Tracés indéterminés
- 350 ● Panneau IV
 - 38 Vulve
 - 39 Signe en barrière (deux rangées de traits verticaux parallèles)
 - 40 Cheval vertical (tombant)
 - 41 Cervidé schématique
 - 42 Signe angulaire
 - 43 Trace noire indéterminée
 - 44 Signe linéaire en arceau
 - 45 Cheval dans une « lucarne » de la voûte
 - 46 Deux petites ponctuations rouges
 - 47 Tracés indéterminés
 - 48 Deux traits doubles
- 351 ● Panneau V (voûte)
 - 49 Tête de bouquetin
 - 50 Petite tête de cheval
 - 51 Signe (5 barres parallèles)
 - Bris intentionnel d'un bec rocheux
- 352 ● Panneau VI
 - 52 Cheval incomplet
 - 53 Signe en N
 - 54 Tracés indéterminés
- 353 ● Panneau VII
 - 55 Cheval (animation des antérieurs et traits d'épaule)
 - 56 Tracés indéterminés
- 354 ● Panneau VIII
 - 57 Tracés indéterminés (avec trait large au-dessous du panneau)
- 355 ● Panneau IX (à gauche de la chatière)
 - 58 Signe angulaire

Salle III

- 356 ● Panneau I
 - 59 Bison
 - 60 Arrière-train de bison
 - 61 Profil dorsal de cheval
 - 62 Profil dorsal d'animal indéterminé
 - 63 Profil dorsal d'animal indéterminé
 - 64 Tracés indéterminés

- 357 ● Panneau II
65 Encornure de bouquetin isolée
66 Encornure de bouquetin
- 358 ● Panneau III
67 Biche
68 Indéterminé 69, 70 Deux signes angulaires, pointes en haut
- 359 ● Panneau IV
71 Biche
- 360 ● Panneau V
72 Signe en comète
73 Signe angulaire, pointe en haut
- 361 ● Panneau VI
74 Indéterminé
- 362 ● Panneau VII
75, 76 Deux bouquetins
77 Signe angulaire
78 Signe, barres parallèles
79 Cheval
80 Signe en barrière
81 Indéterminé
- 363 ● Panneau VIII
82 Vulve (et corps féminin)
83 Indéterminé
- 364 ● Panneau IX
84 Signe angulaire
85 Tracé indéterminé
86 Signe angulaire
- 365 ● Panneaux X et XI
87 Raclages (2 m² de superficie)
88 Raclages (0,5 m² de superficie)
- 366 ● Panneau XII 89, 90 Deux signes angulaires en V
91 Tracés indéterminés

Salle IV

- 367 ● Panneau I
92 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
93 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
94 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
95 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
96 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
97 Signe : groupe d'arceaux gravés et rouges
98 Point rouge sur voûte
99 Point rouge sur voûte

- 368 ● Panneau II
100 « Monstre »
101 Bison
102 Renne
103 Tracés indéterminés
104 Tête de cheval
105 Tête de cheval
106 Tracés indéterminés
- 369 ● Panneau III
107 Raclages
- 370 ● Panneau IV
108 « Monstre »
109 « Monstre »
110 Tracés indéterminés
111 Signe angulaire
112 Corne de bouquetin
- 371 ● Panneau V
113 Oiseau
114 « Monstre »
- 372 ● Panneau VI
115 Renne schématique
116 « Monstre »
117 « Monstre »
- 373 ● Panneau VII
118 « Monstre »
119 Tracés indéterminés
120 « Monstre »
121 « Monstre »
122 « Monstre »
123 Tracés indéterminés
- 374 ● Panneau VIII
124 Tracés indéterminés
125 Trait noir indéterminé
- 375 ● Panneau IX
126 Tracés indéterminés
- 376 ● Panneau X
127 Bison
- 377 ● Panneau XI
128 Homme acéphale
129 Tracés indéterminés
130 Tracés indéterminés
131 Tracés indéterminés
132 Tracés indéterminés
133 Signe ondulé
134 Signe cruciforme noir
135 Tracé indéterminé

- 378 ● Panneau XII
136 Tracés indéterminés
137 Signe en barrière (barres verticales)
138 Tracés indéterminés
139 Tracés indéterminés
- 379 ● Panneau XIII
140 Signe en zigzag
- 380 ● Panneau XIV
141 Signe, ligne ondulée

Secteur V

- 381 ● Panneau I
142 Cheval
143 Tracés indéterminés
144 Signe en barrière (7 barres)
145 Signe tracé raclé « en épi »
146 Tracés indéterminés
- 382 ● Panneau II
147 Animal indéterminé
148 Signe en grille
149 Tracés indéterminés.
- 383 ● Panneau III
150 Vulve
- 384 ● Panneau IV
151 Signe, point rouge sur voûte
- 385 ● Panneau V
152 Poisson
- 386 ● Panneau VI
153 Tracé indéterminé

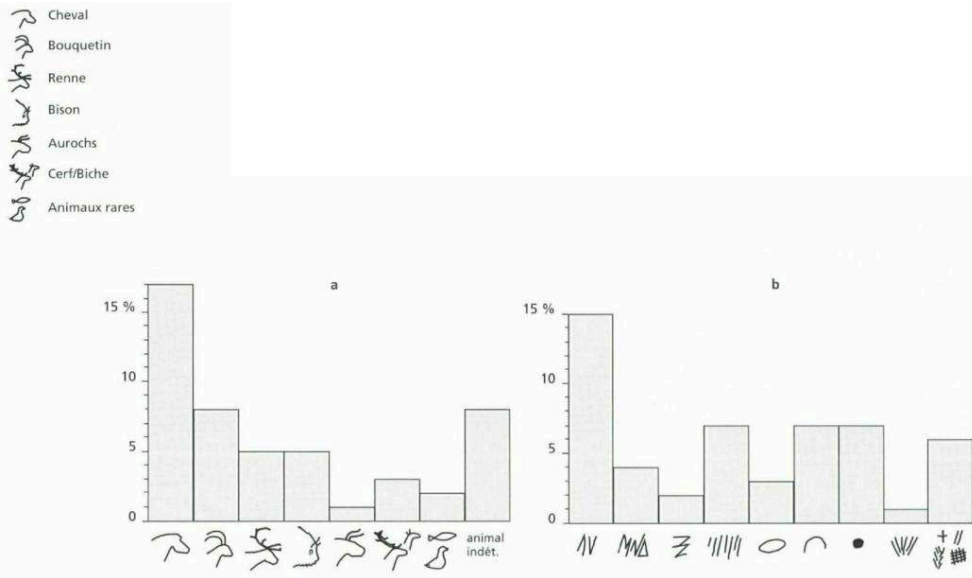


Fig. M – Importance (en pourcentage) de la présence des différents motifs, **A** figurations animales ; **B** signes.

	Cheval	Renne	Cerf/biche	Bouqu.	Bison	Bœuf	Animal indét.	Autre animal	Signe	Homme	Vulve	Indét.	Monstre
Salle I													
P. I		1		1			1		4			1	
P. II		1											
P. III	1											1	
P. IV							1					1	
Salle II													
P. I	3				1			2				1	
P. II	1						1	5				1	
P. III	2	1		1		1	2	1				1	
P. IV	2		1c					5		1	2		
P. V	1			1				1					
P. VI	1							1				1	
P. VII	1											1	
P. VIII												1	
P. IX								1					
Salle III													
P. I	1			2	2		2					1	
P. II													
P. III			1b					2				1	
P. IV			1b										
P. V								2					
P. VI												1	
P. VII	1			2				3				1	
P. VIII										1	1		
P. IX								2			1		
P. X												1	
P. XI												rac.	
P. XII												rac.	
P. XIII								2				1	
P. XIV													
Salle IV													
P. I								8				2	1
P. II	2	1			1							rac.	
P. III												1	
P. IV				1				oiseau	1			1	2
P. V												1	
P. VI		1										2	2
P. VII												2	4
P. VIII												2	
P. IX												1	
P. X					1								
P. XI								2	1			5	
P. XII								1				3	
P. XIII								1					
P. XIV								1					
Secteur V													
P. I	1							2				2	
P. II							1	1				1	
P. III										1			
P. IV								poisson	1			1	
P. V													
P. VI													
Totaux	17	5	3	8	5	1	8	2	49	1	3	40	10

Tabl. VI – Inventaire des motifs.

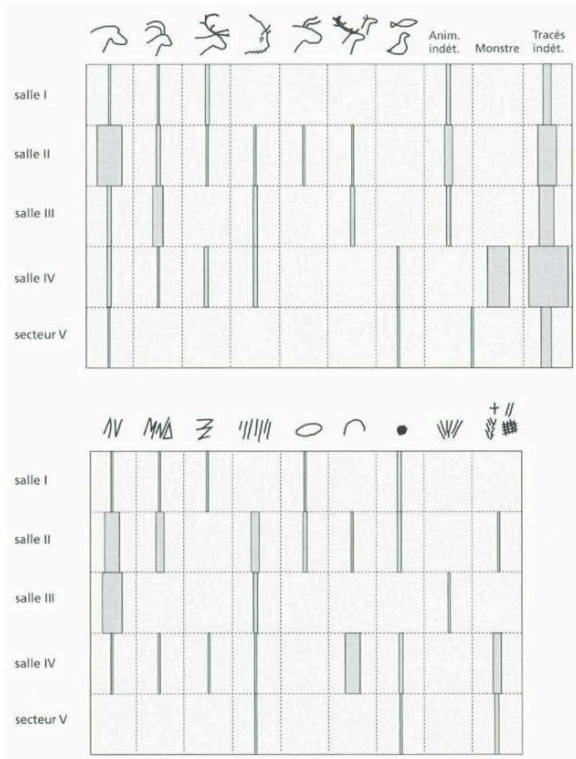


Fig. N – Répartition des motifs dans les différents secteurs de la grotte (figurations animales et signes).

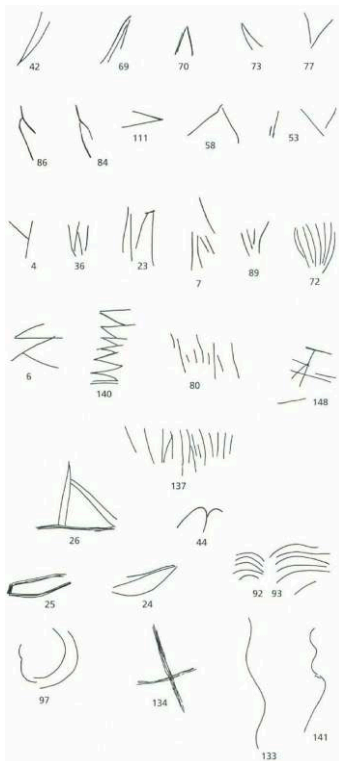


Fig. O – Principaux signes géométriques de Pergouset. En haut, signes angulaires simples (n° 42 à 53 et 4) ou complexes (n° 36, 23, 7, 89). Au centre, signes en comète (n° 72), en zigzag (6, 140), en barrière (80, 137), en grille (148), signes fermés triangulaire (26), ovales (24, 25), signes curvilignes en arceaux (44, 92, 93, 97). En bas, cruciforme (134) et ligne ondulée (133, 141). La diversité de ces signes est évidente. Les petites ponctuations rouges isolées ou doubles s'ajoutent à cet ensemble.

RÉSUMÉS

153 motifs pariétaux principalement gravés et exceptionnellement peints ont été dénombrés et relevés. La partie profonde de la grotte recèle des motifs schématiques ou indéterminés et une exceptionnelle série d'une douzaine de monstres d'un caractère très original. Dans la partie médiane et vers le début du sanctuaire les figures deviennent de plus en plus précises et détaillées : certains motifs, tels une biche, un bison ou le bouquetin du premier panneau, se classent parmi les figurations les plus réalistes de l'art quaternaire. L'originalité de Pergouset réside également dans la présence de figurations sexuelles : un homme acéphale clairement sexué et trois vulves réparties tout au long de la galerie.

Dominé par les chevaux, les bouquetins et les rennes, cet ensemble peut être raisonnablement attribué au Magdalénien moyen ou supérieur d'après ses associations thématiques et des séries convergentes de conventions graphiques (précision anatomique, séparation des plans, représentation du pelage, crinière en épi, animation des silhouettes, etc.); les signes géométriques (signes angulaires, zigzags, grilles, comète...) militent également pour le Magdalénien ; toutefois il n'existe aucune possibilité de vérification par le radiocarbone. Pergouset peut être classée parmi les grottes paléolithiques européennes d'importance moyenne et parmi les grottes quercinoises, plutôt riches, appartenant au second groupe régional que nous avions jadis baptisé groupe de Sainte-Eulalie-Murat, datées du Magdalénien moyen et supérieur.

153 parietal motifs, mostly engraved but with a few painted examples, have been counted and traced. The deep part of the cave conceals schematic or indeterminate motifs, and an exceptional series of a dozen monsters which are highly original in character; on the other hand, in the middle part and towards the beginning of the sanctuary, the figures become increasingly precise and detailed: some motifs such as a doe, a bison or the ibex on the first panel are among the most realistic depictions in Quaternary art. Pergouset's originality also lies in the presence of sexual figures: a dearly sexed headless man, and three vulvas distributed along the whole length of the gallery.

Dominated by horses, ibex and reindeer, this assemblage can reasonably be attributed to the Middle or Upper Magdalenian through its associations of themes, and the converging series of graphic conventions (anatomical precision, separation of planes, representation of the coat, herringbone mane, animated silhouettes, etc.) and geometric signs (angular signs, zigzags, grids, comet...) also argue in favour of the Magdalenian ; however, there is no possibility at all of verifying this through radiocarbon dating. Pergouset is one of the European palaeolithic caves of medium importance, but is one of the richer caves in Quercy that belong to the second regional group which we earlier baptised the "Sainte-Eulalie-Murat group ", of the Middle and Upper Magdalenian.

Se han censado y levantado cartograficamente 153 motivos parietales en gran mayoría grabados y excepcionalmente, pintados. La parte profunda de la cueva contiene motivos esquemáticos e indeterminados así como la excepcional serie de una docena de monstruos de muy original carácter. En la parte mediana y hacia el principio del santuario, las figuras van volviéndose cada vez más precisas y detalladas : algunos motivos, tales como una cierva, un bisonte o el ibice del primer panel se encuentran entre las figurationes más realistas del arte cuaternario. La originalidad de Pergouset radica también en la presencia de figurationes sexuales: un hombre acéfalo, claramente sexuado, y tres vulvas que se reparten a lo largo de la galería.

Este conjunto, dominado por caballos, íbices y renos, puede atribuirse razonablemente al magdaleniense medio o superior por sus asociaciones temáticas y una serie convergente de convenciones gráficas (precisión anatómica, separación de planos, representación del pelaje,

crinera hirsuta, animación de las siluetas, etc.); los signos geométricos (angulares, en zigzag, reticulados, en cometa...) militan igualmente por el Magdaleniense; sin embargo, no existe posibilidad de verificación alguna por medio del radiocarbono.

Pergouset se clasifica entre las cuevas paleolíticas europeas y entre las (más bien ricas) grutas del Quercy que pertenecen a un segundo grupo regional hace tiempo bautizado « grupo de Santa Eulalia-Murat » y datados en el Magdaleniense medio y superior.

AUTEUR

MICHEL LORBLANCHET

Directeur de recherche, CNRS, UMR 5608, université de
Toulouse-Le Mirail.